

PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL

**TOME 2 : EVALUATION
ENVIRONNEMENTALE STRATEGIQUE**

AVRIL 2024

SOMMAIRE

1. PRESENTATION DU PCAET	5
1. LE PCAET : UN PROJET QUI S'INSCRIT DANS LE CADRE REGLEMENTAIRE FIXE PAR LA LOI DE TRANSITION ENERGETIQUE POUR LA CROISSANCE VERTE (LTEPCV).....	5
2. UN PCAET QUI S'INSCRIT DANS UN CONTEXTE TERRITORIAL PERIURBAIN, RURAL ET DE TRANSITION ENERGETIQUE	8
2. EXPOSE DES MOTIFS POUR LESQUELS LE PROJET DE PCAET A ETE RETENU AU REGARD DES OBJECTIFS DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT	13
1. OBJECTIFS EN MATIERE DE TRANSITION ENERGETIQUE	13
2. OBJECTIFS EN MATIERE DE BIODIVERSITE	16
3. OBJECTIFS EN MATIERE DE GESTION ECOLOGIQUE DE LA RESSOURCE EN EAU	17
4. OBJECTIFS EN MATIERE DE SANTE PUBLIQUE	18
3. DES DOCUMENTS CADRES AVEC LESQUELS LE PCAET DOIT ETRE COMPATIBLE ET CEUX A PRENDRE EN COMPTE	20
1. INTRODUCTION	20
2. RAPPORT DE COMPATIBILITE	22
RAPPORT DE PRISE EN COMPTE.....	43
4. ANALYSE DES SOLUTIONS DE SUBSTITUTION ET MOTIFS POUR LESQUELS LE PROJET DE PCAET A ETE RETENU	52
1. RAPPEL DES ENJEUX	52
2. RAPPEL DU SCENARIO FIL DE L'EAU EN L'ABSENCE DU PCAET.....	56
PRESENTATION DES DIFFERENTS SCENARIOS ETUDIES	64
3. JUSTIFICATION DU SCENARIO RETENU AU REGARD DES OBJECTIFS CADRES	72
5. ANALYSE DES INCIDENCES ATTENDUES PAR LES SCENARIOS ENVISAGES ET PAR LE SCENARIO RETENU	79
1. ANALYSE DES INCIDENCES ATTENDUES DES SCENARIOS ENVISAGES SUR L'ENVIRONNEMENT	79
2. BILAN DES INCIDENCES RESIDUELLES DES SCENARIOS ENVISAGES.....	87
3. ANALYSE DES INCIDENCES ATTENDUES DU SCENARIO RETENU	87
4. BILAN DES INCIDENCES RESIDUELLES DU SCENARIO RETENU.....	99
5. LES POINTS DE VIGILANCE A INTEGRER AU PROGRAMME D' ACTIONS	99

6. INCIDENCES THEMATIQUES DE LA STRATEGIE ET DU PROGRAMME D’ACTIONS ET MESURES D’EVITEMENT, DE REDUCTION ET DE COMPENSATION.....	100
1. SOCLE PAYSAGER ET ECOLOGIQUE.....	100
2. METABOLISME ET CONTRIBUTION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE.....	106
3. VULNERABILITE ET SANTE.....	112
7. INCIDENCES PAR ACTIONS ET MESURES D’EVITEMENT, DE REDUCTION ET DE COMPENSATION.....	116
8. EVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000	128
PRINCIPAUX ENJEUX LIES A LA PRESENCE DE SITES NATURA 2000	128
1. PRINCIPALES INCIDENCES DU PCAET SUR LES SITES NATURA 2000	130
2. CONCLUSION	131
9. ANALYSE DES AUTRES ZONES SUSCEPTIBLES D’ETRE TOUCHEES PAR LE PCAET.....	132
1. PREAMBULE.....	132
2. SITES PRIS EN COMPTE DANS L’ANALYSE	132
3. LES CENTRES DE VILLES ET BOURGS	135
4. LES GARES	142
5. LES BERGES DE L’OISE.....	144
6. LA STATION MULTI-ENERGIE D’HAROPA PORT	147
10.SUIVI ET EVALUATION DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX DANS LE CADRE DU PROJET	151
1. INDICATEURS CLIMAT/AIR/ENERGIE	151
2. INDICATEURS SECTORIELS	153
3. AUTRES INDICATEURS ENVIRONNEMENTAUX	157
11. PRESENTATION DE LA METHODOLOGIE UTILISEE .	159
1. PHILOSOPHIE DE L’EVALUATION ENVIRONNEMENTALE	159
2. UN ETAT INITIAL DE L’ENVIRONNEMENT GLOBAL ET TRANSVERSAL POUR L’IDENTIFICATION DES ENJEUX.....	161
3. UNE PHASE ITERATIVE CONCOMITENTE TOUT AU LONG DE L’ELABORATION DE LA STRATEGIE ET DU PROGRAMME D’ACTIONS	163
4. UNE ANALYSE PARTICULIERE DES INCIDENCES AU REGARD DE SITES SUSCEPTIBLES D’ETRE TOUCHES	164

1. PRESENTATION DU PCAET

1. LE PCAET : UN PROJET QUI S'INSCRIT DANS LE CADRE REGLEMENTAIRE FIXE PAR LA LOI DE TRANSITION ENERGETIQUE POUR LA CROISSANCE VERTE (LTEPCV)

↳ LE CONTEXTE NATIONAL

En France, c'est la **Loi relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte** (LTECV) publiée au journal officiel le 18 août 2015, qui constitue l'édifice législatif de référence concernant le PCAET. Elle poursuit les objectifs suivants :

- > réduire les émissions de gaz à effet de serre de 40% entre 1990 et 2030 et les diviser par quatre entre 1990 et 2050 (facteur 4) ;
- > réduire la consommation énergétique finale de 50% en 2050 par rapport à la référence 2012 (avec un objectif intermédiaire de 20% en 2030) ;
- > réduire la consommation énergétique primaire d'énergie fossile de 30% en 2030 par rapport à la référence 2012 ;
- > porter la part des énergies renouvelables à 23% de la consommation finale brute d'énergie en 2020 et à 32% de la consommation finale brute d'énergie en 2030.

La **LTECV** a transformé le **Plan Climat Energie Territorial en Plan Climat Air Energie Territoriale** avec le décret n°2016-849 du 28 juin 2016, précisant notamment le contenu et l'arrêté du 4 août 2016 relatif au Plan Climat Air Énergie Territorial. Cette loi, relativement transversale, nécessite la prise en compte des différents secteurs (résidentiel, tertiaire, industrie, déchets, ...) afin d'atteindre les objectifs fixés. Les orientations et stratégies des territoires pour les années à venir doivent être compatibles avec les objectifs de cette loi.

Parmi les politiques nationales mises en œuvre sur le territoire, on retrouve également le **Plan Climat National**, présenté le 6 juillet 2017 et qui prévoit de renforcer les objectifs de la LTECV pour prendre en compte les exigences de l'Accord de Paris. Il vise notamment la neutralité carbone à l'horizon 2050, nécessitant de compenser intégralement les émissions de gaz à effet de serre par des actions de stockage. Un deuxième **Plan National d'Adaptation au Changement Climatique** (PNACC) a également été publié en décembre 2018, précisant les actions à conduire sur chaque secteur.

Concernant le volet « énergie », La LTECV a également créé des **Programmations Pluriannuelles de l'Énergie** (PPE) qui établissent les priorités d'action du gouvernement en matière d'énergie dans les 10 années à venir. La PPE prévoit notamment une baisse de la consommation finale d'énergie de 7% en 2023 et de 14% en 2028 par rapport à 2012, une baisse de la consommation des énergies fossiles de 20% en 2023 et de 35% en 2028 par rapport à 2012 et une augmentation de la production de chaleur, de gaz et d'électricité renouvelables en substitution.

La **loi relative à l'Énergie et au Climat** actualise les objectifs de la LTECV pour tenir compte du « Plan Climat » adopté en 2017 et inscrire dans la loi l'objectif de neutralité carbone en 2050 et la baisse de 40% des énergies fossiles en 2030. Des mesures spécifiques pour lutter contre les « passoires thermiques » dans le secteur du logement sont également prévues...

Enfin, la **loi « Climat et résilience »** adoptée le 22 août 2021 et parue au Journal Officiel le 24 août 2021 vise à renforcer la lutte contre le dérèglement climatique et atteindre l'objectif de réduction des émissions de GES de 40 % en 2030 par rapport à la période de 1990 et la neutralité carbone en 2050. La loi aborde et s'articule autour de 5 grands domaines de la vie quotidienne : Consommer, Produire et travailler, Se déplacer, Se loger, Se nourrir.

↳ LE CONTEXTE REGIONAL

A l'échelle régionale c'est le Schéma Directeur de la Région Ile-de-France approuvé le 18 octobre 2013, qui définit le projet d'aménagement et de développement de l'espace francilien à l'horizon 2030.

Le SDRIF a pour objectif de maîtriser la croissance démographique urbaine et démographique en veillant à une « bonne utilisation » de l'espace. Il oriente également le plan de déplacements urbains d'Ile-de-France (PDUIF) et les documents locaux d'urbanisme doivent être compatible avec lui.

En vue des enjeux territoriaux de la région Ile-de-France, l'élaboration du nouveau SDRIF-Environnemental a été lancé fin 2021. Ce nouveau document sera la nouvelle référence pour le développement francilien à l'horizon 2040.

Le Plan de Protection de l'Atmosphère Ile-de-France, approuvé le 31 janvier 2018, traduit au travers de 25 défis et 46 actions, des objectifs pour améliorer la qualité de l'air sur le territoire francilien. Le plan objective notamment de :

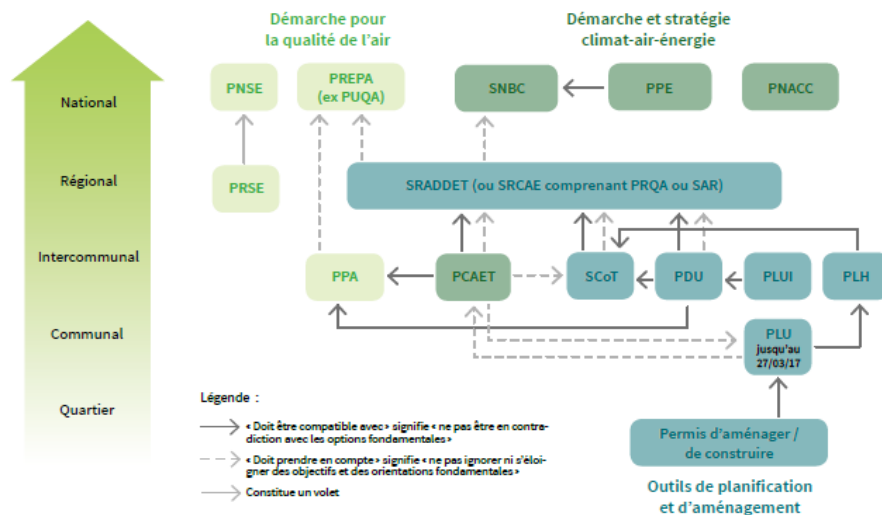
- Réduire les émissions polluantes liées au chauffage, aux transports et à la mobilité ;
- Améliorer la connaissance ;
- Soutenir l'innovation et la recherche ;
- Développer les tiers lieux de travail afin d'éviter les déplacements.

Enfin, la Région Ile-de-France a approuvé le 3 juillet 2018 sa stratégie énergie climat. Reposant sur trois axes d'actions : agir pour des mobilités plus propres, développer les énergies renouvelables et de récupération (ENR&R) et promouvoir l'économie circulaire et la valorisation des déchets.

↳ LE CONTEXTE LOCAL

A l'échelle locale, les éventuels futurs documents stratégiques qui pourront être élaborés ou révisés par la communauté de communes (ou ses communes membres) tels que les **Plans Locaux d'Urbanisme (PLU)**, ou les Plans Locaux de l'Habitat devront être compatibles vis-à-vis des orientations du PCAET. De manière plus générale, celles-ci devront être prise en compte dans l'ensemble des politiques publiques territoriales, dans une approche dite « systémique ».

L'ensemble de ces plans et schémas constitue un écosystème cohérent et interdépendant.



Source : Collectivités franciliennes : réaliser votre plan climat air énergie territorial, ADEME, juillet 2018

Le **Plan Climat Air-Énergie Territorial (PCAET)**, comme son prédécesseur le Plan Climat Energie Territorial, est un outil de planification qui prend en compte l'ensemble de la problématique climat-air-énergie autour de plusieurs axes d'actions :

- La réduction des émissions de GES ;
- L'adaptation au changement climatique ;
- La sobriété énergétique ;
- La qualité de l'air ;
- Le développement des énergies renouvelables.

Le **PCAET est rendu obligatoire pour les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants existants au 1^{er} janvier 2017.**

Ce document comprend un **diagnostic**, une **stratégie territoriale**, un **programme d'actions** et un dispositif de **suivi et d'évaluation environnementale**.

C'est l'**article R229-51 du Code de l'Environnement** qui impose la mise en œuvre d'une stratégie territoriale. Cette stratégie identifie les priorités et les objectifs de la collectivité ou de l'établissement public, ainsi que les conséquences en matière socio-économique, prenant notamment en compte le coût de l'action et celui d'une éventuelle inaction. S'appuyant sur les conclusions du diagnostic, la stratégie territoriale constitue l'élément principal du PCAET sur laquelle reposera le programme d'actions. Son contenu est également encadré par le décret du précité et doit identifier les priorités et les objectifs de l'EPCI.

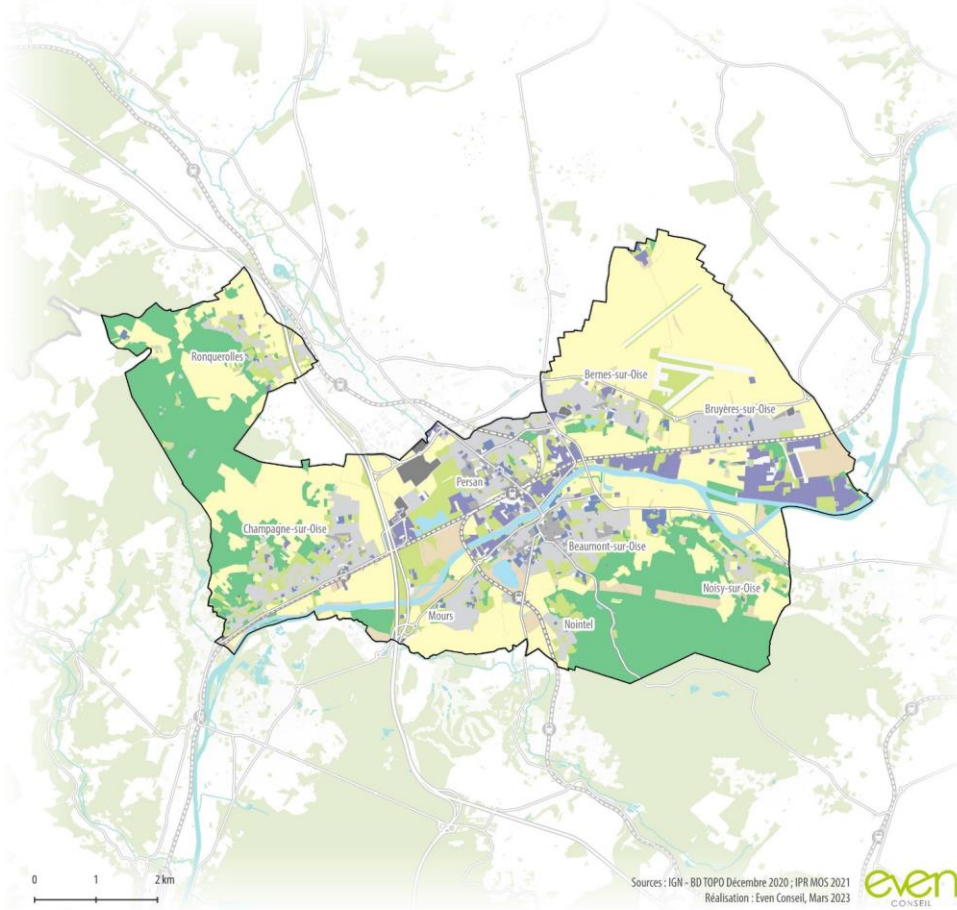
Pour sa part, l'évaluation est un exercice ponctuel qui intervient au bout de trois ans de mise en œuvre (à « mi-parcours ») et à échéance du Plan une « révision » du PCAET est alors prévue. Alors que le suivi est principalement quantitatif, l'évaluation doit être qualitative et quantitative et nécessite d'impliquer les acteurs locaux (notamment ceux ayant participé aux groupes de travail d'élaboration).

2. UN PCAET QUI S'INSCRIT DANS UN CONTEXTE TERRITORIAL PERIURBAIN, RURAL ET DE TRANSITION ENERGETIQUE

↳ UN PROJET DE PCAET QUI S'INSCRIT DANS DES DEMARCHES D'ORES ET DEJA EN COURS

Située à l'extrémité Nord de l'Île-de-France, la **Communauté de Communes du Haut Val d'Oise constitue un territoire d'interface de l'Île-de-France, entre l'urbanisation liée à l'attractivité régionale et les grands espaces agricoles**. Il se caractérise par une très forte présence d'espaces naturels, forestiers et agricoles, à hauteur de 64%. De plus, la CCHVO est composée de 9 communes pour un total de 38 282 habitants (Insee, 2021) et une superficie de 4 902 ha, les communes de Persan concentrant près de 32% de la population. Sa densité moyenne de population, de 807,4 habitants au km², est relativement importante, ce qui la classe dans la vulnérabilité « importante » des territoires face au changement climatique selon les indicateurs de l'ADEME.

Occupation du sol
Évaluation Environnementale Stratégique et PCAET de la CC du Nord 101 - CCHVO, Mars 2023



Occupation du sol (MOS 2021)

- Forêts
- Milieux semi-naturels
- Espaces agricoles
- Eau
- Espaces ouverts artificialisés
- Habitat individuel
- Habitat collectif
- Activités
- Équipements
- Transports
- Carrières, décharges, chantiers

Occupation du sol 2021 (11 postes sur le territoire de la CCHVO- surface ha)		
Typologie d'espaces	Surface en Ha	%du territoire
Forêt	1086	22%
Milieux semi-naturels	190	4%
Espaces agricoles	1807	37%
Eau	144	3%
Espaces ouverts artificialisés	509	10%
Habitat individuel	548	11%
Habitat collectif	68	1%
Activités	235	5%
Equipements	59	1%
Transports	205	4%
Carrières, décharges, chantiers	46	1%
TOTAL	4897 Ha	100%

UN PCAET DONT LE SUIVI DES ACTIONS EST D'ORES ET DEJA ENGAGE

Le PCAET de la CCHVO s'inscrit dans la **continuité des initiatives et démarches mises en œuvre ou en cours sur le territoire dans un contexte de transition énergétique.**

Ces actions et démarches étaient menées soit de manière globale sur l'ensemble du territoire de la CCHVO, soit de manière plus ciblée sur certaines communes ou territoires de la CCHVO, comme à Nointel, Persan ou sur territoire du le PNR du Vexin. Ces actions étaient ou sont mises en œuvre par de nombreux acteurs, tels que la CCHVO, l'association Solidaires pour l'habitat (SOIiHA), la région Ile-de-France, l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), France Relance, le Syndicat Départemental des Energies du Val d'Oise (SDEVO), le Syndicat TRI-OR, le Syndicat Mixte du Bassin de l'Oise (SMBO), les communes elles-mêmes de manière individuelle, ou encore les citoyens.

De nombreuses actions avaient été mises en place ou sont en cours sur le territoire, mais de manière décousue. Ainsi, le PCAET a pris en compte ces éléments d'ores et déjà engagés sur le territoire, ce qui a permis de la structure de la stratégie du PCAET en trois axes. Le projet de PCAET porté par la CCHVO permet de centraliser et coordonner des actions concrètes. Ce document à la fois stratégique et opérationnel a vocation à mobiliser l'ensemble des acteurs présents sur le territoire.

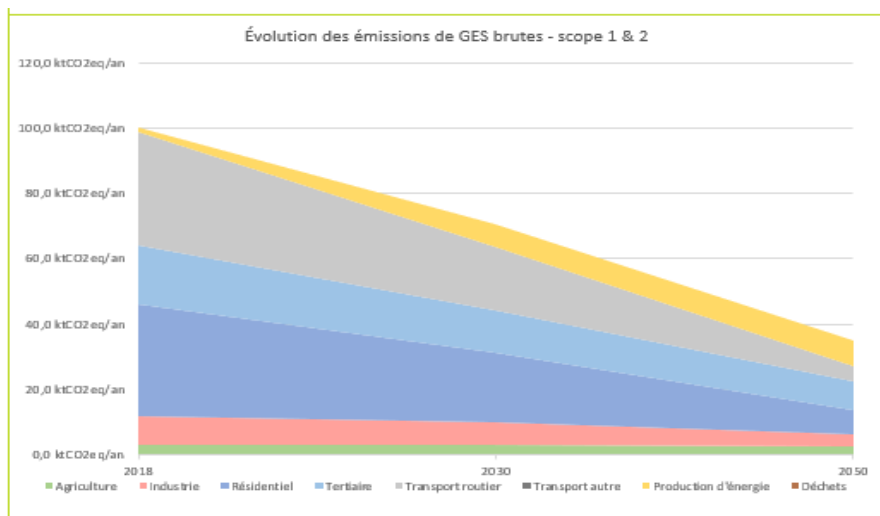
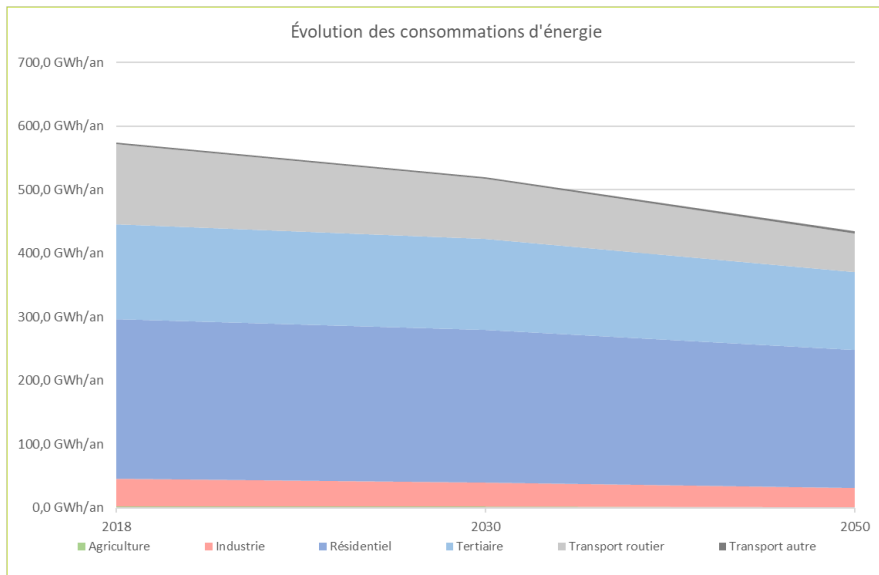
DE NOUVEAUX OBJECTIFS DE TRANSITION ENERGETIQUE ET DE LUTTE CONTRE LE RECHAUFFEMENT CLIMATIQUE

La **démarche de PCAET du territoire a ainsi débuté en mars 2021**. Déclinaison formelle pour 6 ans de la politique du territoire, la stratégie territoriale du **PCAET rappelle les objectifs nationaux et régionaux à atteindre et réalise un diagnostic du territoire.**

Les principaux enjeux du PCAET de la CCHVO sont :

- La réduction des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre ;
- La production d'énergies renouvelables et de récupération pour développer le mix énergétique ;
- Le développement du stockage carbone sur le territoire ;
- L'adaptation du territoire au effets du changement climatique
- La préservation de la qualité de l'air.

Le PCAET décline plusieurs scénarii : un scénario tendanciel qui consiste à la pérennisation des actions déjà engagées, un scénario réglementaire qui prend en compte les objectifs nationaux dont la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) et la Programmation Pluriannuelle de l'Energie 2019 (PPE), et un scénario négawatt, très ambitieux, qui repose sur la sobriété énergétique, l'efficacité énergétique et l'utilisation prioritaire d'énergies renouvelables. Enfin, c'est le scénario partagé qui a été retenu, dont les objectifs sont légèrement inférieurs à ceux du scénario réglementaire. Il intègre les actions prévues dans le PCAET qui permettent d'atteindre, aux horizons 2030 et 2050, les objectifs fixés. **C'est ce dernier scénario qui constitue la base de la véritable stratégie du PCAET de la CCHVO** et dont les objectifs sont ensuite présentés plus précisément par secteur.



Évolution des consommations énergétiques du territoire (gauche) et évolution des GES (droite) dans le cadre du scénario retenu
Réalisation : EVEN Conseil

La phase d'élaboration des scénarios et de la stratégie a débouché sur trois axes stratégiques :

- Maintenir un cadre de vie de qualité en cohérence avec le caractère semi-rural et le bien vivre du territoire

- Favoriser un aménagement vertueux dans les modes de déplacements
- Promouvoir une économie locale, décarbonée et respectueuse des ressources

Ces trois axes se déclinent en 22 actions :

Axe 1	Maintenir un cadre de vie de qualité en cohérence avec le caractère semi-rural et le bien vivre du territoire
	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser la rénovation énergétique du parc privé - Sensibiliser les ménages (et les entreprises) aux écogestes en lien avec la transition écologique de la CCHVO - Lutter contre les îlots de chaleur urbains - Lutter contre les dépôts sauvages - Mettre en place une gestion alternative des espaces verts - Mettre en œuvre une trame verte et bleue à l'échelle intercommunale - Mettre en œuvre une trame noire à l'échelle intercommunale

Axe 2	Favoriser un aménagement vertueux dans les modes de déplacements
	<ul style="list-style-type: none"> - Développer un approvisionnement alimentaire de proximité - Développer les aménagements cyclables en lien avec le plan vélo de la CCHVO - Renforcer l'usage des modes doux - Mener une réflexion croisée sur l'offre de transports collectifs - Renforcer le réseau de bornes pour véhicules bas-carbone - Réduire le recours à la voiture individuelle et la dépendance des salariés/agents vis-à-vis des voitures thermiques

Axe 3	Promouvoir une économie locale, décarbonée et respectueuse des ressources
	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments publics - Accompagner les commerces dans leur transition écologique - Décarboner les productions agricoles - Mettre en place une culture et une gestion alternative des eaux pluviales (au sein du tissu urbain) - Faire que les déchets deviennent une ressource - Décarboner la gestion des déchets - Déployer des panneaux solaires sur les bâtiments publics ou dans le domaine public et inciter les installations dans le domaine privé - Etudier et expérimenter le potentiel d'utilisation du potentiel de nouvelles sources d'énergie renouvelables et réutilisables (ENR&R)

2. EXPOSE DES MOTIFS POUR LESQUELS LE PROJET DE PCAET A ETE RETENU AU REGARD DES OBJECTIFS DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

1. OBJECTIFS EN MATIERE DE TRANSITION ENERGETIQUE

↳ OBJECTIFS

<p>Cadre des objectifs internationaux</p>	<p>> Le Protocole de Kyoto traduit dans les lois Grenelles de l'environnement en faveur d'une réduction des besoins énergétiques d'ici 2020 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réduire de 20% les émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2020 ; • Améliorer de 20% l'efficacité énergétique d'ici 2020, en généralisant les bâtiments à énergie positive et en réduisant la consommation énergétique des bâtiments existants ; • Porter la part d'énergie renouvelable à 23% de la consommation d'énergie finale en 2020 ; • Atteindre le Facteur 4 à l'horizon 2050, soit une réduction par 4 des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050, ce qui correspond à la traduction française du protocole de Kyoto. <p>> Les Accords de Paris sur le Climat signés le 12 décembre 2015 et entrés en vigueur le 4 novembre 2016 visent à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Contenir le réchauffement climatique bien en dessous de 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels et si possible de viser à poursuivre les efforts pour limiter la hausse des températures à 1,5 °C ; • Désinvestir des énergies fossiles ; • Atteindre la neutralité carbone : diminuer les émissions de GES pour que, dans la deuxième partie du siècle, elles soient compensées par les puits de carbone.
<p>Cadre des objectifs européens</p>	<p>> Le Paquet Énergie Climat, adopté le 24 octobre 2014 fixe différents objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réduire les émissions de gaz à effet de serre de 40 % en 2030, par rapport à 1990, en posant un cadre contraignant au niveau européen et une répartition de l'effort entre États membres ; • Augmenter à 27 % la part des énergies renouvelables consommée dans l'UE en contraignant au niveau européen, et laissant la répartition entre États membres ; • Viser un objectif indicatif de nouvelles économies d'énergie de +27 % au plan européen.

Cadre des objectifs nationaux

> **La Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTEPCV)**, adoptée le 17 août 2015, porte des objectifs ambitieux à long terme :

- Réduire de 40 % les émissions de gaz à effet de serre en 2030 par rapport à 1990 ;
- Baisser de 30 % la consommation d'énergies fossiles en 2030 par rapport à 2012 ;
- Diminuer la consommation énergétique finale de 50 % en 2050 par rapport à 2012 ;
- Diviser par deux les déchets mis en décharge à l'horizon 2025 ;
- Porter la part des énergies renouvelables à 32 % de la consommation finale d'énergie en 2030 et à 40 % de la production d'électricité ;
- Diversifier la production d'électricité et baisser à 50 % la part du nucléaire à l'horizon 2025.

> **La Loi énergie-climat**, promulguée le 8 novembre 2019 renforce les objectifs de la loi TEPCV :

- Baisser de 40 % la consommation d'énergies fossiles en 2030 par rapport à 2012 ;
- Arrêter la production d'électricité à partir du charbon d'ici 2022
- Obliger l'installation de panneaux solaires sur les nouveaux entrepôts et supermarchés et les ombrières de stationnement
- Porter la part des énergies renouvelables à 33 % de la consommation finale d'énergie en 2030 et à 40 % de la production d'électricité ;
- Rénover toutes les passoires thermiques d'ici 10 ans (classes énergétiques de F à G)

> **La Loi climat et Résilience**, promulguée le 24 avril 2021, porte sur la lutte contre le dérèglement climatique et le renforcement de la résilience face à ses effets.

Le projet de loi engage une transformation profonde du pays et accélère l'évolution des comportements autour de six grands thèmes qui touchent le quotidien :

- Consommer ;
- Produire et travailler ;
- Se déplacer ;
- Se loger ;
- Se nourrir ;
- Renforcer la protection judiciaire de l'environnement.

REPOSE DU PCAET DE LA CCHVO

Le PCAET s'inscrit pleinement dans les objectifs européens et nationaux de transition énergétique. En effet, il se doit de prendre en compte l'ensemble de la problématique climat-air-énergie autour de plusieurs axes d'actions : la réduction des émissions de GES, l'adaptation au changement climatique, la sobriété énergétique, la qualité de l'air et le développement des énergies renouvelables.

Afin de répondre à la forte prégnance du secteur des transports dans les consommations énergétiques territoriales et les émissions de gaz à effet-de-serre, le PCAET intègre d'une part un axe stratégique se concentrant sur un aménagement vertueux en faveur des déplacements du territoire. Les actions de cet axe visent ainsi à optimiser les déplacements des individus, à favoriser l'approvisionnement alimentaire local et à renforcer les modes doux et bas carbone.

D'autre part plusieurs actions permettant de répondre aux enjeux de la transition énergétique sont présentes dans les autres axes du PCAET de manière transversale. Dans le cadre de l'axe 1 elles concernent notamment le renouvellement urbain, la lutte contre les îlots de chaleur, et dans l'axe 3 elle visent à décarboner la production agricole et la gestion des déchets, à améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments publics ainsi qu'à déployer des panneaux solaires sur les bâtiments publics ou dans le domaine public et inciter à l'installation dans le domaine privé.

Accompagner les acteurs publics et privés dans la connaissance de leurs consommations et dans des actions de sobriété et d'efficacité énergétique permettra, dans le cadre du PCAET, de réduire leurs charges mais aussi leurs impacts environnementaux pour répondre aux enjeux climat-air-énergie. Ainsi, le projet de PCAET de la CCHVO s'attache à mettre en œuvre les conditions optimales pour favoriser le développement et la transition d'activités économiques dans les meilleures conditions pour répondre aux objectifs européens, nationaux et régionaux. Avec son axe stratégique n°1, le PCAET engage ainsi des actions de rénovation et sobriété énergétique.

De plus, les gaz à effet de serre, responsables du réchauffement climatique, sont émis en grande partie par la consommation d'énergie fossile. Substituer ces énergies fossiles à des énergies propres, n'émettant pas ou peu de gaz à effet de serre, permettra de contribuer à la réduction des émissions. C'est pourquoi, dans son axe stratégique n°2, le PCAET souhaite réduire le recours aux véhicules thermique et renforcer le réseau de bornes pour véhicules bas carbone.

Par ailleurs, la Communauté de Communes du Haut Val d'Oise ambitionne de développer la production et l'utilisation des énergies renouvelables sur le territoire à travers notamment le déploiement de panneaux solaires sur les bâtiments publics ou dans le domaine public et l'incitation d'installer ces dispositifs dans le privé. Le PCAET porte une action visant à que les déchets deviennent une ressource en réduisant leur production, en optimisant leur collecte, en renforçant leur valorisation par le développement de composteurs ou de ressourceries. Ainsi, le développement et l'intensification des énergies renouvelables à partir des ressources locales répondra aux enjeux de précarité énergétique et favorisera l'autonomie énergétique du territoire.

Finalement, l'implication de tous permettra d'atteindre les objectifs fixés en termes de baisse des consommations énergétiques, de réduction des émissions de polluants et gaz à effet-de-serre et de production des énergies renouvelables dans l'ensemble des secteurs. Ainsi, les actions de sensibilisation et d'information, comme l'ensemble des actions entreprises et mises en œuvre au sein du PCAET, veilleront à mobiliser le plus d'acteurs possibles du territoire pour faire de la transition énergétique l'affaire de tous.

2. OBJECTIFS EN MATIERE DE BIODIVERSITE

↳ OBJECTIFS

Cadre des objectifs internationaux	<ul style="list-style-type: none"> > Convention de la diversité biologique (sommet de Rio, 1992) > Objectif biodiversité et initiative Countdown 2010 (sommet de Johannesburg, 2010)
Cadre des objectifs européens	<ul style="list-style-type: none"> > Les directives européennes dites « Habitats » et « Oiseaux », respectivement Directive n°92/43/CE du 21 mai 1992 et Directive n°79/409/CE du 2 avril 1979
Cadre des objectifs nationaux	<ul style="list-style-type: none"> > La préservation de la biodiversité et la lutte contre son érosion, issues des Lois Grenelle de l'Environnement, > La loi n°2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages

↳ REPONSE DU PCAET DE LA CCHVO

Les communes du territoire à travers l'axe n°1 du PCAET s'impliquent dans la préservation des milieux naturels et agricoles, ainsi que la biodiversité associée. En effet, le PCAET comprend, dans son axe stratégique n°1, plusieurs actions assurant l'amplification du végétal à toute échelle (végétalisation des espaces publics et de cours d'écoles, mise en œuvre d'une trame verte et bleue), à développer une vision cohérente de l'aménagement du territoire intercommunal, ainsi qu'à préserver des espaces d'obscurité pour développer une trame noire propice à la biodiversité nocturne. Cela permet de répondre à l'objectif d'amélioration de la résilience du territoire au changement climatique tout en valorisant la Trame Verte, les continuums arborés et donc le réseau Natura 2000 limitrophe.

Même si les opérations d'aménagement urbain (renforcement de l'usage des modes doux, déploiement des énergies renouvelables, ...) permettant de parvenir aux objectifs fixés par le PCAET sont susceptibles d'impacter les habitats et espèces d'intérêt communautaire, ce dernier s'engage à poursuivre les démarches de préservation de la biodiversité du territoire.

La décarbonisation des productions agricoles permettra également de limiter les pressions s'exerçant sur la biodiversité (pluies acides liées à une mauvaise qualité de l'air, réduction des émissions d'ammoniac, ...) et de rendre les parcelles agricoles plus attractives pour les espèces, constituant de véritables maillons de la trame verte. En complémentarité, la décarbonation de la gestion des déchets contribue également à une réduction des polluants atmosphériques ayant potentiellement un impact sur la biodiversité.

3. OBJECTIFS EN MATIERE DE GESTION ECOLOGIQUE DE LA RESSOURCE EN EAU

↳ OBJECTIFS

Cadre des objectifs internationaux	> Objectif 6 du Programme de développement durable à l'horizon 2030, adopté par les Nations Unies en 2015 : « Garantir l'accès de tous à l'eau, l'assainissement et assurer une gestion durable des ». Cet objectif vise notamment une eau propre et un assainissement adéquat.
Cadre des objectifs européens	> La Directive Cadre sur l'Eau d'octobre 2000 a établi un cadre pour une politique communautaire de l'eau et renforce les principes de gestion de l'eau par bassin versant hydrographique déjà adoptés par la législation française avec les SDAGE et les SAGE. Elle affirme l'objectif ambitieux d'atteindre un bon état des masses d'eau superficielle et souterraine à l'horizon 2015. Transposée en droit français en 2004, elle s'est traduite par la révision du SDAGE
Cadre des objectifs nationaux	> La loi sur l'eau de janvier 1992 a instauré une gestion globale à l'échelle des bassins versants et ses principaux outils de planification et de gestion (les Schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux – SDAGE, et les Schémas d'aménagement et de gestion des eaux - SAGE) en associant préservation des milieux aquatiques et satisfaction des usages. > La loi sur l'eau et les milieux aquatiques de décembre 2006

↳ REPONSE DU PCAET DE LA CCHVO

Afin de répondre à ces grands objectifs, la thématique de la ressource en eau est déclinée de manière transversale dans le PCAET, permettant de prendre en compte l'ensemble des enjeux qui y sont associés. Des objectifs de sensibilisation aux écocitoyens auprès des habitants et des entreprises au quotidien, ainsi que la mise en place d'une culture et une gestion alternative des eaux pluviales dans les projets du territoire permettront de répondre aux besoins des populations et préparer le territoire à une stratégie de résilience.

La stratégie écologique globale de la gestion des eaux pluviales transparaît dans l'ensemble de la stratégie du PCAET permettant, en plus d'améliorer la qualité des eaux, la résilience du territoire face aux inondations notamment dans le cadre des nouveaux projets. En effet, le PCAET vise à mettre en place une culture et une gestion alternative des eaux pluviales au sein des tissus bâtis. D'autres actions du PCAET contribuent également à favoriser une gestion écologique de la ressource en eau. Le PCAET vise à mettre en place une gestion alternative des espaces verts ainsi qu'une trame verte et bleue à l'échelle intercommunale. Ces actions bien que portant sur les espaces verts permettront aussi une meilleure gestion de la ressource en eau et l'amélioration de sa qualité écologique et chimique ainsi qu'à la protéger plus finement dans les projets locaux.

4. OBJECTIFS EN MATIERE DE SANTE PUBLIQUE

▸ OBJECTIFS

Cadre des objectifs internationaux	<p>> Charte d'Ottawa pour la Santé en 1986 / Programme et Réseau « Ville Santé » de l'OMS dès 1987. Programme complété par l'Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique (EHESP) qui définit un cadre de références composé de 7 axes d'action :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réduire les polluants, les nuisances et autres agents délétères • Promouvoir les comportements de vie sains des individus • Contribuer à changer le cadre de vie • Identifier et réduire les inégalités de santé • Soulever et gérer, autant que possible, les antagonismes et les possibles synergies entre les différentes politiques publiques (environnementales, d'aménagement, de santé...) • Mettre en place des stratégies favorisant l'intersectorialité et l'implication de l'ensemble des acteurs, y compris les citoyens • Penser un projet adaptable, prendre en compte l'évolution des comportements et modes de vie
Cadre des objectifs européens	<p>> Consensus de Göteborg en 1999 (WHO Regional Office for Europe, 1999) qui intègre les principes et les valeurs portés à la fois par la santé environnementale, la promotion de la santé et la lutte contre les inégalités sociales de santé</p> <p>> Directive n°2008/50/CE du 21/05/08 concernant la qualité de l'air ambiant et un air pur pour l'Europe + Directive n°2004/107/CE du 15/12/04 : Ces directives fixent différents types de valeurs, notamment des valeurs limites correspondant à des valeurs de concentration qui ne peuvent être dépassées que pendant une durée limitée, des valeurs cibles qui correspondent aux concentrations pour lesquelles les effets sur la santé sont négligeables et vers lesquelles il faudrait tendre en tout point du territoire urbanisé.</p>
Cadre des objectifs nationaux	<p>> Les objectifs de la loi TEPCV visent notamment à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réduire de 10% par habitant la production de déchets ménagers et assimilés aux horizons 2020 et 2025, • Orienter vers la valorisation matière (notamment organique) 55% des déchets non dangereux non inertes à l'horizon 2020 et 65 % en 2025, • Orienter vers la valorisation à 70 % des déchets du secteur du bâtiment et des travaux publics, • Réduire de 30% les quantités de déchets non dangereux admis en installation de stockage en 2020 et de 50 % en 2025.

➤ REPONSE DU PCAET DE LA CCHVO

Le thème de la santé transparaît au cœur de l'élaboration du PCAET.

Tout d'abord, un certain nombre d'actions en faveur de l'amélioration de l'environnement sonore et d'une meilleure qualité de l'air sur le territoire sont déclinées avec notamment la promotion d'une mobilité plus durable et moins génératrice de nuisances (axe stratégique n°2 qui vise à « favoriser un aménagement vertueux dans les modes de déplacements »).

De plus, la prise en compte des problématiques de la qualité de l'air par le PCAET, soutenant notamment d'une alimentation de proximité et le développement d'une agriculture décarbonée (actions n°9 et n°17) participe pleinement à améliorer la santé sur le territoire.

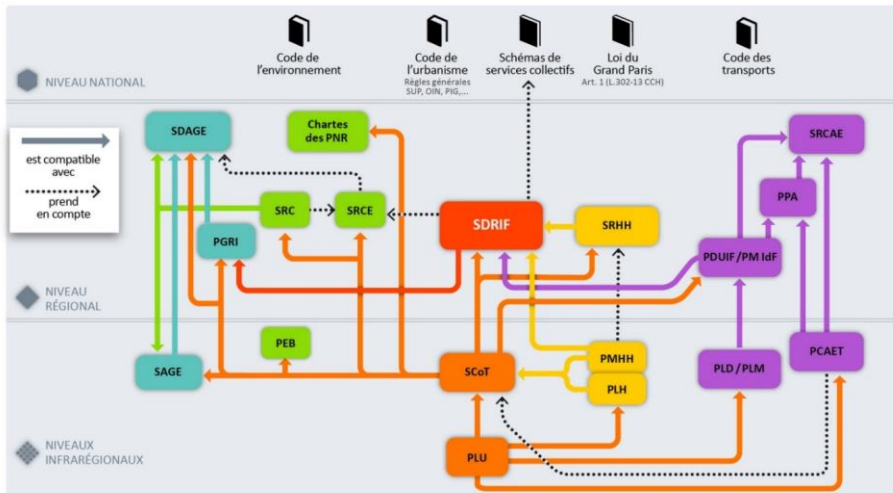
Finalement, les orientations en faveur de la mise en œuvre d'une trame verte et bleue à l'échelle intercommunale, et en particulier les objectifs relatifs à la gestion des espaces verts et des eaux pluviales, visent également à la quête d'un environnement plus favorable à la santé et d'un meilleur cadre de vie.

3. DES DOCUMENTS CADRES AVEC LESQUELS LE PCAET DOIT ETRE COMPATIBLE ET CEUX A PRENDRE EN COMPTE

1. INTRODUCTION

Le PCAET doit s'articuler avec un certain nombre de plans et programmes à échelles supérieures ou équivalentes. A ce titre, ce document a pour objectif d'analyser les documents cadres, selon les exigences du Code de l'environnement et du Code de l'urbanisme, afin de déterminer le cadre environnemental à respecter, et à le traduire au sein de la stratégie territoriale et dans le programme d'actions.

Conformément à l'article L131-5 du le PCAET est pris en compte dans les plans locaux d'urbanisme et les documents tenant lieu.



PCAET : Plan climat-air-énergie territorial / PDU/PM : Plan de déplacements urbains d'Île-de-France / PEB : Plan d'exposition au bruit / PGRI : Programme de gestion du risque d'inondation / PLD : Plan local de déplacements / PMHH : Plan métropolitain de l'habitat et de l'hébergement / PMdF : Plan de mobilité Île-de-France / PLU : Programme local de l'habitat / PLM : Plan local de mobilité / PLU : Plan local d'urbanisme / PNR : Parc naturel régional / PPA : Plan de protection de l'Atmosphère / SAGE : Schéma d'aménagement et de gestion des eaux / SCoT : Schéma de cohérence territoriale / SDAGE : Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux / SDRIF : Schéma directeur de la Région Île-de-France / SRC : Schéma régional des carrières / SRCAE : Schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie / SRCE : Schéma régional de cohérence écologique / SRHH : Schéma régional de l'habitat et de l'hébergement

Source : L'Institut Paris Région, mars 2022 - Conception Wedodata, L'Institut Paris Région

Articulation du PCAET avec les différents plans et schémas.
(Source : Institut Paris Région, 2022)

Le présent document analyse donc les documents suivants :

Sous le rapport de compatibilité :

- > La Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) ;
- > Le Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) d'Ile-de-France ;
- > Le Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie (SRCAE) d'Ile-de-France ;
- > Le Plan National de Réduction des Emissions de polluants atmosphériques (PREPA) ;
- > Le Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE) ;
- > Le Schéma Directeur de la Région Ile-de-France (SDRIF).

Dans le cadre de leur prise en compte :

- > Le Plan Régional Santé Environnement 3 (PRSE) d'Ile-de-France ;
- > La Stratégie Nationale pour la Mobilisation de la Biomasse (SNMB) ;
- > Le Schéma Régional de la Biomasse (SRB) d'Ile-de-France
- > Le Schéma Directeur de l'Aménagement et de la Gestion des Eaux (SDAGE) bassin Seine Normandie

Pour chaque document cadre, sont présentés le contexte dans lequel il s'inscrit et son objectif principal, la date à laquelle il a été approuvé, s'il fait l'objet d'une évaluation environnementale, et l'articulation en lien avec le PCAET. Un tableau récapitulatif énumère également les objectifs qualitatifs et quantitatifs de ce document.

2. RAPPORT DE COMPATIBILITE

↳ La Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC)

La **Stratégie Nationale Bas-Carbone (SNBC)** engage la transition sur le territoire national vers une économie bas-carbone et durable. Elle fixe des budgets-carbone à atteindre à plusieurs horizons et par secteurs (transport, bâtiment, agriculture et foresterie, industrie, énergie et déchets). Un engagement de la France, à la première Stratégie Nationale Bas-Carbone adoptée en 2015, vise à réduire de 75 % ses émissions GES à l'horizon 2050 par rapport à 1990 (le Facteur 4).

Un projet de révision de la Stratégie Nationale Bas-Carbone a été rendu public le 6 décembre 2018 qui fixe la **neutralité carbone en 2050 pour rehausser les ambitions**. Le nouveau projet de la SNBC a été adopté le 21 avril 2020 pour les périodes 2019-2023, 2024-2028 et 2029-2033.

Orientations de la SNBC		Intégration dans le PCAET	
		Stratégie	Programme d'actions
Bâtiments	Objectifs de réduction des émissions de GES par rapport à 2015 : <ul style="list-style-type: none"> -49% en 2030 Décarbonation complète en 2050 	Objectifs de réduction des émissions de GES par rapport à 2018 : <ul style="list-style-type: none"> -34% en 2030 -69% en 2050 	Le programme d'actions du PCAET prévoit les actions suivantes : <ul style="list-style-type: none"> Favoriser la rénovation énergétique du parc privé Améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments publics Déployer des panneaux solaires dans le domaine public et inciter les installations dans le domaine privé Etudier et expérimenter le potentiel d'utilisation du potentiel de nouvelles sources d'énergie renouvelables et réutilisables (ENR&R)
Transports	Objectifs de réduction des émissions de GES par rapport à 2015 : <ul style="list-style-type: none"> -28% en 2030 Décarbonation complète en 2050 (à l'exception du transport aérien domestique) 	Objectifs de réduction des émissions de GES par rapport à 2018 : <ul style="list-style-type: none"> -36% en 2030 -73% en 2050 	Le programme d'actions du PCAET prévoit les actions suivantes pour réduire les émissions de GES pour les transports : <ul style="list-style-type: none"> Développer un approvisionnement alimentaire de proximité Développer les aménagements cyclables en lien avec le plan vélo de la CCHVO Renforcer l'usage des modes doux Mener une réflexion croisée sur l'offre de transports collectifs Renforcer le réseau de bornes pour véhicules bas-carbone Réduire le recours à la voiture individuelle et la dépendance des salariés/agents vis-à-vis des voitures thermiques

Orientations de la SNBC		Intégration dans le PCAET	
		Stratégie	Programme d'actions
Agriculture	Objectifs de réduction des émissions de GES par rapport à 2015 : <ul style="list-style-type: none"> -19% en 2030 -46% en 2050 	Objectifs de réduction des émissions de GES par rapport à 2018 : <ul style="list-style-type: none"> -5% en 2030 -14% en 2050 	En matière d'agriculture, les actions du PCAET sont les suivantes : <ul style="list-style-type: none"> - Développer un approvisionnement alimentaire de proximité - Décarboner les productions agricoles
Forêt – bois et sols	Objectif 2050 de maximiser les puits de carbone (séquestration dans les sols, la forêt et les produits bois)	La stratégie du PCAET a pour objectif de réduire de 36% les émissions de GES du territoire à horizon 2030 et de 75% à horizon 2050.	Les actions permettant de renforcer la capacité de stockage carbone du territoire sont : <ul style="list-style-type: none"> - La mise en œuvre d'une trame verte et bleue à l'échelle de la CCHVO ; - Une gestion alternative des espaces verts
Production d'énergie	Objectifs de réduction des émissions de GES par rapport à 2015 : <ul style="list-style-type: none"> -33% en 2030 - Décarbonation complète en 2050 - Maîtriser la demande en énergie via l'efficacité énergétique et la sobriété - Décarboner et diversifier le mix énergétique, notamment via le développement des énergies renouvelables et la sortie du charbon dans la production d'électricité (dès 2022) et dans la production de chaleur 	La stratégie du PCAET ne fixe pas d'objectifs de réduction des GES dans la production d'énergie. Toutefois, son axe 3 veut promouvoir une économie locale, décarbonée et respectueuse des ressources. Pour cela plusieurs orientations abordent le sujet de manière transversale. En particulier la dernière orientation : Produire localement des énergies renouvelables dans le respect environnemental du territoire. Les objectifs de cette dernière visent à renforcer le développement des énergies renouvelables présentes sur le territoire, à soutenir l'émergence des projets en cours de réflexion comme levier de développement local et de diversifier le mix énergétique.	Le PCAET prévoit les actions suivantes : <ul style="list-style-type: none"> - Déployer des panneaux solaires dans le domaine public et inciter les installations dans le domaine privé - Etudier et expérimenter le potentiel d'utilisation du potentiel de nouvelles sources d'énergie renouvelables et réutilisables (ENR&R)
Industrie	Objectifs de réduction des émissions de GES par rapport à 2015 : <ul style="list-style-type: none"> -35% en 2030 -81% en 2050 	Objectifs de réduction des émissions de GES par rapport à 2018 : <ul style="list-style-type: none"> -23% en 2030 ; -60% en 2050 ; 	Les actions permettant de répondre aux objectifs en matière d'industrie sont les suivantes : <ul style="list-style-type: none"> - Faire que les déchets deviennent une ressource - Décarboner la gestion des déchets - Déployer les panneaux solaires dans les domaines public et privé

Orientations de la SNBC		Intégration dans le PCAET	
		Stratégie	Programme d'actions
			- Etudier et expérimenter le potentiel d'utilisation du potentiel de nouvelles sources d'énergies renouvelables et de récupération (ENR&R)
Déchets	Objectifs de réduction des émissions de GES par rapport à 2015 : <ul style="list-style-type: none"> -35% en 2030 -66% en 2050 	La stratégie du PCAET ne fixe pas d'objectifs de réduction des GES en matière de déchets. Toutefois, son axe 3 veut promouvoir une économie locale, décarbonée et respectueuse des ressources. Cela à travers une orientation en particulier : Gérer durablement les ressources dans une optique d'économie circulaire dont l'objectif suivant vise les déchets : <ul style="list-style-type: none"> - Améliorer la gestion de la collecte des déchets et renforcer leur valorisation 	Les actions du programme du PCAET prévues sont les suivantes : <ul style="list-style-type: none"> - Faire que les déchets deviennent une ressource - Décarboner la gestion des déchets

🔗 Le Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA)

Défis et actions du PPA		Intégration dans le PCAET	
		Stratégie	Programme d'actions
Aérien <ul style="list-style-type: none"> • Diminuer les émissions des APU et des véhicules et engins de pistes au sol ; • Diminuer les émissions des aéronefs au roulage ; • Améliorer la connaissance des émissions des avions 		<i>Le territoire de la CCHVO n'est pas concerné</i>	

Défis et actions du PPA		Intégration dans le PCAET	
		Stratégie	Programme d'actions
Agriculture <ul style="list-style-type: none"> Favoriser les bonnes pratiques associées à l'utilisation d'urée solide pour limiter les émissions de NH₃. Former les agriculteurs au cycle de l'azote et à ses répercussions en termes de pollution atmosphérique Évaluer l'impact du fractionnement du second apport sur céréales d'hiver sur les émissions de NH₃. 	<ul style="list-style-type: none"> Favoriser les bonnes pratiques pour l'évitement des émissions de NH₃ liées à l'usage d'urée solide en s'appuyant sur les activités de conseil et développement des chambres d'agriculture. Mettre en place des formations sur le cycle de l'azote et les bonnes pratiques qui en découlent. Mettre en place un programme de recherche 	<p>La stratégie du PCAET formule un axe spécifique pour promouvoir une économie locale, décarbonée et respectueuse des ressources dont les principales orientations sont de valoriser une agriculture qui s'inscrit dans la transition énergétique et écologique et de gérer durablement les ressources dans une optique d'économie circulaire. Ces orientations permettront de répondre aux défis du PPA en favorisant les pratiques agricoles en lien avec la transition écologique</p>	<p>Les actions du PCAET pour répondre aux défis en lien avec l'agriculture vise à décarboner les productions agricoles permettant de renforcer la séquestration carbone et d'encourager une agriculture saine et durable.</p>
Industrie <ul style="list-style-type: none"> Renforcer la surveillance des installations de combustion de taille moyenne (2 à 50 MW) Réduire les émissions de particules des installations de combustion à la biomasse et des installations de co-incinération de CSR. Réduire les émissions de NO_x issues des installations d'incinérations d'ordures ménagères ou de co-incinération de CSR. 	<ul style="list-style-type: none"> Réaliser un inventaire des installations soumises à déclaration et assurer une large information et sensibilisation des exploitants sur la réglementation. Mettre en place un plan d'actions visant à renforcer le contrôle des installations de combustion de 2 à 50 MW. Sévérifier les normes d'émission de particules pour n'autoriser que 15 mg/Nm³ à 6 % d'O₂. 	<p>Le troisième axe de la stratégie du PACET regroupe deux principales orientations relatives à l'industrie sur le territoire de la CCHVO. Ces orientations sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> soutenir le développement d'un parc industriel et tertiaire économe en énergie produire localement des énergies renouvelables dans le respect environnemental du territoire <p>Ces orientations visent d'une part à poursuivre l'amélioration énergétique et carbone du parc des communes et à engager les entreprises dans la transition écologique et énergétique.</p> <p>D'autre part les objectifs recherchés sont de renforcer le développement des énergies renouvelables présentes sur le territoire, de soutenir l'émergence de projet en cours de réflexion comme levier du développement local et de diversifier le mix énergétique.</p>	<p>Les actions prévues pour répondre à ces orientations sont l'amélioration énergétique des bâtiments publics permettant de favoriser l'exemplarité des collectivités territoriales, de réduire les consommations énergétiques ainsi que les dépenses financières de ces bâtiments et enfin de limiter les GES liées au recours de sources énergétiques carbonées.</p> <p>En matière d'industrie, la gestion des déchets prend une attention particulière. D'une part en faire une ressource pour optimiser leur collecte, réduire leur production et renforcer leur valorisation. D'autre part, par la décarbonisation de la gestion des déchets le PCAET contribue à réduire les émissions et consommations énergétiques industrielles.</p> <p>Par ailleurs, le déploiement de panneaux solaires dans le domaine public comme privé (forte incitation) permet de diversifier la production d'électricité et de chauffage issue d'EnR locales, et de renforcer la production d'EnR et développer l'autonomie énergétique du territoire.</p>

Défis et actions du PPA		Intégration dans le PCAET	
		Stratégie	Programme d'actions
<ul style="list-style-type: none"> Réduire les émissions de NOx des installations de combustion à la biomasse entre 2 et 100 MW et des installations de co-incinération de CSR. 	<ul style="list-style-type: none"> S'assurer de l'application des VLE en poussières renforcées pour les nouvelles installations de combustion de biomasse ou de co-incinération de CSR. Sévérifier les normes d'émission d'oxydes d'azote des installations d'incinération d'ordures ménagères et de co-incinération de CSR pour n'autoriser que 80 mg/m³ en moyenne journalière et 200 mg/m³ en moyenne semi-horaire à 11 % d'O₂. Au vu des ETE, modifier par arrêté préfectoral complémentaire la réglementation de l'installation pour imposer les nouvelles VLE du PPA révisé et fixer le délai de mise en conformité. S'assurer de l'application des VLE en NOx renforcées pour les nouvelles installations de co-incinération de CSR ou 		

Défis et actions du PPA		Intégration dans le PCAET	
		Stratégie	Programme d'actions
	<ul style="list-style-type: none"> les reconstructions d'UIOM. - Sévériser les normes d'émission d'oxydes d'azote des installations de combustion de biomasse, associée ou non à la co-incinération de CSR, pour n'autoriser que 200 mg/m³ à 6 % d'O₂. - S'assurer de l'application des VLE en NO_x renforcées pour les nouvelles installations de combustion de biomasse, que cette combustion soit associée ou non à la co-incinération de CSR. 		
<p>Résidentiel-tertiaire-chantiers</p> <ul style="list-style-type: none"> • Favoriser le renouvellement des équipements anciens de chauffage individuel au bois • Elaborer une charte bois énergie impliquant l'ensemble de la chaîne de valeurs (des professionnels au grand public) et favoriser les bonnes pratiques. 	<ul style="list-style-type: none"> - Informer et faire connaître les aides financières pour le renouvellement des équipements anciens de chauffage individuel au bois. - Inciter les collectivités à mettre en place un fonds de renouvellement des équipements individuels de chauffage au bois via 	<p>Les principales orientations de la stratégie du PCAET répondant aux défis du PPA dans le secteur résidentiel-tertiaire chantiers sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développer la sobriété et améliorer l'efficacité du parc de logements pour limiter la précarité énergétique afin d'affirmer l'efficacité énergétique des nouvelles constructions - Soutenir le développement industriel et tertiaire économe en énergie afin de poursuivre l'amélioration énergétique et carbone du parc des communes 	<p>Les actions du PCAET prévues sont de favoriser la rénovation énergétique du parc privé ; d'améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments publics de déployer des panneaux solaires dans le domaine public et inciter les installations dans le domaine privé ; Ces actions permettent de réduire les consommations énergétiques et la précarité des ménages.</p>

Défis et actions du PPA		Intégration dans le PCAET	
		Stratégie	Programme d'actions
<ul style="list-style-type: none"> Élaborer une charte globale chantiers propres impliquant l'ensemble des acteurs (des maîtres d'ouvrage aux maîtres d'œuvre) et favoriser les bonnes pratiques. 	<ul style="list-style-type: none"> des dispositifs d'aides existants. - Préparer et communiquer autour d'une charte bois-énergie globale - Réaliser et diffuser une plaquette d'information à l'attention du grand public sur les impacts en termes de pollution atmosphérique des appareils de chauffage au bois et sur les bonnes pratiques à adopter lors de leur utilisation. - Élaborer une charte globale chantiers propres prenant en compte tous les acteurs intervenant dans un chantier 		
<p>Transports</p> <ul style="list-style-type: none"> Élaborer des plans de mobilité par les entreprises et les personnes morales de droit public. Apprécier les impacts d'une harmonisation à la baisse des vitesses maximales autorisées sur les voies structurantes 	<ul style="list-style-type: none"> Étendre l'obligation de réaliser un plan de mobilité aux administrations d'au moins 100 agents sur un même site Accompagner la mise en œuvre des plans de mobilité Faciliter le dépôt et le suivi des plans de mobilité. 	<p>Le PCAET dédie un axe entier de sa stratégie aux déplacements et mobilités et ainsi favoriser un aménagement vertueux dans les modes de déplacements. Les trois orientations de cet axe sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> Réduire les besoins en déplacements permettant d'améliorer la mixité urbaine et fonctionnelle du territoire et de favoriser les lieux d'accueil pour travailler sur le territoire ; Promouvoir la mobilité douce permettant de renforcer les modes de déplacements cyclables en lien avec le futur plan vélo et de promouvoir la place du piéton ; 	<p>Les actions du PCAET prévues sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> Développer un approvisionnement alimentaire de proximité, qui contribue à réduire les émissions en lien avec le transport des marchandises ; Développer les aménagements cyclables en lien avec le plan vélo de la CCHVO Renforcer l'usage des modes doux <p>Ces deux actions permettent de promouvoir les mobilités actives et de lutter contre l'autosolisme ;</p> <ul style="list-style-type: none"> Mener une réflexion croisée sur l'offre de transports collectifs permettant également à la lutte contre l'autosolisme, au renfort de l'usage des transports en commun et de favoriser l'intermodalité et multimodalité.

Défis et actions du PPA		Intégration dans le PCAET	
		Stratégie	Programme d'actions
<ul style="list-style-type: none"> • d'agglomération d'Ile-de-France • Soutenir l'élaboration et la mise en œuvre de plans locaux de déplacements et une meilleure prise en compte de la mobilité durable dans l'urbanisme • Accompagner la mise en place de zones à circulation restreinte en Ile-de-France • Favoriser le covoiturage en Ile-de-France. • Accompagner le développement des véhicules à faibles émissions. • Favoriser une logistique durable plus respectueuse de l'environnement. • Favoriser l'usage des modes actifs. 	<ul style="list-style-type: none"> - Évaluer les impacts de la baisse des vitesses sur 5 tronçons autoroutiers et routiers nationaux - Relancer collectivement les Plans Locaux de Déplacement (PLD) - Favoriser une meilleure prise en compte des enjeux de mobilité durable dans l'urbanisme - Finaliser et mettre en œuvre les actions de la convention Villes Respirables en 5 ans de la Métropole du Grand Paris - Favoriser le développement du covoiturage en Île-de-France - Étudier la possibilité de mise en place de voies dédiées aux covoiturages sur le réseau routier national et autres voies - Installer des bornes électriques dans les parcs relais - Recenser les communes mettant en place des politiques de stationnement 	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en avant une mobilité alternative et bas carbone permettant d'améliorer le report modal, de renforcer les transports en commun, de réduire l'autosolisme par la mise en place d'alternatives aux déplacements individuels et de promouvoir les sources d'énergies alternatives. 	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer le réseau de bornes pour véhicules bas-carbone - Réduire le recours à la voiture individuelle et la dépendance des salariés/agents vis-à-vis des voies thermiques

Défis et actions du PPA		Intégration dans le PCAET	
		Stratégie	Programme d'actions
	<ul style="list-style-type: none"> valorisant les véhicules les moins polluants - Créer une plate-forme régionale de groupement de commandes afin d'aider les PME et PMI à acquérir des véhicules à faibles émissions - Préserver les sites à vocation logistique - Fournir un modèle type de charte de logistique urbaine - Mettre à jour la stratégie régionale d'orientation - Publier un recueil de bonnes pratiques pour la mise en place d'aides à l'achat de vélos, vélos à assistance électrique et triporteurs 		
<p>Mesures d'urgence</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réduire les émissions en cas d'épisode de pollution. 	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place un dispositif de partage des différents retours d'expérience des épisodes de pollution. - Réduire la liste des dérogations à la mesure de circulation différenciée. - Mettre à jour les listes de diffusion des 	<p>Le premier axe de la stratégie du PCAET est dédiée au maintien d'un cadre de vie de qualité en cohérence avec le caractère semi-rural et le bien-vivre du territoire. En ce sens une orientation en particulier veut préserver la santé des habitants dans le contexte de dérèglement climatique afin notamment d'améliorer la qualité de l'air et limiter l'exposition des habitants, en particulier des populations les plus sensibles et de protéger les habitants des îlots de chaleur.</p>	<p>De nombreuses actions prévues par le PCAET permettent de répondre à ces objectifs directement ou indirectement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Lutter contre les îlots de chaleurs urbains - Mettre en place une gestion alternative des espaces verts - Mettre en œuvre une trame verte et bleue à l'échelle intercommunale - Développer un approvisionnement alimentaire de proximité - Développer des aménagements cyclables - Renforcer l'usage de modes doux - Renforcer le réseau de bornes pour véhicules bas-carbone

Défis et actions du PPA		Intégration dans le PCAET	
		Stratégie	Programme d'actions
	<p>messages adressés pendant les pics de pollution, et sensibiliser ceux qui les reçoivent pour qu'ils les transmettent le plus largement possible.</p>	<p>Le deuxième axe dédié aux mobilités agit également en faveur d'une réduction des épisodes de pollution de l'air.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Réduire le recours à la voiture individuelle et la dépendance aux véhicules thermiques par les salariés/agents - Améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments publics - Favoriser la rénovation énergétique du parc privé
<p>Collectivités</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fédérer, mobiliser les collectivités et coordonner leurs actions en faveur de la qualité de l'air. 	<ul style="list-style-type: none"> - Définition et mise en place d'une instance de coordination, de suivi et d'évaluation des actions « qualité de l'air » relevant des collectivités franciliennes. - Définition et mise en place d'une instance régionale de partage technique entre collectivités. - Expérimentation et essaimage des systèmes d'agriculture territorialisés. 	<p>La stratégie du PCAET de la CCHVO prévoit de manière transversale l'exemplarité des collectivités territoriales.</p>	<p>Les principales actions prévues par le PCAET répondant ce défi sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développer une vision partagée de l'aménagement du territoire intercommunal répondant aux enjeux de transition - Mener une réflexion croisée sur l'offre de transports en commun - Réduire le recours à la voiture individuelle et la dépendance des salariés/agents vis-à-vis des voitures thermiques - Améliorer l'efficacité des bâtiments publics - Faire que les déchets deviennent une ressource - Décarboner la gestion des déchets - Déployer des panneaux solaires dans le domaine public
<p>Actions citoyennes</p> <ul style="list-style-type: none"> • Engager le citoyen francilien dans la reconquête de la qualité de l'air. 	<ul style="list-style-type: none"> - Définir et diffuser les 10 écogestes que chaque citoyen peut mettre en œuvre pour réduire les émissions polluantes dans sa vie quotidienne. 	<p>Le premier axe de la stratégie vise à maintenir un cadre de vie de qualité en cohérence avec le caractère semi-rural et le bien-vivre du territoire.</p>	<p>L'action phare du PCAET répondant aux défis d'actions citoyennes est de sensibiliser les ménages et les entreprises aux écogestes en lien avec la transition écologique de la CCHVO. Celle-ci prévoit des mesures opérationnelles et de réalisation permettant d'assurer le changement de comportement et systématique des publics et entreprises vis-à-vis des enjeux de la transition climatique et énergétique, de limiter les consommations énergétiques, de réduire les polluants atmosphériques et de lutter contre les effets de la crise climatique.</p>

↳ Le Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie

Objectifs et orientations du SRCAE		Intégration dans le PCAET	
		Stratégie	Programme d'actions
<p>Bâtiments</p> <ul style="list-style-type: none"> Encourager la sobriété énergétique dans les bâtiments et garantir la pérennité des performances Améliorer l'efficacité énergétique de l'enveloppe des bâtiments et des systèmes énergétiques 	<ul style="list-style-type: none"> Développer la sensibilisation et l'information des utilisateurs à la sobriété énergétique Optimiser la gestion énergétique des systèmes et des bâtiments via une maintenance adaptée et des mesures de suivi Permettre une meilleure rationalisation de l'usage des bâtiments pour réduire les surfaces à chauffer Améliorer et accentuer le conseil afin de promouvoir des travaux ambitieux de réhabilitation de l'enveloppe des bâtiments et les systèmes énergétiques les plus efficaces Permettre aux professionnels d'améliorer leurs pratiques et évaluer la qualité de mise en œuvre des travaux Mobiliser les outils financiers existants et développer des approches innovantes de financement Orienter, permettre et valoriser des opérations exemplaires et reproductibles 	<p>Les principales orientations de la stratégie du PCAET répondant aux objectifs du SRCAE dans le secteur des bâtiments sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> Développer la sobriété et améliorer l'efficacité du parc de logements pour limiter la précarité énergétique afin d'affirmer l'efficacité énergétique des nouvelles constructions Soutenir le développement industriel et tertiaire économe en énergie afin de poursuivre l'amélioration énergétique et carbone du parc des communes 	<p>Les actions du PCAET prévues sont de :</p> <ul style="list-style-type: none"> favoriser la rénovation énergétique du parc privé ; d'améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments publics de déployer des panneaux solaires dans le domaine public et inciter les installations dans le domaine privé ; <p>Ces actions permettent de réduire les consommations énergétiques et la précarité des ménages.</p>

Objectifs et orientations du SRCAE		Intégration dans le PCAET	
		Stratégie	Programme d'actions
	<ul style="list-style-type: none"> - Diminuer les consommations d'«énergie grise » des matériaux utilisés dans le bâtiment. 		
<p>Energies renouvelables et de récupération</p> <ul style="list-style-type: none"> • Densifier, étendre et créer des réseaux de chaleur et de froid en privilégiant le recours aux énergies renouvelables et de récupération • Favoriser le développement des énergies renouvelables intégrées au bâtiment • Favoriser le développement d'unités de production d'ENR électrique et de biogaz sur les sites propices et adaptés 	<ul style="list-style-type: none"> - Déployer des outils en région et sur les territoires pour planifier et assurer le développement du chauffage urbain - Optimiser la valorisation des énergies de récupération et favoriser la cogénération sur le territoire - Encourager le développement et l'exploitation durable des géothermies - Assurer une mobilisation et une utilisation cohérentes de la biomasse sur le territoire avec des systèmes de dépollution performants - Accélérer le développement des pompes à chaleur géothermales et aérothermiques - Accompagner le développement des filières solaires thermique et photovoltaïque - Mettre en place les conditions permettant au chauffage domestique au bois d'être compatible avec les objectifs de la qualité de l'air - Favoriser la création de ZDE dans les zones favorables définies dans le SRE 	<p>Le troisième axe de la stratégie du PCAET inscrit l'orientation de produire localement des énergies renouvelables dans le respect environnemental du territoire.</p>	<p>Les actions du PCAET permettant de répondre aux défis du SRCAE en matière d'énergies renouvelables et de récupération sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments publics - Déployer les panneaux solaires dans le domaine public et inciter leur installation dans le domaine privé - Etudier et expérimenter le potentiel d'utilisation du potentiel de nouvelles sources d'énergie renouvelables et utilisables

Objectifs et orientations du SRCAE		Intégration dans le PCAET	
		Stratégie	Programme d'actions
	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer la connaissance du potentiel et mettre en place les conditions nécessaires à un développement de la méthanisation - Favoriser le développement de centrales photovoltaïques sur des sites ne générant pas de contraintes foncières supplémentaires 		
Consommations électriques <ul style="list-style-type: none"> • Maîtriser les consommations électriques du territoire et les appels de puissance 	<ul style="list-style-type: none"> - Réduire les consommations électriques liées au chauffage électrique à effet joule - Diffuser les bonnes pratiques pour maîtriser les consommations électriques liées aux usages spécifiques - Assurer une intégration cohérente du véhicule électrique dans le réseau électrique - Informer et soutenir les collectivités pour le déploiement des « smartgrids » facilitant l'effacement des puissances en période de pointe et le raccordement des énergies renouvelables 	<p>En matière de consommations électriques et de leur maîtrise, la stratégie du PCAET y répond de manière transversale à travers ses trois axes et leurs orientations :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développer la sobriété et améliorer l'efficacité du parc de logements pour limiter la précarité énergétique - Promouvoir la mobilité douce - Mettre en avant une mobilité alternative et bas carbone - Soutenir le développement d'un parc industriel et tertiaire économe en énergie - Gérer durablement les ressources dans une optique d'économie circulaire - Produire localement des énergies renouvelables dans le respect environnemental du territoire 	<p>De nombreuses actions du PCAET permettent ainsi de répondre à cet objectif du SRCAE : favoriser la rénovation énergétique du parc privé, améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments publics, développer des aménagements cyclables, renforcer l'usage des modes doux, la réflexion sur l'offre de transports en commun, renforcer le réseau de bornes pour véhicules bas-carbone, ou déployer les panneaux solaires.</p>
Transports <ul style="list-style-type: none"> • Encourager les alternatives à l'utilisation des modes individuels motorisés • Réduire les consommations et émissions du 	<ul style="list-style-type: none"> - Développer l'usage des transports en commun et des modes actifs - Aménager la voirie et l'espace public en faveur des transports en commun et des modes actifs et prévoir les livraisons de marchandises 	<p>Le PCAET dédie un axe entier de sa stratégie aux déplacements et mobilités et ainsi favoriser un aménagement vertueux dans les modes de déplacements. Les trois orientations de cet axe sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réduire les besoins en déplacements permettant d'améliorer la mixité urbaine et fonctionnelle du territoire et de favoriser les lieux d'accueil pour travailler sur le territoire ; 	<p>Les actions du PCAET prévues sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développer un approvisionnement alimentaire de proximité, qui contribue à réduire les émissions en lien avec le transport des marchandises ; - Développer les aménagements cyclables en lien avec le plan vélo de la CCHVO - Renforcer l'usage des modes doux <p>Ces deux actions permettent de promouvoir les mobilités actives et de lutter contre l'autosolisme ;</p>

Objectifs et orientations du SRCAE		Intégration dans le PCAET	
		Stratégie	Programme d'actions
<ul style="list-style-type: none"> transport de marchandises Favoriser le choix et l'usage de véhicules adaptés aux besoins et respectueux de l'environnement Limiter l'impact du trafic aérien sur l'air et le climat 	<ul style="list-style-type: none"> S'appuyer sur les Technologies d'Information et de Communication pour limiter la mobilité contrainte et les besoins en déplacements Inciter les grands pôles générateurs de trafic à réaliser des Plans de Déplacements Favoriser le report modal, les modes ferroviaire et fluvial pour le transport de marchandises Optimiser l'organisation des flux routiers de marchandises Agir sur les conditions d'usage des modes individuels motorisés Favoriser le recours à des véhicules moins émetteurs et moins consommateurs Sensibiliser les franciliens et les visiteurs aux impacts carbone du transport aérien et promouvoir des offres alternatives à son usage Limiter l'impact environnemental des plateformes aéroportuaires. 	<ul style="list-style-type: none"> Promouvoir la mobilité douce permettant de renforcer les modes de déplacements cyclables en lien avec le futur plan vélo et de promouvoir la place du piéton ; Mettre en avant une mobilité alternative et bas carbone permettant d'améliorer le report modal, de renforcer les transports en commun, de réduire l'autosolisme par la mise en place d'alternatives aux déplacements individuels et de promouvoir les sources d'énergies alternatives. 	<ul style="list-style-type: none"> Mener une réflexion croisée sur l'offre de transports collectifs permettant également à la lutte contre l'autosolisme, au renfort de l'usage des transports en commun et de favoriser l'intermodalité et multimodalité. Renforcer le réseau de bornes pour véhicules bas-carbone Réduire le recours à la voiture individuelle et la dépendance des salariés/agents vis-à-vis des voies thermiques
Urbanisme et aménagement <ul style="list-style-type: none"> Promouvoir aux différentes échelles de territoire un développement 	<ul style="list-style-type: none"> Prendre en compte les objectifs et orientations du SRCAE dans la révision du Schéma Directeur de la Région d'Île-de-France Promouvoir la densification, la multipolarité et la mixité 	<p>La stratégie du PCAET prévoit à travers ses trois axes de répondre au SRCAE. En effet le PCAET veut maintenir la qualité du cadre de vie en cohérence avec le caractère semi-rural et le bien vivre du territoire, il veut favoriser un aménagement vertueux dans les modes de déplacements et souhaite</p>	<p>L'action phare permettant de répondre à cet objectif est la suivante : développer une vision partagée de l'aménagement du territoire intercommunal.</p> <p>Dans l'axe 1 d'autres actions y contribuent également :</p> <ul style="list-style-type: none"> Favoriser la rénovation énergétique du parc privé Mettre en place une trame verte et bleue à l'échelle intercommunale

Objectifs et orientations du SRCAE		Intégration dans le PCAET	
		Stratégie	Programme d'actions
urbain économe en énergie et respectueux de la qualité de l'air	<ul style="list-style-type: none"> fonctionnelle afin de réduire les consommations énergétiques Accompagner les décideurs locaux en diffusant des outils techniques pour la prise en compte du SRCAE dans leurs projets d'aménagement Prévoir dans les opérations d'aménagement la mise en application des critères de chantier propres 	promouvoir une économie locale, décarbonée et respectueuse des ressources.	Les actions en lien avec les mobilités et déplacements répondent aussi à cette volonté de promouvoir un développement urbain économe en énergie et respectueux de la qualité de l'air. Enfin, à travers les actions du 3 ^e axe de la stratégie, tel que l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments publics, la décarbonation des productions agricoles et de la gestion des déchets ou la mise en place d'une gestion alternative des eaux pluviales contribuent à un urbanisme et un aménagement économe en énergie et respectueux de la qualité de l'air.
Activités économiques <ul style="list-style-type: none"> Faire de la prise en compte des enjeux énergétiques un facteur de compétitivité et de durabilité des entreprises 	<ul style="list-style-type: none"> Intensifier les actions d'efficacité énergétique dans les entreprises Inciter aux synergies et mutualisations entre acteurs économiques d'une même zone d'activités Favoriser les approches globales d'éco-conception auprès des entreprises 	La stratégie aborde le sujet de manière transversale les enjeux de transition énergétiques liés aux activités économiques.	Les actions qui croisent les enjeux de transition énergétique avec les activités économiques sont les suivantes : <ul style="list-style-type: none"> Sensibiliser les ménages (et les entreprises) aux écogestes en lien avec la transition écologique Réduire le recours à la voiture individuelle et la dépendance des salariés/agents vis-à-vis des voitures thermiques Accompagner les commerces dans leur transition écologique Déployer des panneaux solaires dans le domaine public et inciter les installations dans le domaine privé
Agriculture <ul style="list-style-type: none"> Favoriser le développement d'une agriculture durable 	<ul style="list-style-type: none"> Maîtriser les effets des modes de production agricole sur l'énergie, le climat et l'air Développer la valorisation des ressources agricoles locales non alimentaires sous forme de produits énergétiques ou de matériaux d'isolation pour le bâtiment Développer des filières agricoles et alimentaires de proximité 	La stratégie du PCAET formule un axe spécifique pour promouvoir une économie locale, décarbonée et respectueuse des ressources dont les principales orientations sont de valoriser une agriculture qui s'inscrit dans la transition énergétique et écologique et de gérer durablement les ressources dans une optique d'économie circulaire. Ces orientations permettront de répondre aux défis du PPA en favorisant les pratiques agricoles en lien avec la transition écologique	Les actions du PCAET pour répondre aux défis en lien avec l'agriculture vise à décarboner les productions agricoles permettant de renforcer la séquestration carbone et d'encourager une agriculture saine et durable.

Objectifs et orientations du SRCAE		Intégration dans le PCAET	
		Stratégie	Programme d'actions
Modes de consommations durables <ul style="list-style-type: none"> Réduire l'empreinte carbone des consommations des franciliens 	<ul style="list-style-type: none"> Promouvoir la mutualisation et la réutilisation des biens Réduire les gaspillages alimentaires et l'empreinte carbone des menus Construire une offre régionale de loisirs et touristique attrayante et cohérente pour limiter les déplacements des franciliens et des visiteurs Améliorer et diffuser les méthodologies de comptabilisation des émissions indirectes de GES pour multiplier les leviers d'actions des collectivités dans leurs PCET 	<p>La stratégie du PCAET aborde de manière transversale les sujets en lien avec les modes de consommations durables.</p>	<p>Les actions du PCAET en lien avec les modes de consommations durables sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> Sensibiliser les ménages (et les entreprises) aux écogestes en lien avec la transition écologique de la CCHVO Développer un approvisionnement alimentaire de proximité Développer les aménagements cyclables en lien avec le plan vélo de la CCHVO Faire que les déchets deviennent une ressource
Qualité de l'air <ul style="list-style-type: none"> Améliorer la qualité de l'air pour la santé des franciliens 	<ul style="list-style-type: none"> Poursuivre l'amélioration des connaissances en matière de qualité de l'air Caractériser le plus précisément possible l'exposition des franciliens Inciter les franciliens et les collectivités à mener des actions améliorant la qualité de l'air 	<p>Le premier axe de la stratégie vise à maintenir un cadre de vie de qualité en cohérence avec le caractère semi-rural et le bien-vivre du territoire.</p>	<p>L'action phare du PCAET répondant aux défis d'actions citoyennes est de sensibiliser les ménages et les entreprises aux écogestes en lien avec la transition écologique de la CCHVO. Celle-ci prévoit des mesures opérationnelles et de réalisation permettant d'assurer le changement de comportement et systématique des publics et entreprises vis-à-vis des enjeux de la transition climatique et énergétique, de limiter les consommations énergétiques, de réduire les polluants atmosphériques et de lutter contre les effets de la crise climatique.</p>
Adaptation au changement climatique <ul style="list-style-type: none"> Accroître la résilience du territoire francilien aux effets du changement climatique 	<ul style="list-style-type: none"> Améliorer les connaissances, sensibiliser et diffuser l'information auprès de tous les acteurs franciliens Prendre en compte les effets du changement climatique dans l'aménagement urbain Réduire les consommations d'eau pour assurer la 	<p>La stratégie du PCAET aborde de manière transversale les sujets en lien avec l'adaptation au changement climatique.</p>	<p>Les principales actions du PCAET sur l'adaptation au changement climatique sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> Sensibiliser les ménages et les entreprises aux écogestes en lien avec la transition écologique de la CCHVO ; Lutter contre les îlots de chaleur urbains Mettre en place une gestion alternative des espaces verts Mettre en œuvre une trame verte et bleue à l'échelle intercommunale Mettre en place une culture et une gestion alternative des eaux pluviales au sein des tissus urbains

Objectifs et orientations du SRCAE		Intégration dans le PCAET	
		Stratégie	Programme d'actions
	<p>disponibilité et la qualité de la ressource</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prévenir et gérer les impacts du changement climatique sur la santé des citoyens - Assurer la résilience des écosystèmes face aux effets du changement climatique 		
<p>Mise en œuvre et suivi</p> <ul style="list-style-type: none"> • Se doter des outils nécessaires à une mise en œuvre du SRCAE au sein des territoires 	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser et soutenir la prise des compétences Energie par les intercommunalités - Mettre en place des relais d'animation, d'information et de suivi auprès des acteurs du territoire, en particulier des collectivités concernées par les PCET - Pérenniser le Comité Technique pour suivre la mise en œuvre des objectifs et orientations du SRCAE - Mettre en place les instances et les outils d'observation des indicateurs et des objectifs en matière de Climat/Air /Energie 	<p>La Stratégie du PCAET reprend les objectifs fixés par les institutions cadres et chiffre des objectifs permettant de répondre aux orientations régionales, nationales et communautaires.</p>	<p>Chaque action est accompagnée d'un ou plusieurs indicateurs de suivi et de résultats permettant d'assurer le suivi de la mise en œuvre. Cela permet ainsi de comparer les résultats obtenus avec les résultats attendus.</p>

↳ Le Plan National de Réduction des Emissions de polluants atmosphériques (PREPA)

Objectifs et mesures du PREPA		Intégration dans le PCAET	
		Stratégie	Programme d'actions
Objectifs de réduction des émissions par rapport à 2005	<p>A horizon 2020 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • SO₂ : -55% • NO_x : -50% • COVNM : -43% • NH₃ : -4% • PM_{2,5} : -27% <p>A horizon 2025 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • SO₂ : -66% • NO_x : -60% • COVNM : -47% • NH₃ : -8% • PM_{2,5} : -42% <p>A horizon 2030 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • SO₂ : -77% • NO_x : -69% • COVNM : -52% • NH₃ : -13% • PM_{2,5} : -57% 	<p>La stratégie du PCAET est de s'aligner sur les objectifs du PREPA. Entre 2005 et 2018 les évolutions pour les principaux polluants atmosphériques ont été les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • SO₂ : -71,7% • NO_x : -35% • COVNM : -39,1% • NH₃ : -6,7% • PM_{2,5} : -32,3% • PM₁₀ : -25,2% 	<p>Le programme d'actions du PCAET devrait permettre de contribuer à la réduction des polluants atmosphériques, notamment à travers les diverses actions en faveur d'une mobilité alternative à l'autosolisme et aux véhicules thermiques permettant une réduction des polluants atmosphériques NO_x, PM_{2,5} et PM₁₀, ainsi que la volonté de favoriser des pratiques agricoles décarbonées ayant une action directe sur les l'ammoniac ou les COVNM.</p>

↳ Le Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE)

Objectifs du PPE	Intégration dans le PCAET	
	Stratégie	Programme d'actions
<p>Développer l'efficacité énergétique, réduire la consommation d'énergie</p> <ul style="list-style-type: none"> Réduire de 12,3 % la consommation finale d'énergie en vue d'atteindre l'objectif de 20 % en 2030. Réduire de 22,6 % la consommation primaire d'énergies fossiles en vue d'atteindre l'objectif de - 30 % en 2030. 	<p>La stratégie aborde le développement de l'efficacité énergétique et la réduction des consommations énergétiques de manière transversale, à travers ses trois axes.</p> <p>L'objectif est de réduire de 36% les consommations énergétiques d'ici 2030 et de 45% en 2050.</p>	<p>Les actions permettant de développer l'efficacité énergétique et de réduire la consommation d'énergie sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> Favoriser la rénovation énergétique du parc privé, Développer les aménagements cyclables en lien avec le plan vélo de la CCHVO, Renforcer l'usage des modes doux, Mener une réflexion croisée sur l'offre de transports collectifs, Renforcer le réseau de bornes pour véhicules bas-carbone, Réduire le recours à la voiture individuelle et la dépendance des salariés/agents vis-à-vis des voitures thermiques, Améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments publics, Décarboner les productions agricoles Décarboner la gestion des déchets Déployer des panneaux solaires dans le domaine public et inciter les installations dans le domaine privé Etudier et expérimenter le potentiel d'utilisation du potentiel de nouvelles sources d'énergies renouvelables et réutilisables (ENR&R)
<p>Accélérer le développement des énergies renouvelables</p> <ul style="list-style-type: none"> Augmenter de plus de 70 % la capacité installée des énergies renouvelables électriques et de plus de 35 % la production de chaleur renouvelable par rapport à 2014 en vue d'atteindre 32 % d'énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie en 2030. 	<p>La stratégie du PCAET répond à cet objectif du PPE à travers l'axe 3 de sa stratégie :</p> <p>Promouvoir une économie locale, décarbonée et respectueuse des ressources.</p>	<p>En termes d'actions, les principales actions permettant d'accélérer le développement des énergies renouvelables sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> Déployer des panneaux solaires dans le domaine public et inciter les installations dans le domaine privé Etudier et expérimenter le potentiel d'utilisation du potentiel de nouvelles sources d'énergies renouvelables et réutilisables (ENR&R)
<p>Développer la mobilité propre</p> <ul style="list-style-type: none"> Réduire la consommation d'énergie des transports de 11,5 %. 	<p>Le PCAET dédie un axe entier de sa stratégie aux déplacements et mobilités et ainsi favoriser un aménagement vertueux dans les modes de déplacements. Les trois orientations de cet axe sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> Réduire les besoins en déplacements permettant d'améliorer la mixité urbaine et fonctionnelle du territoire et de favoriser les lieux d'accueil pour travailler sur le territoire ; 	<p>Les actions du PCAET prévues sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> Développer un approvisionnement alimentaire de proximité, qui contribue à réduire les émissions en lien avec le transport des marchandises ; Développer les aménagements cyclables en lien avec le plan vélo de la CCHVO Renforcer l'usage des modes doux <p>Ces deux actions permettent de promouvoir les mobilités actives et de lutter contre l'autosolisme ;</p>

Objectifs du PPE	Intégration dans le PCAET	
	Stratégie	Programme d'actions
	<ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir la mobilité douce permettant de renforcer les modes de déplacements cyclables en lien avec le futur plan vélo et de promouvoir la place du piéton ; - Mettre en avant une mobilité alternative et bas carbone permettant d'améliorer le report modal, de renforcer les transports en commun, de réduire l'autosolisme par la mise en place d'alternatives aux déplacements individuels et de promouvoir les sources d'énergies alternatives. <p>La stratégie prévoit une baisse de la consommation énergétique des transports de 25,5% en 2030 et de 45% en 2050.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Mener une réflexion croisée sur l'offre de transports collectifs permettant également à la lutte contre l'autosolisme, au renfort de l'usage des transports en commun et de favoriser l'intermodalité et multimodalité. - Renforcer le réseau de bornes pour véhicules bas-carbone - Réduire le recours à la voiture individuelle et la dépendance des salariés/agents vis-à-vis des voies thermiques
<p>Garantir la sécurité d'approvisionnement dans le respect des exigences environnementales</p> <ul style="list-style-type: none"> • Atteindre 6 GW d'effacements électriques. • Maintenir les critères de sécurité d'approvisionnement en gaz et en électricité, tout en diminuant le recours aux énergies fossiles. 	<p>En matière de consommations électriques et de leur maîtrise, la stratégie du PCAET y répond de manière transversale à travers ses trois axes et leurs orientations :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développer la sobriété et améliorer l'efficacité du parc de logements pour limiter la précarité énergétique - Promouvoir la mobilité douce - Mettre en avant une mobilité alternative et bas carbone - Soutenir le développement d'un parc industriel et tertiaire économe en énergie - Gérer durablement les ressources dans une optique d'économie circulaire - Produire localement des énergies renouvelables dans le respect environnemental du territoire <p>La stratégie du PCAET vise à réduire de 10% les consommations énergétiques à l'horizon 2030, de 25% en 2050 (sans changement systémique) et de 50% (à l'appui de changements structuraux et systémiques).</p>	<p>De nombreuses actions du PCAET permettent ainsi de répondre à cet objectif du SRCAE : favoriser la rénovation énergétique du parc privé, améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments publics, développer des aménagements cyclables, renforcer l'usage des modes doux, la réflexion sur l'offre de transports en commun, renforcer le réseau de bornes pour véhicules bas-carbone, ou déployer les panneaux solaires.</p>
Préparer le système énergétique de demain		

Objectifs du PPE	Intégration dans le PCAET	
	Stratégie	Programme d'actions
<ul style="list-style-type: none"> Engager des projets de stockage d'énergie sous forme hydraulique pour développer 1 à 2 GW de capacités entre 2025 et 2030. 	<i>Le territoire de la CCHVO n'est pas concerné</i>	

↳ Le Schéma Directeur de la Région Ile-de-France (SDRIF).

Objectifs du SDRIF	Intégration dans le PACET	
	Stratégie	Programme d'actions
Climat-Air-Energie <ul style="list-style-type: none"> La réduction des émissions de GES d'un facteur 4 d'ici 2050 et la transition énergétique Développer les énergies renouvelables 	La stratégie du PCAET prévoit une réduction des GES de 36% en 2030 et de 91% en 2050. La stratégie du PCAET répond à cet objectif du SDRIF à travers l'axe 3 de sa stratégie : Promouvoir une économie locale, décarbonée et respectueuse des ressources.	En termes d'actions, les principales actions permettant d'accélérer le développement des énergies renouvelables sont : <ul style="list-style-type: none"> Déployer des panneaux solaires dans le domaine public et inciter les installations dans le domaine privé Etudier et expérimenter le potentiel d'utilisation du potentiel de nouvelles sources d'énergies renouvelables et réutilisables (ENR&R)
Biodiversité et gestion des ressources <ul style="list-style-type: none"> Des ressources naturelles et un fonctionnement de l'écosystème à préserver Faire entrer la nature en ville Enrayer la perte de biodiversité au niveau régional et suprarégional Nourrir bien et durablement 11,5 millions de Franciliens Pérenniser la production agricole et forestière Assurer un accès équitable et durable aux ressources en eau 	Les communes de la CCHVO s'engagent dans la préservation de la biodiversité et la gestion des ressources de manière assez transversale à travers leur stratégie de PCAET. Toutefois, l'axe 1 et 3 traduisent particulièrement les ambitions sur ces sujets à travers les objectifs suivants : <ul style="list-style-type: none"> Limitier la vulnérabilité du territoire et de ses habitants face aux risques naturels et anthropiques Protéger les populations des îlots de chaleur urbains Conserver et développer la valeur écologique du territoire Economiser et protéger la ressource en eau 	Les principales actions du PCAET permettant de répondre aux objectifs du SDRIF en matière de biodiversité sont les suivantes : <ul style="list-style-type: none"> Développer une vision partagée de l'aménagement du territoire intercommunal répondant aux enjeux de transition Lutter contre les îlots de chaleur urbains Lutter contre les dépôts sauvages Mettre en place une gestion alternative des espaces verts Mettre en œuvre une trame verte et bleue à l'échelle intercommunale Mettre en œuvre une trame noire à l'échelle intercommunale
Gestion des espaces et urbanisme	La stratégie du PCAET prévoit à travers ses trois axes de répondre au SRCAE. En effet le PCAET veut maintenir la qualité du cadre de vie en cohérence	« Développer une vision partagée de l'aménagement du territoire intercommunal » l'action phare permettant de répondre à une gestion des espaces et un urbanisme économes.

Objectifs du SDRIF	Intégration dans le PACET	
	Stratégie	Programme d'actions
<ul style="list-style-type: none"> • Construire 70 000 logements par an et améliorer le parc existant pour résoudre la crise du logement • Privilégier des espaces bâtis économes en ressources • Concevoir des transports pour une vie moins dépendante à l'automobile 	<p>avec le caractère semi-rural et le bien vivre du territoire (objectifs 1.1.2, 1.1.3 et 1.3.1), il veut favoriser un aménagement vertueux dans les modes de déplacements et souhaite promouvoir une économie locale, décarbonée et respectueuse des ressources.</p>	<p>Dans l'axe 1 d'autres actions y contribuent également :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Favoriser la rénovation énergétique du parc privé <p>Les actions en lien avec les mobilités et déplacements répondent aussi à cette volonté de promouvoir un développement urbain économe en énergie et respectueux de la qualité de l'air. Cela notamment à travers des actions ciblant les habitudes quotidiennes des actifs du territoire, le renforcement de bornes pour véhicules bas carbone ou l'usage de modes doux.</p> <p>Enfin, à travers les actions du 3^e axe de la stratégie, tel que l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments publics, le déploiement de panneaux solaires sur les bâtiments privés et publics, ainsi que l'étude, l'expérimentation et l'utilisation du potentiel de nouvelles sources d'énergies renouvelables et réutilisables, le PCAET contribue à la gestion économe des espaces.</p>
<p>Vulnérabilité du territoire</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réduire la vulnérabilité du territoire et anticiper les aléas climatiques • Réduire la vulnérabilité de la ville aux risques, aux pollutions et aux nuisances 	<p>Le premier axe de la stratégie du PCAET se concentre en particulier à « maintenir un cadre de vie de qualité » sur le territoire. Cet objectif intègre la volonté de la CCHVO de protéger la population et réduire sa vulnérabilité face aux aléas naturels comme technologiques.</p> <p>Toutefois, le 2^e axe portant sur l'aménagement et les mobilités sur le territoire contribue également à réduire la vulnérabilité du territoire face aux pollutions et nuisances entre autres.</p>	<p>Plusieurs actions permettent de réduire la vulnérabilité du territoire face aux aléas climatiques, et face aux risques, pollutions et nuisances.</p> <p>En premier lieu les actions concernant la planification territoriale comme le développement d'une vision partagée de l'aménagement du territoire intercommunal, la mise en œuvre d'une gestion alternative des espaces verts ou une trame verte et bleue permettent la création d'espaces favorables à la végétation. Celle-ci peut contribuer au maintien d'humidité et ombrage, permettant de faire face aux aléas de sécheresse. Inversement, la rétention d'eau permet aussi de lutter contre les inondations et le ruissellement d'eaux pluviales.</p> <p>Les actions de l'axe 2 ciblent davantage les mobilités et les pratiques quotidiennes. Le recours aux modes doux, aux véhicules bas carbone et aux transports collectifs permettront de réduire les émissions atmosphériques polluantes et de réduire les nuisances sonores. Ces actions permettent ainsi de répondre au SDRIF.</p>

RAPPORT DE PRISE EN COMPTE

Le Plan Régional Santé Environnement (PRSE) Ile-de-France

Objectifs PRSE3 Ile-de-France	Intégration dans le PCAET	
	Stratégie	Programme d'actions
<p>Préparer l'environnement de demain pour une bonne santé</p> <ul style="list-style-type: none"> • Prendre en compte la santé dans la mise en œuvre des politiques d'aménagement • Prévenir les risques émergents liés au changement global : surveiller, prévenir et lutter contre les espèces végétales allergisantes et les animaux potentiellement dangereux pour la santé publique • Développer un réseau régional ressource en santé environnement • Accompagner la mise en place de plans de sécurité sanitaire pour l'alimentation en eau potable 	<p>La stratégie du PCAET se fonde sur trois axes dont le premier est de maintenir un cadre de vie de qualité en cohérence avec le caractère semi-rural et le bien-vivre du territoire. Celui-ci se décline en plusieurs orientations qui visent à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Préserver la santé des habitants dans le contexte de dérèglement climatique - Protéger et renforcer durablement les milieux naturels. <p>Ces orientations souhaitent traduire une volonté afin de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Limiter la vulnérabilité du territoire face aux risques naturels et anthropiques - Améliorer la qualité de l'air et limiter l'exposition des habitants notamment des populations les plus sensibles aux pollutions de l'air <p>Mais aussi de protéger les milieux humides et valoriser la présence de l'eau sur le territoire. Concernant l'alimentation en eau potable, l'axe 3 de la stratégie du PCAET visant à promouvoir une économie locale, décarbonée et respectueuse des ressources décline une orientation spécifique à cette thématique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Gérer durablement les ressources dans une optique d'économie circulaire. <p>Les objectifs recherchés sont de gérer la pollution des sols</p>	<p>Les actions œuvrant en ce sens par le PCAET sont notamment la mise en place d'une gestion alternative des espaces verts, la mise en œuvre de la trame verte et bleue à l'échelle intercommunale et la mise en œuvre d'une trame noire à l'échelle intercommunale.</p>
<p>Surveiller et gérer les expositions liées aux activités humaines et</p> <ul style="list-style-type: none"> • Elaborer et diffuser des préconisations sanitaires pour le jardinage en milieu urbain et péri-urbain • Lutter contre les risques liés à l'amiante 	<p>La stratégie du PCAET se fonde sur trois axes dont le premier est de maintenir un cadre de vie de qualité en cohérence avec le caractère semi-rural et le bien-vivre du territoire. Celui-ci se décline en plusieurs orientations qui visent à :</p>	<p>Les actions prévues par le PCAET permettant de répondre aux objectifs du PRSE3 Ile-de-France sont de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en œuvre une gestion alternative des espaces verts. Cette mesure s'adresse aussi bien aux collectivités qu'aux particuliers.

Objectifs PRSE3 Ile-de-France		Intégration dans le PCAET	
		Stratégie	Programme d'actions
leurs conséquences sur la santé	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier les sources de polluants émergents et mesurer la contamination des milieux • Poursuivre la mise en œuvre de la protection des captages utilisés pour l'alimentation en eau potable contre les pollutions accidentelles et les pollutions diffuses 	<ul style="list-style-type: none"> - Préserver la santé des habitants dans le contexte de dérèglement climatique - Protéger et renforcer durablement les milieux naturels. <p>Concernant la ressource en eau, l'axe 3 de la stratégie du PCAET visant à promouvoir une économie locale, décarbonée et respectueuse des ressources décline une orientation spécifique à cette thématique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Gérer durablement les ressources dans une optique d'économie circulaire. <p>Celle-ci vise à économiser et protéger la ressource en eau.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en œuvre une trame verte et bleue à l'échelle intercommunale pour améliorer la connaissance et la protection des milieux naturels <p>D'autres actions peuvent contribuer à répondre à l'objectif du PRSE3 tel que :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place une culture et une gestion alternative des eaux pluviales (au sein du tissu urbain)
Travailler à l'identification et à la réduction des inégalités sociales et environnementales de santé	<ul style="list-style-type: none"> • Consolider les connaissances sur les zones de multi-exposition environnementale • Améliorer le dispositif de surveillance et d'aide à la décision en matière de gestion des nuisances environnementales aéroportuaires • Utiliser les études de zones pour la réduction des inégalités environnementales • Mettre en place une démarche locale participative d'identification et de résorption des zones de multi-exposition • Réaliser un état des lieux régional en santé environnement 	<p>La stratégie du PCAET se fonde sur trois axes dont le premier est de maintenir un cadre de vie de qualité en cohérence avec le caractère semi-rural et le bien-vivre du territoire. Celui-ci se décline en plusieurs orientations qui visent à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Préserver la santé des habitants dans le contexte de dérèglement climatique - Améliorer la qualité de l'air et limiter l'exposition des habitants notamment des populations les plus sensibles aux pollutions de l'air - Protéger et renforcer durablement les milieux naturels. 	<p>Les actions œuvrant en ce sens par le PCAET sont notamment la lutte contre les îlots de chaleur urbains, la mise en place d'une gestion alternative des espaces verts, la mise en œuvre de la trame verte et bleue à l'échelle intercommunale et la mise en œuvre d'une trame noire à l'échelle intercommunale.</p> <p>Par ailleurs, les actions en lien avec l'aménagement vertueux des modes de déplacements permettent d'agir sur la résorption de nuisances sonores et pollutions atmosphériques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développer les aménagements cyclables en lien avec le plan vélo de la CCHVO - Renforcer l'usage des modes doux - Mener une réflexion croisée sur l'offre de transports collectifs - Renforcer le réseau de bornes de véhicule les bas-carbone - Réduire le recours à la voiture individuelle et la dépendance des salariés/agents vis-à-vis des voitures thermiques

Objectifs PRSE3 Ile-de-France	Intégration dans le PCAET	
	Stratégie	Programme d'actions
Protéger et accompagner les populations vulnérables <ul style="list-style-type: none"> • Réduire les risques environnementaux chez la femme enceinte et le jeune enfant • Protéger les jeunes franciliens des risques auditifs liés notamment à l'écoute et la pratique de la musique • Accroître la maîtrise des facteurs environnementaux de l'asthme et des allergies • Renforcer la prise en compte des enjeux sanitaires de la précarité énergétique et de la qualité de l'air intérieur par une meilleure coordination des différents acteurs • Lutter contre l'habitat indigne 	<p>La stratégie du PCAET se fonde sur trois axes dont le premier est de maintenir un cadre de vie de qualité en cohérence avec le caractère semi-rural et le bien-vivre du territoire. Celui-ci se décline en plusieurs orientations qui visent à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développer la sobriété et améliorer l'efficacité du parc de logements pour limiter la précarité énergétique - Préserver la santé des habitants dans le contexte de dérèglement climatique, dont l'un des objectifs est précisément de limiter l'exposition des populations les plus sensibles aux pollutions de l'air - Protéger et renforcer durablement les milieux naturels. <p>Par ailleurs, l'axe 2 de la stratégie est dédiée aux mobilités, déplacements et transports, principale source de pollution de l'air et sonore sur le territoire. Cet axe se décline en plusieurs orientations :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réduire les besoins en déplacements - Promouvoir la mobilité douce - Mettre en avant une mobilité alternative bas-carbone 	<p>Les actions du PCAET en ce sens sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Favoriser la rénovation énergétique du parc privé - Lutter contre les îlots de chaleur - Mettre en place une gestion alternative des espaces verts - Mettre en œuvre une trame verte et bleue à l'échelle intercommunale - Mettre en œuvre une trame noire à l'échelle intercommunale - Développer les aménagements cyclables en lien avec le plan vélo de la CCHVO - Renforcer l'usage des modes doux - Mener une réflexion croisée sur l'offre de transports collectifs - Renforcer le réseau de bornes de véhicule les bas-carbone - Réduire le recours à la voiture individuelle et la dépendance des salariés/agents vis-à-vis des voitures thermiques

↳ La Stratégie Nationale de Mobilisation de la Biomasse

Objectifs (recommandations) de la SNMB	Intégration dans le PCAET	
	Stratégie	Programme d'actions
Transversale <ul style="list-style-type: none"> Étudier de nouvelles opportunités de production de biomasse [...] 	<p>La stratégie du PCAET se fonde sur trois axes dont le premier est de maintenir un cadre de vie de qualité en cohérence avec le caractère semi-rural et le bien-vivre du territoire. Celui-ci se décline en plusieurs orientations qui visent à :</p> <ul style="list-style-type: none"> Protéger et renforcer durablement les milieux naturels. 	<p>Les actions du PCAET en ce sens sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> Mettre en place une gestion alternative des espaces verts Mettre en œuvre une trame verte et bleue à l'échelle intercommunale -
Forêt <ul style="list-style-type: none"> Localiser les zones les plus critiques vis-à-vis de l'adaptation au changement climatique [...] 	<p>La stratégie du PCAET se fonde sur trois axes dont le premier est de maintenir un cadre de vie de qualité en cohérence avec le caractère semi-rural et le bien-vivre du territoire. Celui-ci se décline en plusieurs orientations qui visent à :</p> <ul style="list-style-type: none"> Protéger et renforcer durablement les milieux naturels. 	<p>Les actions du PCAET permettant de localiser les zones critiques des milieux naturels face au changement du climat à l'échelle du territoire sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> Mettre en place une gestion alternative des espaces verts Mettre en œuvre une trame verte et bleue à l'échelle intercommunale
Agricole <ul style="list-style-type: none"> Favoriser l'implantation de filières locales de valorisation de la biomasse agricole dans les politiques publiques Renforcer la lisibilité sur les perspectives d'évolution de la demande et les aides économiques mises en œuvre. Porter une attention particulière à la mise en place d'un diagnostic de l'état initial des sols ainsi qu'un suivi agronomique au long de la vie du projet. Promouvoir la formation et l'accompagnement des agriculteurs dans la grande diversité des options agronomiques quant aux CIVE Promouvoir un effort pour concilier une plus grande production de biomasse et l'agroécologie Identifier les résidus verts les plus couramment brûlés à l'air libre et promouvoir leur collecte. 	<p>Concernant l'agriculture, l'axe 3 de la stratégie du PCAET visant à promouvoir une économie locale, décarbonée et respectueuse des ressources décline une orientation spécifique à cette thématique :</p> <ul style="list-style-type: none"> Valoriser une agriculture qui s'inscrit dans la transition énergétique et écologique. <p>Les principaux objectifs poursuivis sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> Favoriser les pratiques agricoles en lien avec la transition écologique Développer les modes de circuits courts et de proximité en lien avec les exploitations agricoles Tirer profit de l'agriculture pour développer de nouvelles filières 	<p>La principale action du PCAET en lien avec l'agriculture est de décarboner les productions agricoles.</p> <p>Toutefois, la volonté de développement d'un approvisionnement alimentaire de proximité, la mise en œuvre d'une trame verte et bleue et une gestion alternative des espaces verts peuvent également œuvrer en faveur des objectifs poursuivis par la SNMB.</p>

Objectifs (recommandations) de la SNMB	Intégration dans le PCAET	
	Stratégie	Programme d'actions
Déchets • Promouvoir la séparation technique des filières « ressources ligneuses » (à vocation de compostage, voire de combustion) et des filières « ressources cellulósiques » et autres déchets verts très fermentescibles (herbes notamment) dès la collecte et à l'entrée des déchetteries	Concernant les déchets, l'axe 3 de la stratégie du PCAET visant à promouvoir une économie locale, décarbonée et respectueuse des ressources décline une orientation spécifique à cette thématique : - Gérer durablement les ressources dans une optique d'économie circulaire. Les objectifs recherchés sont : - Améliorer la gestion et la collecte des déchets et renforcer leur valorisation - Gérer la pollution des sols	

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du Bassin Seine Normandie

Objectifs du SDAGE		Intégration dans le PCAET	
		Stratégie	Programme d'actions
Objectifs et mesures territorialisés pour l'unité hydrographique Confluence Oise			
Réduction des pollutions des collectivités	<ul style="list-style-type: none"> - Réaliser des travaux d'amélioration de la gestion et du traitement des eaux pluviales - Réhabilitation d'un réseau hors Directive ERU - Equipement d'une STEP Hors Directive ERU 	<p>La stratégie du PCAET se fonde sur trois axes dont le premier est de maintenir un cadre de vie de qualité en cohérence avec le caractère semi-rural et le bien-vivre du territoire. Celui-ci se décline en plusieurs orientations qui visent à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Préserver la santé des habitants dans le contexte de dérèglement climatique - Protéger et renforcer durablement les milieux naturels. <p>Le 3^e axe veut promouvoir une économie locale, décarbonée respectueuse des ressources. Il décline une orientation spécifique à cette thématique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Gérer durablement les ressources dans une optique d'économie circulaire. <p>Dont l'un des objectifs est d'économiser et protéger la ressource en eau.</p>	<p>Les actions du PCAET permettant de répondre à cet objectif du SDAGE sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place une gestion alternative des espaces verts - Mettre en œuvre une trame verte et bleue à l'échelle intercommunale - Mettre en place une culture et une gestion alternative des eaux pluviales (au sein des tissus urbains)
Réduction des pollutions agricoles	<ul style="list-style-type: none"> - Limitation des apports de fertilisants au-delà de la Directive nitrates - Limitation des apports de pesticides - Mettre en place des pratiques pérennes à faible utilisation d'intrants - Elaboration d'un programme d'action AAC - Elaboration d'un programme d'action Erosion 	<p>Concernant l'agriculture, l'axe 3 de la stratégie du PCAET visant à promouvoir une économie locale, décarbonée et respectueuse des ressources décline une orientation spécifique à cette thématique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Valoriser une agriculture qui s'inscrit dans la transition énergétique et écologique. <p>Les principaux objectifs poursuivis sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Favoriser les pratiques agricoles en lien avec la transition écologique - Développer les modes de circuits courts et de proximité en lien avec les exploitations agricoles <p>Tirer profit de l'agriculture pour développer de nouvelles filières</p>	<p>La principale action du PCAET en lien avec l'agriculture est de décarboner les productions agricoles.</p> <p>Toutefois, la volonté de développement d'un approvisionnement alimentaire de proximité, la mise en œuvre d'une trame verte et bleue et une gestion alternative des espaces verts peuvent également œuvrer en faveur des objectifs poursuivis par le SDAGE.</p>
Protection et restauration des milieux	<ul style="list-style-type: none"> - Mesures de restauration hydromorphologique de cours d'eau 	<p>La stratégie du PCAET se fonde sur trois axes dont le premier est de maintenir un cadre de vie de qualité en cohérence avec le caractère semi-rural et le bien-vivre du territoire. Celui-ci se décline en plusieurs orientations qui visent à :</p>	<p>Les actions du PCAET permettant de protéger et restaurer les milieux naturels à l'échelle du territoire sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place une gestion alternative des espaces verts

	<ul style="list-style-type: none"> - Mesures de restauration de la continuité écologique - Mesure de gestion des zones humides 	<ul style="list-style-type: none"> - Protéger et renforcer durablement les milieux naturels. 	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en œuvre une trame verte et bleue à l'échelle intercommunale
Gestion de la ressource en eau	<ul style="list-style-type: none"> - Ressource – Etude globale et schéma directeur 	<p>Le 3^e axe veut promouvoir une économie locale, décarbonée respectueuse des ressources. Il décline une orientation spécifique à cette thématique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Gérer durablement les ressources dans une optique d'économie circulaire. <p>Dont l'un des objectifs est d'économiser et protéger la ressource en eau.</p>	<p>Les actions du PCAET permettant de répondre à cet objectif du SDAGE sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place une gestion alternative des espaces verts - Mettre en œuvre une trame verte et bleue à l'échelle intercommunale - Mettre en place une culture et une gestion alternative des eaux pluviales (au sein des tissus urbains)
Objectifs et mesures territorialisés pour l'unité hydrographique Oise Esches			
Réduction des pollutions des collectivités	<ul style="list-style-type: none"> - Assainissement – Etude globale et schéma directeur - Réaliser des travaux d'amélioration de la gestion et du traitement des eaux pluviales - Réhabilitation d'un réseau hors Directive ERU - Mettre en place une surveillance initiale ou pérennes des émissions de substances dangereuses 	<p>La stratégie du PCAET se fonde sur trois axes dont le premier est de maintenir un cadre de vie de qualité en cohérence avec le caractère semi-rural et le bien-vivre du territoire. Celui-ci se décline en plusieurs orientations qui visent à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Préserver la santé des habitants dans le contexte de dérèglement climatique - Protéger et renforcer durablement les milieux naturels. <p>Le 3^e axe veut promouvoir une économie locale, décarbonée respectueuse des ressources. Il décline une orientation spécifique à cette thématique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Gérer durablement les ressources dans une optique d'économie circulaire. <p>Dont l'un des objectifs est d'économiser et protéger la ressource en eau.</p>	<p>Les actions du PCAET permettant de répondre à cet objectif du SDAGE sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place une gestion alternative des espaces verts - Mettre en œuvre une trame verte et bleue à l'échelle intercommunale - Mettre en place une culture et une gestion alternative des eaux pluviales (au sein des tissus urbains)
Réduction des pollutions des industries	<ul style="list-style-type: none"> - Industries et artisanat – Etude globale et schéma directeur - Mesures de réduction de pollution hors substances dangereuses 	<p>Les principales orientations de la stratégie du PCAET répondant à ces objectifs du SDAGE sont celles citées précédemment.</p>	<p>En complémentarité des actions ci-dessus, les actions qui permettent de réduire les pollutions des industries sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Faire que les déchets deviennent une ressource - Décarboner la gestion des déchets - Etudier et expérimenter le potentiel d'utilisation du potentiel des nouvelles sources d'énergies renouvelables et réutilisables (ENR&R)
Réduction des pollutions agricoles	<ul style="list-style-type: none"> - Limitation des apports de fertilisants au-delà de la Directive nitrates 	<p>Concernant l'agriculture, l'axe 3 de la stratégie du PCAET visant à promouvoir une économie locale, décarbonée et respectueuse des ressources décline une orientation spécifique à cette thématique :</p>	<p>La principale action du PCAET en lien avec l'agriculture est de décarboner les productions agricoles. Toutefois, la volonté de développement d'un approvisionnement alimentaire de proximité, la mise en œuvre d'une trame verte et</p>

	<ul style="list-style-type: none"> - Limitation des apports de pesticides - Mettre en place des pratiques pérennes à faible utilisation d'intrants - Elaboration d'un programme d'action AAC - Elaboration d'un programme d'action Erosion 	<ul style="list-style-type: none"> - Valoriser une agriculture qui s'inscrit dans la transition énergétique et écologique. <p>Les principaux objectifs poursuivis sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Favoriser les pratiques agricoles en lien avec la transition écologique - Développer les modes de circuits courts et de proximité en lien avec les exploitations agricoles <p>Tirer profit de l'agriculture pour développer de nouvelles filières</p>	bleue et une gestion alternative des espaces verts peuvent également œuvrer en faveur des objectifs poursuivis par le SDAGE.
Protection et restauration des milieux	-Mesures de restauration hydromorphologique de cours d'eau	La stratégie du PCAET se fonde sur trois axes dont le premier est de maintenir un cadre de vie de qualité en cohérence avec le caractère semi-rural et le bien-vivre du territoire. Celui-ci se décline en plusieurs orientations qui visent à : <ul style="list-style-type: none"> - Protéger et renforcer durablement les milieux naturels. 	Les actions du PCAET permettant de protéger et restaurer les milieux naturels à l'échelle du territoire sont les suivantes : <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place une gestion alternative des espaces verts - Mettre en œuvre une trame verte et bleue à l'échelle intercommunale
Gestion de la ressource en eau	-Ressource – Etude globale et schéma directeur	Le 3 ^e axe veut promouvoir une économie locale, décarbonée respectueuse des ressources. Il décline une orientation spécifique à cette thématique : <ul style="list-style-type: none"> - Gérer durablement les ressources dans une optique d'économie circulaire. <p>Dont l'un des objectifs est d'économiser et protéger la ressource en eau.</p>	Les actions du PCAET permettant de répondre à cet objectif du SDAGE sont : <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place une gestion alternative des espaces verts - Mettre en œuvre une trame verte et bleue à l'échelle intercommunale - Mettre en place une culture et une gestion alternative des eaux pluviales (au sein des tissus urbains)

4. ANALYSE DES SOLUTIONS DE SUBSTITUTION ET MOTIFS POUR LESQUELS LE PROJET DE PCAET A ETE RETENU

Le PCAET de la CC du Haut Val d'Oise s'inscrit dans des objectifs internationaux, européens, nationaux et régionaux relativement ambitieux vis-à-vis de objectifs cadres pour lesquels il se doit d'être compatible et les objectifs qu'il doit prendre en compte.

Pour ce faire, le territoire de la CC du Haut Val d'Oise, dans le cadre de la stratégie du PCAET a modélisé un scénario en cohérence avec les objectifs stratégiques cadres (Programmation Pluriannuelle de l'Energie, Stratégie Nationale Bas Carbone) autour de 3 axes stratégiques :

Ces axes stratégiques constituent le squelette du programme d'actions. Après un rappel des enjeux et du scénario fil de l'eau (en l'absence d'élaboration du PCAET) sur le territoire, cette partie a alors pour objectif d'expliquer les choix qui ont conduit le territoire à choisir ce scénario plutôt qu'un autre et à évaluer si ce dernier répond à l'ensemble des objectifs requis.

1. RAPPEL DES ENJEUX

	ENJEUX	BILAN
Paysage et patrimoine	Valoriser les éléments de nature paysagers en lien avec les enjeux d'adaptation au changement climatique	Fort
	Encourager la diversification des cultures et les pratiques durables, améliorant la résilience face aux changements climatiques et animant les paysages	Fort
	Intégrer les nouveaux aménagements et projets (réhabilitations, constructions neuves, énergies renouvelables...) dans l'environnement paysager	Moyen
	Permettre la rénovation énergétique du bâti ancien et l'installation d'énergies renouvelables, tout en respectant la valeur patrimoniale (qualités architecturales matériaux, ...) du territoire	Moyen
	Anticiper l'augmentation de la sensibilité du patrimoine aux risques (retrait-gonflement des argiles, inondation) dans le contexte de changement climatique	Moyen
	Développer les opportunités de lecture du paysage du Haut Val d'Oise depuis les infrastructures de transport du territoire	Faible
	Profiter des projets innovants et ambitieux pour revaloriser les espaces à faible intérêt paysager et adoucir les lisières brutales (entrée de ville, le long des axes principaux du territoire, ...)	Moyen
Trame verte et bleue	Eviter ou limiter les nouveaux projets en lien avec le PCAET dans les secteurs d'inventaire et de protection de la biodiversité (périmètres Natura 2000, ZNIEFF, etc)	Fort
	Tirer profit du PCAET pour protéger, restaurer et développer durablement les réservoirs d'intérêt écologiques identifiés au sein des espaces, ainsi que les continuités et liaisons entre les réservoirs	Fort

	<p>>> Protéger, restaurer et développer l'ensemble des composantes du socle naturel du territoire, qui en plus de préserver la biodiversité, participent à la lutte contre le changement climatique</p> <ul style="list-style-type: none"> • Maintenir les boisements, valoriser leur potentiel de stockage de carbone et de production bois-énergie (forêt de Carnelle, Bois de la Tour du Lay...) • Préserver les habitats aquatiques et humides pour leur rôle dans la résilience face au changement climatique de la vallée de l'Oise mais aussi des affluents et autres cours d'eau (l'Esches, ru des Presles, ruisseau de la Copette, etc) • Développer les structures végétales dans les espaces agricoles, espaces relais aux déplacements des espèces 	Fort
	<p>Conservier et créer des éléments de nature notamment en cœur de ville, sources de rafraîchissement et points d'appui au renforcement de la qualité du cadre de vie (loisirs, déplacements, etc)</p>	Fort
Agriculture	<p>Concilier le développement du territoire dans le cadre du PCAET et la pérennité des activités agricoles, forestières, des milieux naturels et du grand paysage qui leur est associée.</p>	Moyen
	<p>Favoriser l'agriculture alternative et de proximité en lien avec les défis de la transition écologique</p> <ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre le développement d'une agriculture plus durable et de nouveaux modes de production permettant de limiter les intrants (biologique, raisonnée) • Soutenir de nouveaux modes de distribution alimentaire comme les circuits courts pour limiter les émissions de GES liées aux déplacements 	Moyen
	<p>Favoriser le stockage du carbone par les sols agricoles :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Limiter la consommation d'espaces naturels et agricoles et protéger, voire développer le petit patrimoine naturel (haies, bosquets, talus enherbés...) • Engager des démarches de culture alternative notamment de conservation des sols 	Moyen
	<p>Poursuivre le développement de filières agricoles innovantes en lien avec le développement économique et la mise en valeur du territoire de variétés adaptées, économies d'eau, etc :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Orienter le développement du territoire et poursuivre les projets en cours vers la valorisation énergétique) • Utiliser les ressources agricoles pour le développement de filières locales 	Moyen
Consommations énergétiques et production d'énergies	<p>Maîtriser les besoins énergétiques du secteur résidentiel, sources de précarité énergétique et de pressions sur les ressources d'énergie fossile</p>	Fort
	<p>Limiter les impacts des déplacements sur les consommations énergétiques</p>	Fort
	<p>Développer et intensifier la production d'énergies renouvelables afin de réduire la dépendance aux énergies fossiles</p>	Fort
Emissions de GES et stockage carbone	<p>Réduire les émissions de GES principalement dans les secteurs du transport routier et du résidentiel-tertiaire, principaux postes émetteurs</p>	Fort
	<p>Infléchir les émissions en stagnation dans le domaine de l'agriculture pour suivre les tendances régionale et départementale</p>	Fort
	<p>Conservier et accroître les espaces naturels, pour maintenir le stockage carbone du territoire</p>	Fort
	<p>Limiter le changement d'affectation des sols pour enrayer la déséqustration du carbone</p>	Fort

Cycle de l'eau	<p>Contribuer à la diminution des consommations énergétiques liées à la collecte, au transport et au traitement de la ressource en eau :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Maîtriser l'origine des sources de pollutions afin d'atteindre de bons états écologiques et chimiques des masses d'eau de surface et souterraine • Limiter la consommation d'eau potable notamment par la récupération systématique de la ressource dans le cadre de projets d'aménagements, de constructions, ou à la parcelle • Assurer l'accès à la ressource en eau par des interconnexions intégrées et des systèmes de stockage pour l'ensemble du territoire • Anticiper les projets au regard de leur desserte en assainissement et en eau potable pour limiter les extensions de réseau et donc la consommation d'espaces agricoles ou naturels • Maximiser le raccordement au réseau d'assainissement collectif et limiter le nombre de dispositif d'assainissement non collectif afin de soutenir la mise aux normes des équipements et éviter les pressions sur les milieux naturels 	Fort
	<p>Amplifier la valorisation énergétique des réseaux et infrastructures :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Améliorer les niveaux de performance des réseaux d'eau potable et de traitement des eaux usées • Moderniser les stations d'épurations afin de répondre aux besoins de consommation • Maintenir des niveaux de consommation d'énergie stables, voire les réduire malgré l'augmentation des volumes d'eau reçus 	Fort
Gestion des déchets	<p>Soutenir la diminution de l'impact énergétique lié à la collecte et au transport des déchets :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre les actions du syndicat TRI-OR • Amplifier la sensibilisation d'information pour réduire les ratios de collecte • Perfectionner la gestion globale des déchets (stratégie intercommunale, flux collectés, acteurs de valorisation et recyclage...) • Maîtriser, afin de limiter, les points de dépôts sauvages (coûts énergétiques et de tri supplémentaires) 	Fort
	<p>Renforcer la valorisation et réduire le taux de refus et d'enfouissement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Améliorer la valorisation énergétique et organique de la matière sur les sites de traitement • Développer des circuits pérennes d'économie circulaire (valorisation des ordures ménagères résiduelles en compost pour l'agriculture locale) • Promouvoir le compostage individuel • Soutenir et renforcer les dynamiques d'économie circulaire mises en place (ressourceries, recycleries, borne de collecte de textiles etc) 	Fort
Qualité de l'air	Engager une rénovation du bâti massive et diminuer les dépenses énergétiques liées au résidentiel	Fort
	Limiter l'usage de la voiture individuelle et promouvoir les mobilités durables, dans le but de réduire les émissions de polluants liés au trafic routier.	Fort
	Favoriser les bonnes pratiques agricoles pour diminuer les émissions de NH3.	Fort
	Limiter l'exposition des habitants les plus vulnérables à la pollution atmosphérique, notamment aux abords des infrastructures routières	Moyen
Risques naturels, technologiques et nuisances	Améliorer de la prise en compte des risques naturels (inondation, mouvement de terrain) dans le cadre du PCAET (lien avec les documents d'urbanisme) afin de limiter et maîtriser la vulnérabilité de la population et des biens face aux risques, notamment dans un contexte de changement climatique qui accentue les aléas	Moyen
	<p>Mener une politique transversale en faveur de la prévention des risques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Préserver et protéger les éléments de la Trame Verte et Bleue pour assurer la 	Fort

résilience du territoire • Sensibiliser et informer la population pour contribuer à réduire la vulnérabilité	
Tenir compte des infrastructures et installations présentes dans les choix d'urbanisme pour maîtriser l'exposition aux risques technologiques des futurs projets	Faible
S'appuyer sur les sites potentiellement pollués pour engager une dépollution douce tout en promouvant des opérations de stockage carbone dans les sols à l'occasion de projets innovants	Fort
Prendre en compte les niveaux sonores en lien avec les infrastructures et installations pour maîtriser l'exposition au bruit des résidents et usagers	Faible

2. RAPPEL DU SCENARIO FIL DE L'EAU EN L'ABSENCE DU PCAET

En l'absence de PCAET sur le territoire de la CCHVO, le scénario fil de l'eau permet de traduire l'évolution probable du territoire au prisme des différentes thématiques sur lesquelles repose l'Etat Initial de l'Environnement.

UN SOCLE PAYSAGER ET ECOLOGIQUE DANS LE CONTEXTE DE DEREGLEMENT CLIMATIQUE

Un cadre de vie paysager et patrimonial à valoriser dans le contexte de dérèglement climatique

Enjeux tirés de l'Etat Initial de l'Environnement	Perspective au fil de l'eau
<p>>> Valoriser les éléments de nature en lien avec les enjeux d'adaptation au changement climatique :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Valoriser la présence de l'eau grâce aux berges en étudiant la mise en place de liaisons douces garantissant fraîcheur et découverte du territoire • Préserver les boisements permettant de stocker du carbone, et développer les structures végétales diversifiant les paysages et limitant les risques de ruissellement • Maintenir les pratiques agricoles intégrant du patrimoine végétalisé • Renforcer l'offre de nature en ville en lien avec les îlots de fraîcheur <p>>> Encourager la diversification des cultures et les pratiques durables, améliorant la résilience face aux changements climatiques et animant les paysages ;</p> <p>>> Intégrer les nouveaux aménagements et projets (réhabilitations, constructions neuves, énergies renouvelables...) dans l'environnement paysager ;</p> <p>>> Permettre la rénovation énergétique du bâti ancien et l'installation d'énergies renouvelables, tout en respectant la valeur patrimoniale (qualités architecturales matériaux, ...) du territoire ;</p> <p>>> Anticiper l'augmentation de la sensibilité du patrimoine aux risques (retrait-gonflement des argiles, inondation) dans le contexte de changement climatique ;</p> <p>>> Développer les opportunités de lecture du paysage du Haut Val d'Oise depuis les infrastructures de transport du territoire ;</p> <p>>> Profiter des projets innovants et ambitieux pour revaloriser les espaces à faible intérêt paysager et adoucir les lisières brutales (entrée de ville, le long des axes principaux du territoire, ...)</p>	<p>>> Une qualité des paysages du territoire qui risque d'être fragilisée par les évolutions liées au changement climatique engendrant des modifications dans les paysages ;</p> <p>>> Une urbanisation croissante entraînée par l'augmentation de la population renforçant les pressions sur les paysages et les milieux naturels et donc la qualité du cadre de vie.</p> <p>>> Des actions d'ores et déjà en cours sur le territoire (étude de planification des travaux d'aménagement et restauration des berges de l'Oise par le SMBO, ...) permettant d'améliorer la lisibilité du paysage et de mettre en valeur certains secteurs sur le territoire.</p> <p>>> Concernant le patrimoine protégé et vernaculaire, le scénario au fil de l'eau veillera à la poursuite de la protection du patrimoine qui pourrait se voir de plus en plus détérioré dans le contexte de dérèglement climatique (fissurations, ...).</p>

--	--

Un territoire inscrit dans un réseau écologique fonctionnel à conforter

Enjeux tirés de l'Etat Initial de l'Environnement	Perspective au fil de l'eau
<p>>> Eviter ou limiter les nouveaux projets à travers le PCAET dans les secteurs d'inventaire et de protection de la biodiversité (périmètres Natura 2000, ZNIEFF, etc)</p> <p>>> Tirer profit du PCAET pour protéger, restaurer et développer durablement les réservoirs d'intérêts écologiques identifiés au sein des espaces, ainsi que les continuités et liaisons entre les réservoirs</p> <p>>> Protéger, restaurer et développer l'ensemble des composantes du socle naturel du territoire, qui en plus de préserver la biodiversité, participent à la lutte contre le dérèglement climatique :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Maintenir les boisements, valoriser leur potentiel de stockage de carbone (Forêt de Carnelle, Bois de la Tour du Lay...) • Préserver les habitats aquatiques et humides pour leur rôle dans la résilience face au changement climatique de la vallée de l'Oise mais aussi des affluents et autres cours d'eau (l'Esches, ru de Presles, ruisseau de la Copette, etc) • Développer les structures végétales dans les espaces agricoles, espaces relais aux déplacements des espèces <p>>> Conserver et créer des éléments de nature notamment en cœur de ville, sources de rafraîchissement et points d'appui au renforcement de la qualité du cadre de vie (loisirs, déplacements, etc)</p>	<p>>> Maintien des espaces naturels remarquables faisant d'ores et déjà l'objet d'une protection forte (ENS, EBC...)</p> <p>>> Un réseau écologique qui restera en bon état, grâce aux mesures relevant du SRCE et actions poursuivies localement (valorisation écologique des berges dans le cadre des compétences du SMBO, protection et restauration des zones humides ...).</p> <p>>> Une offre de nature en ville notamment au sein de nouveaux projets devrait s'accroître et limiter la vulnérabilité du territoire au changement climatique (îlot de chaleur, ruissellement...).</p> <p>>> De nouvelles pressions engendrées par l'urbanisation et les activités : réduction des espaces agro-naturels, pollutions, nuisances, dégradation de l'habitat...) importantes sur les milieux naturels et par conséquent sur les puits de carbone et réservoirs de biodiversité</p> <p>>> Des effets liés au dérèglement climatique (hausse des températures, changement du régime de précipitation...) pourraient fragiliser la trame verte et bleue (perte de biodiversité non adaptée, développement de bio agresseurs, développement d'espèces exotiques invasives, multiplication et propagation accrue de pathogènes, ...).</p>

Une nécessaire prise en compte du défi du changement climatique dans le secteur agricole local

Enjeux tirés de l'Etat Initial de l'Environnement	Perspective au fil de l'eau
<p>>> Concilier le développement du territoire et la pérennité des activités agricoles, forestières, des milieux naturels et du grand paysage qui leur est associée dans le cadre du PCAET.</p> <p>>> Favoriser l'agriculture alternative et de proximité en lien avec les défis de la transition écologique :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre le développement d'une agriculture plus durable et de nouveaux modes de production permettant de limiter les intrants (biologique, raisonnée) 	<p>>> La poursuite de la réduction des espaces agro-naturels et des puits de carbone qui composent le territoire malgré la protection des espaces dans le cadre des documents d'urbanisme et les nouvelles directives cadres (Loi Climat& Résilience...)</p> <p>>> La poursuite de la réduction du potentiel agronomique des sols, une suppression d'éléments paysagers et l'appauvrissement des habitats écologiques</p> <p>>> Un dérèglement climatique qui viendra accentuer les pressions sur les milieux agricoles et naturels rendant de plus en plus vulnérables les activités et de</p>

<ul style="list-style-type: none"> • Soutenir de nouveaux modes de distribution alimentaires comme les circuits courts pour limiter les émissions de GES liées aux déplacements <p>>> Favoriser le stockage du carbone par les sols agricoles :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Limiter la consommation d'espaces naturels et agricoles et protéger, voire développer le petit patrimoine naturel (haies, bosquets, talus enherbés...) • Poursuivre les démarches de culture alternative notamment de conservation des sols <p>>> Poursuivre le développement de filières agricoles innovantes en lien avec le développement économique et la mise en valeur du territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Orienter le développement du territoire et poursuivre les projets en cours vers la valorisation énergétique, • Utiliser les ressources agricoles pour le développement de filières locales 	<p>possibles pertes économiques pour les exploitants agricoles.</p> <p>>> Des pratiques agricoles de plus en plus durables (raisonnées, biologiques, conservation des sols) porteront un effet positif sur les pollutions, la ressource en eau, le paysage et les fonctionnalités écologiques des espaces agricoles.</p> <p>>> L'émergence au fil de l'eau de filières innovantes agricoles (valorisation énergétique de la biomasse, agriculture urbaine, circuit-courts...) mais qui resteront en faible nombre par un manque de structuration.</p>
---	---

↳ METABOLISME ET CONTRIBUTION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Des consommations d'énergies liée au secteur résidentiel et une part de la production d'énergies renouvelables peu conséquente dans la consommation totale

Enjeux tirés de l'Etat Initial de l'Environnement	Perspective au fil de l'eau
<p>>> Maîtriser les besoins énergétiques du secteur résidentiel, sources de précarité énergétique et de pressions sur les ressources d'énergie fossile</p> <p>>> Limiter les impacts des déplacements sur les consommations énergétiques</p> <p>>> Développer et intensifier la production d'énergies renouvelables afin de réduire la dépendance aux énergies fossiles</p>	<p>>> Une baisse des consommations énergétiques au fil de l'eau malgré une augmentation de la population</p> <p>>> Une réglementation en vigueur (RE 2020) et des actions d'ores et déjà en cours (rénovations des bâtis publics, logements...) qui permettront de poursuivre la baisse des consommations énergétiques</p> <p>>> Le poste du tertiaire devrait néanmoins poursuivre son augmentation en lien avec la croissance des activités</p> <p>>> Des projets d'implantation des énergies renouvelables sur le territoire qui permettront d'augmenter la part d'énergies renouvelables sur ce dernier, sans toutefois pouvoir atteindre les objectifs cadres. La part de la production d'énergies renouvelables dans les consommations énergétiques n'augmentera que peu et restera faible.</p>

Des émissions de Gaz-à effet-de-serre en baisse et un stockage carbone important sur le territoire

Enjeux tirés de l'Etat Initial de l'Environnement	Perspective au fil de l'eau
<p>>> Réduire les émissions de GES principalement dans les secteurs du transport routier et du résidentiel-tertiaire, principaux postes émetteurs</p> <p>>>Infléchir les émissions en stagnation dans le domaine de l'agriculture pour suivre les tendances régionale et départementale</p> <p>>> Conserver et accroître les espaces naturels, pour maintenir le stockage carbone du territoire</p> <p>>> Limiter le changement d'affectation des sols pour enrayer la déséquestration du carbone</p>	<p>>> Une baisse des émissions de GES au fil de l'eau malgré une augmentation de la population sans pour autant pouvoir atteindre les objectifs cadres.</p> <p>>> Les émissions de GES liées au tertiaire devraient néanmoins poursuivre leur augmentation en lien avec la croissance des activités</p> <p>>> Un contexte national (loi Climat et Résilience) qui impose le Zéro Artificialisation Nette et la protection des espaces naturels dans les documents d'urbanisme locaux, et viendra limiter la consommation d'espaces naturels et agricoles sur le territoire.</p> <p>>> Des projets (résidentiel, activités, production d'énergies renouvelables) qui viendront exercer des pressions sur les espaces naturels et émettre de nouveaux GES sur le territoire</p>

Un cycle de l'eau à préserver face aux pressions

Enjeux tirés de l'Etat Initial de l'Environnement	Perspective au fil de l'eau
<p>>> Contribuer à la diminution des consommations énergétiques liées à la collecte, au transport et au traitement de la ressource en eau :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Maîtriser l'origine des sources de pollutions afin d'atteindre de bons états écologiques et chimiques des masses d'eau de surface et souterraine • Limiter la consommation d'eau potable notamment par la récupération systématique de la ressource dans le cadre de projets d'aménagements, de constructions, ou à la parcelle • Assurer l'accès à la ressource en eau par des interconnexions intégrées et des systèmes de stockage pour l'ensemble du territoire • Anticiper les projets au regard de leur desserte en assainissement et en eau potable pour limiter les extensions de réseau et donc la consommation d'espaces agricoles ou naturels • Maximiser le raccordement au réseau d'assainissement collectif et limiter le nombre de dispositif d'assainissement non collectif afin de soutenir la mise aux normes des équipements et éviter les pressions sur les milieux naturels <p>>> Amplifier la valorisation énergétique des réseaux et infrastructures :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Améliorer les niveaux de performance des réseaux d'eau potable et de traitement des eaux usées • Moderniser les stations d'épurations afin de répondre aux besoins de consommation <p>>> Maintenir des niveaux de consommation d'énergie, voire les réduire malgré l'augmentation des volumes d'eau reçus</p>	<p>>> Une gestion de l'eau potable et de l'assainissement qui restera assurée par plusieurs syndicats ne permettant pas de réelles actions coordonnées à l'échelle du territoire intercommunal.</p> <p>>> Une sécurisation de la ressource en eau qui se poursuivra par la protection des captages et l'amélioration des interconnexions entre les réseaux ;</p> <p>>> Des pressions tant quantitatives que qualitatives (des objectifs de bons états fixés par les SDAGE difficilement atteints) sur la ressource en eau que viendra exacerber le contexte de changement climatique malgré les actions déjà en cours ;</p> <p>>> La poursuite de la baisse de la consommation de l'eau potable en lien avec les actions d'économie d'eau (récupération eau pluviales...) malgré la tendance à la hausse de la population sur le territoire ces dernières années ;</p> <p>>> Une dégradation des équipements de traitement des eaux usées et des réseaux malgré les actions d'entretien et curatives menées ;</p> <p>>> Une vulnérabilité vis-à-vis de la gestion des eaux pluviales accrue liée aux forts épisodes de pluie entraînant des lessivages des sols et des eaux de ruissellement</p>

Une gestion des déchets à intégrer aux enjeux de transition énergétique

Enjeux tirés de l'Etat Initial de l'Environnement	Perspective au fil de l'eau
<p>>> Soutenir la diminution de l'impact énergétique lié à la collecte et au transport des déchets :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre les actions du syndicat TRI-OR • Amplifier la sensibilisation d'information pour réduire les ratios de collecte • Perfectionner la gestion globale des déchets (stratégie intercommunale, flux collectés, acteurs de valorisation et recyclage...) • Maîtriser, afin de limiter, les points de dépôts sauvages (coûts énergétiques et de tri supplémentaires) <p>>> Renforcer la valorisation et réduire le taux de refus et d'enfouissement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Améliorer la valorisation énergétique et organique de la matière sur les sites de traitement • Développer des circuits pérennes d'économie circulaire (valorisation des ordures ménagères résiduelles en compost pour l'agriculture locale) • Promouvoir le compostage individuel • Soutenir et renforcer les dynamiques d'économie circulaire mises en place (ressourceries, recycleries, borne de collecte de textiles etc) 	<p>>> Une baisse de la production de déchets en lien avec les actions de sensibilisation et incitatives malgré une augmentation de la population ;</p> <p>>> Une relative extension des réseaux de collecte liée à l'urbanisation bien que limitée, engendrant une possible augmentation des consommations énergétiques liées à la collecte, au transport et au traitement.</p> <p>>> Une légère augmentation du refus de tri et flux d'emballage et de déchets verts en lien avec les consignes de tri et la valorisation de certaines filières (déchèteries...).</p> <p>>> La recherche des valorisations organiques et énergétiques des déchets devrait se poursuivre, permettant de contribuer à la transition énergétique.</p>

👉 VULNERABILITE ET SANTE

Une qualité de l'air à prendre en compte sur le territoire

Enjeux tirés de l'Etat Initial de l'Environnement	Perspective au fil de l'eau
<p>>> Engager une rénovation du bâti massive et diminuer les dépenses énergétiques liées au résidentiel</p> <p>>> Limiter l'usage de la voiture individuelle et promouvoir les mobilités durables, dans le but de réduire les émissions de polluants liés au trafic routier.</p> <p>>> Favoriser les bonnes pratiques agricoles pour diminuer les émissions d'ammoniac (NH₃).</p>	<p>>> Au fil de l'eau, les émissions et les concentrations de polluants continueront de diminuer sur le territoire en lien avec les actions qui se développeront (renforcement des modes doux, transports en commun...), le renforcement des normes antipollution et par des améliorations techniques.</p> <p>>> Toutefois, la hausse non maîtrisée du trafic routier sur le territoire (A16) ne pourra pas être compensée et la concentration moyenne en ozone augmentera en lien avec le dérèglement climatique.</p> <p>>> Par ailleurs, les niveaux d'oxyde d'azote (Nox) et de Composés Organiques Volatils Non Méthaniques</p>

>> Limiter l'exposition des habitants les plus vulnérables à la pollution atmosphérique, notamment aux abords des infrastructures routières.	(COVNM) resteront néanmoins assez élevés sur le territoire.
--	---

Des risques, pollutions et nuisances

Enjeux tirés de l'Etat Initial de l'Environnement	Perspective au fil de l'eau
<p>>> Améliorer la prise en compte des risques naturels (inondation, mouvement de terrain) dans le cadre du PCAET (en lien avec les documents d'urbanisme) afin de limiter et maîtriser la vulnérabilité de la population et des biens face aux risques, notamment dans un contexte de dérèglement climatique qui accentue les aléas</p> <p>>> Mener une politique transversale en faveur de la prévention des risques :</p> <ul style="list-style-type: none"> ↳ Préserver et protéger les éléments de la Trame Verte et Bleue pour assurer la résilience du territoire ↳ Sensibiliser et informer la population pour contribuer à réduire la vulnérabilité <p>>> Tenir compte des infrastructures et installations présentes dans les choix d'urbanisme pour maîtriser l'exposition aux risques technologiques des futurs projets ;</p> <p>>> S'appuyer sur les sites potentiellement pollués pour engager une dépollution douce tout en promouvant des opérations de stockage carbone dans les sols à l'occasion de projets innovants</p> <p>>> Prendre en compte les niveaux sonores en lien avec les infrastructures et installations pour maîtriser l'exposition au bruit des résidents et usagers</p>	<p>>> Au fil de l'eau, le risque d'inondation s'accroîtra en lien avec l'urbanisation du territoire et le contexte de dérèglement climatique (épisodes météorologiques extrêmes notamment).</p> <p>De la même manière, des mouvements de terrain risquent d'être plus fréquents du fait du dérèglement climatique, alternant des phases de sécheresses et de réhydratation du sol et augmentant les dégâts matériels.</p> <p>>> De même, les risques liés au feu de forêt pourraient également prendre de l'ampleur en lien avec les sécheresses estivales.</p> <p>>> Toutefois, la poursuite de la connaissance du risque et de son encadrement dans les documents d'urbanisme locaux pourra limiter la vulnérabilité du territoire dans ce contexte.</p> <p>>> Les risques technologiques, peu présents sur le territoire, ne seront que peu impactés. Toutefois, les sites BASIAS BASOL continueront de présenter des risques de pollutions des milieux naturels, aggravés lors d'épisodes de fortes pluies de plus en plus fréquentes, malgré une volonté de reconquête dans le cadre des actions de renouvellement urbain.</p> <p>>> Les nuisances sonores devraient se poursuivre en lien avec l'accroissement de la population et des véhicules en circulation sur le territoire malgré des actions en faveur des mobilités décarbonées et douces qui se développeront sur le territoire</p>

PRESENTATION DES DIFFERENTS SCENARIOS ETUDIES

Différents scénarii ont été étudiés dans le cadre de la phase stratégique du PCAET de la CCHVO :

- > Un scénario tendanciel qui consiste en la pérennisation des actions déjà engagées ;
- > Un scénario réglementaire qui consiste à axer la stratégie sur des objectifs réglementaires nationaux (PPE/loi climat-énergie/loi climat-résilience) et régionaux (SRCAE...);
- > Un scénario ambitieux qui repose sur le scénario Négawatt qui vise à la neutralité carbone du territoire en 2050 ;
- > Un scénario partagé issu de l'ajustement de variables territoriales lors des différentes réunions réalisées sur le territoire avec élus et acteurs du territoire.

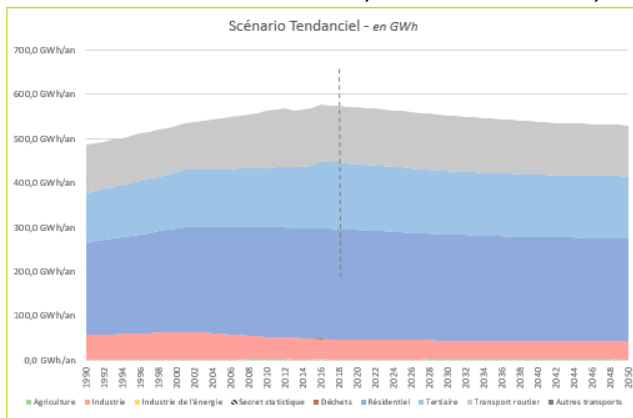
C'est le scénario partagé qui a été retenu pour le territoire du Haut-Val d'Oise.

Le scénario partagé constitue la base de la véritable stratégie du PCAET de la CCHVO, dont les objectifs sont ensuite présentés plus précisément dans la stratégie territoriale (tome 2) et par axe stratégique. Si la loi a fait de l'échelle intercommunale, donc de la CC du Haut Val d'Oise, la « coordinatrice de la transition énergétique » sur son territoire, elle n'est pas la seule à mettre en œuvre et porter des actions. En effet, pour que cette stratégie puisse produire ses résultats, il est nécessaire qu'il y ait une appropriation des enjeux et une forte mobilisation de l'ensemble des partenaires, acteurs et habitants de la communauté de communes.

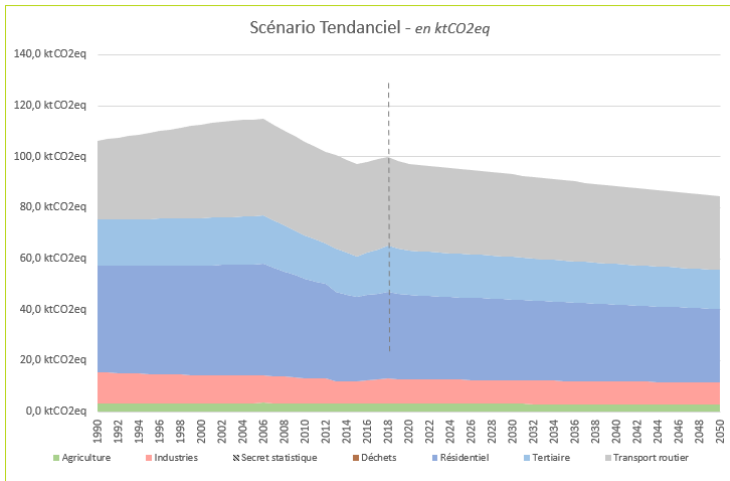
👉 TENDANCIEL « AU FIL DE L'EAU »

Le premier scénario étudié est le scénario tendanciel « au fil de l'eau ». Il représente la poursuite des tendances actuelles sur le territoire de la CCHVO. Ce scénario donne l'hypothèse de la poursuite des démarches et actions d'ores et déjà menées sur le territoire en l'absence de PCAET. Les objectifs fixés par ce scénario sont les suivants :

- Une diminution des consommations énergétiques de 4,1% à l'horizon 2030 et de 12% à l'horizon 2050 ;
- Une diminution des émissions de GES de 3,5% à l'horizon 2030 et de 6,5% à l'horizon 2050.



Evolution des consommations énergétiques du territoire selon un scénario tendanciel
Réalisation : EVEN Conseil

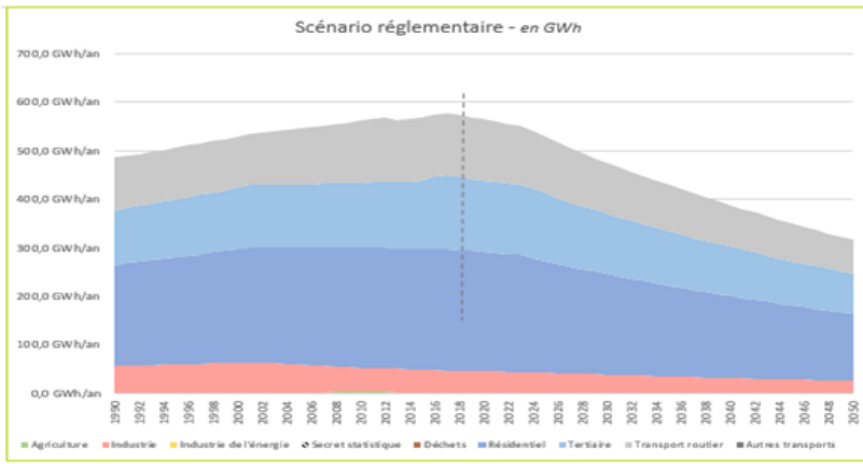


Evolution des émissions de GES du territoire selon un scénario tendanciel
Réalisation : EVEN Conseil

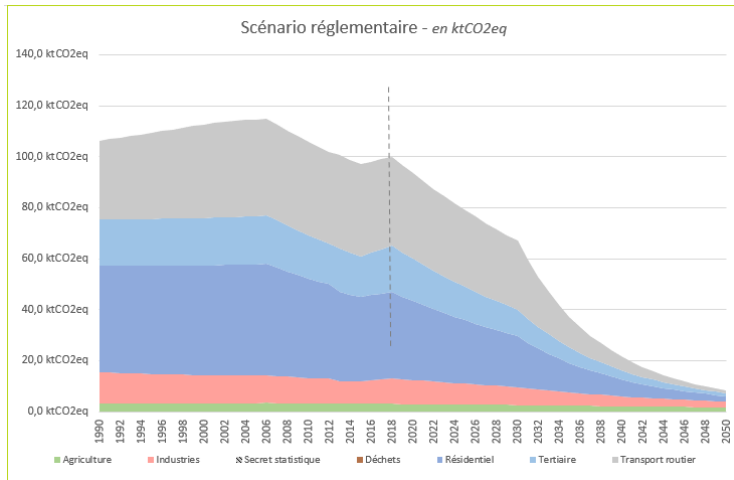
REGLEMENTAIRE

Le scénario tendanciel « réglementaire » constitue le scénario qui prend en compte les objectifs nationaux : Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) et la Programmation Pluriannuelle de l’Energie 2019 (PPE). Il prévoit les évolutions suivantes :

- Une diminution des consommations énergétiques de 17 % à l’horizon 2030 et de 45% à l’horizon 2050 ;
- Une diminution des émissions de GES de 32% à l’horizon 2030 et de 91% à l’horizon 2050.



Evolution des consommations énergétiques du territoire selon un scénario réglementaire
Réalisation : EVEN Conseil



Evolution des émissions de GES du territoire selon un scénario réglementaire
Réalisation : EVEN Conseil

NEGAWATT

Enfin, le troisième scénario étudié dans la stratégie territoriale du PCAET est le scénario « Négawatt » 2017-2050. **Cet ambitieux scénario** se base sur 3 principes fondamentaux qui sont :

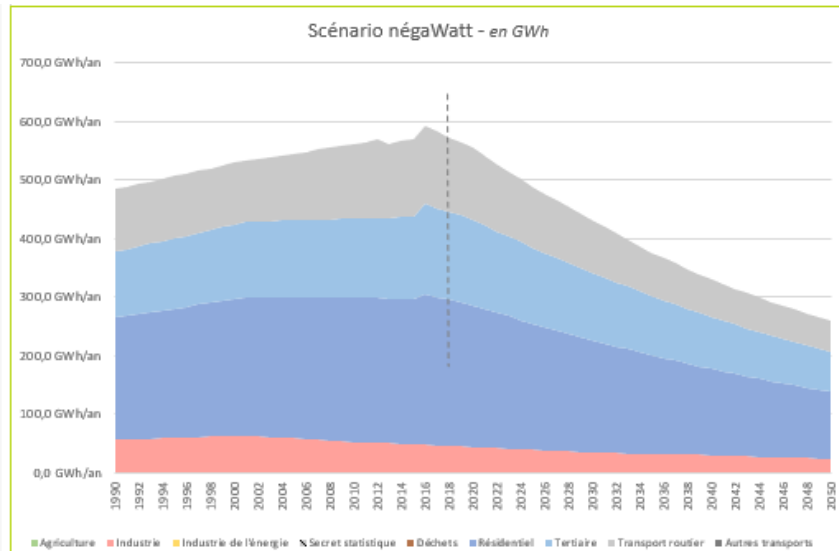
- La sobriété énergétique (extinction de l'éclairage public de nuit, réduction de l'artificialisation des sols, développement du zéro déchet...);
- L'efficacité énergétique (utilisation d'équipements avec des étiquettes-énergie de catégorie élevée, rénovation thermique des logements...)
- L'utilisation prioritaire des énergies renouvelables pour leur faible impact sur l'environnement et leur caractère inépuisable.



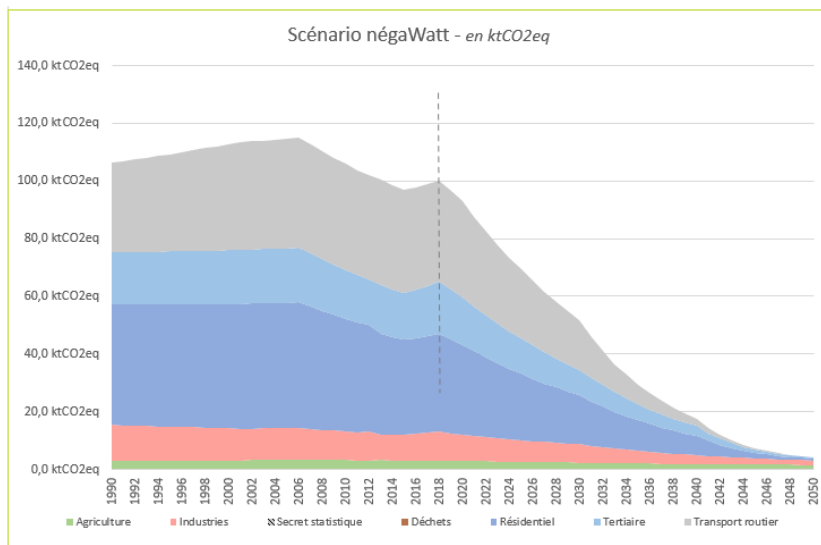
La démarche négaWatt®

Le scénario tendanciel « Négawatt » définit les objectifs suivant à l'échelle du territoire de la CCHVO :

- Une diminution des consommations énergétiques de 22% à l'horizon 2030 et de 55% à l'horizon 2050 ;
- Une diminution des émissions de GES de 44% à l'horizon 2030 et de 95% à l'horizon 2050.



Evolution des consommations énergétiques du territoire selon le scénario Negawatt
Réalisation : EVEN Conseil



Evolution des émissions de GES du territoire selon le scénario Negawatt
Réalisation : EVEN Conseil

↳ SCENARIO PARTAGE = LE SCENARIO RETENU

Le scénario retenu prend notamment en compte la contrainte d'une augmentation de la population de près de 1% par an à l'image de la tendance sur les dix dernières années à l'échelle du territoire. Ainsi, bien que les hypothèses pour réduire les consommations énergétiques et les émissions de GES soient considérables et ambitieuses, **les objectifs chiffrés qui en résultent dans le cadre du scénario « retenu » restent légèrement inférieurs aux objectifs réglementaires**. En effet, la forte croissance démographique sur le territoire ne permet d'atteindre les objectifs à l'échelle territoriale. Les objectifs sont toutefois atteints lorsque l'analyse est réalisée par habitant.

Ainsi, à l'échelle du territoire de la CCHVO, les objectifs sont les suivants :

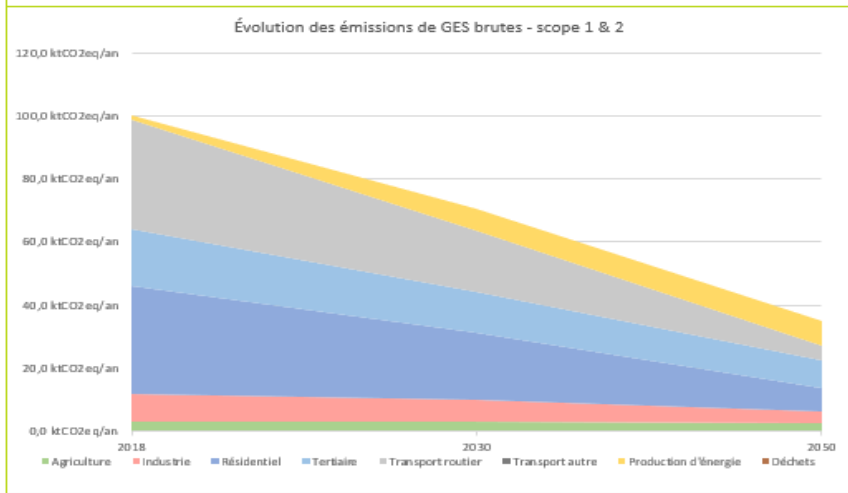
- > De l'ordre de **36% à l'horizon 2030** par rapport à 2018 ;
- > Compris entre **75% (à minima) et 91% (à l'appui de changement structurels et systémiques)** à l'horizon 2050 à par rapport à 2018.

Le scénario « retenu » prévoit une « décarbonation » quasi complète du territoire en 2050. Les efforts de réduction d'émissions de GES portent, en volume, de manière indistincte sur l'ensemble des secteurs. En revanche, et parce qu'ils sont les plus gros émetteurs actuels, **ce sont les secteurs résidentiels et des transports routiers** qui portent les plus grosses réductions en valeur. La substitution des véhicules individuels (substitués pour certains par des modes doux et par l'augmentation de l'utilisation des transports en commun), le renforcement de l'économie de services, et intrinsèquement de la « logique servicielle », c'est-à-dire des effets tirés de l'accès à un service, et les **améliorations technologiques** (réduction de la consommation et des émissions des véhicules à moteurs thermiques et **forte diffusion des véhicules hybrides rechargeables et électriques purs**), permettent d'envisager **une légère réduction entre 2015 et 2030**. La stratégie d'engager de **profondes et structurelles mutations des comportements des habitants** (modes doux, transports en commun, autopartage, logique servicielle, « télé-services » ...), aujourd'hui très dépendants du véhicule individuel, **n'aura qu'un réel impact à partir de 2030 pour rattraper les objectifs réglementaires à l'horizon 2050**.

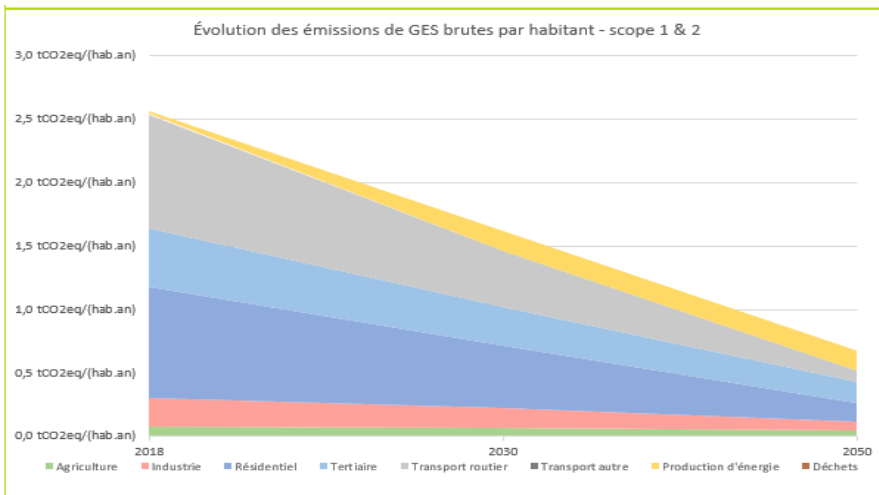
Toutefois, à l'échelle du territoire de la CC du Haut-Val d'Oise, **les objectifs de réduction des émissions de GES ne peuvent pas totalement atteindre ceux de Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC)** en raison de la forte attractivité démographique du territoire situé aux portes de l'Île-de-France. Les **objectifs sont toutefois quasiment atteints lorsque l'analyse est réalisée par habitant**.

Bien que le territoire de la CCHVO atteigne difficilement les objectifs de réduction des émissions de GES vis-à-vis des objectifs cadres, le territoire s'attache à **favoriser le stockage carbone dans les prochaines années de façon à renforcer la capacité du territoire à séquestrer du carbone**.

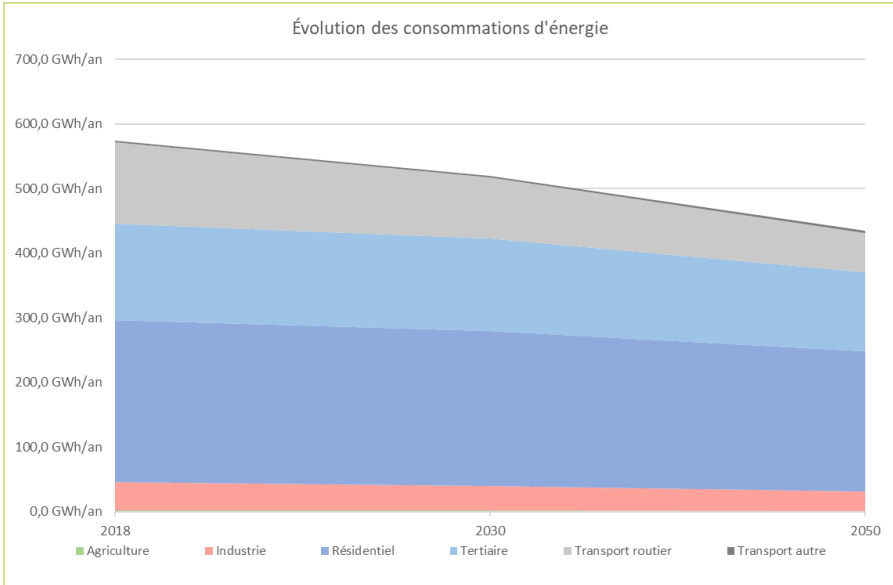
Au regard de cette ambition, il est important de souligner que les efforts de réduction des émissions de gaz à effet de serre sont notables dans tous les secteurs d'activité. Le territoire contribue à préserver les milieux naturels (forestier et humide...). Aussi, la collectivité s'engagera dans un objectif important de réduction de la consommation d'espace et de réduction de l'artificialisation des sols.



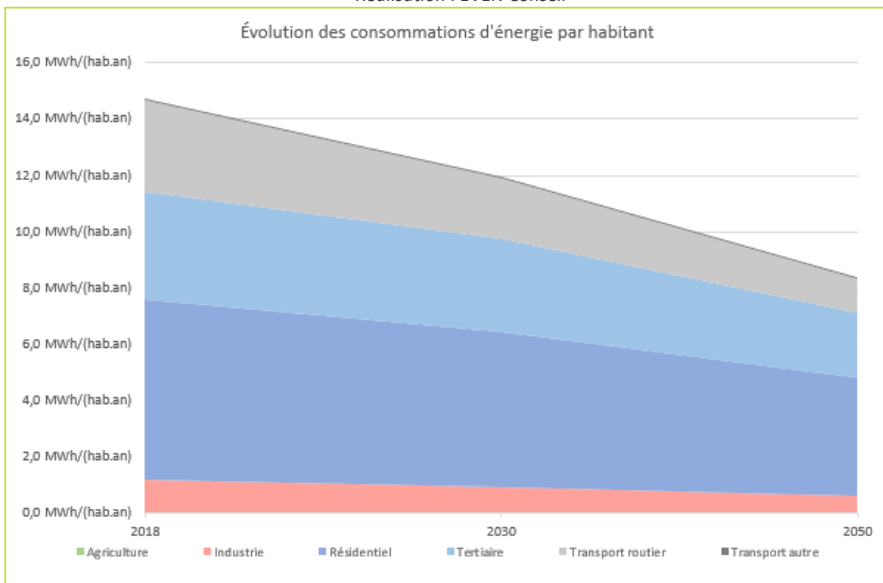
Evolution des GES du territoire dans le cadre du scénario retenu
Réalisation : EVEN Conseil



Evolution des émissions de GES par habitant du territoire dans le cadre du scénario retenu
Réalisation : EVEN Conseil



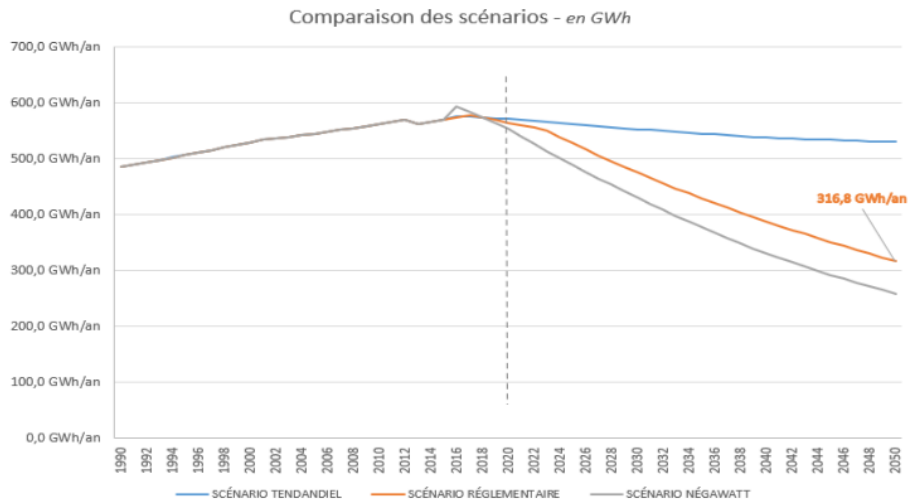
Evolution des consommations énergétiques du territoire dans le cadre du scénario retenu
Réalisation : EVEN Conseil



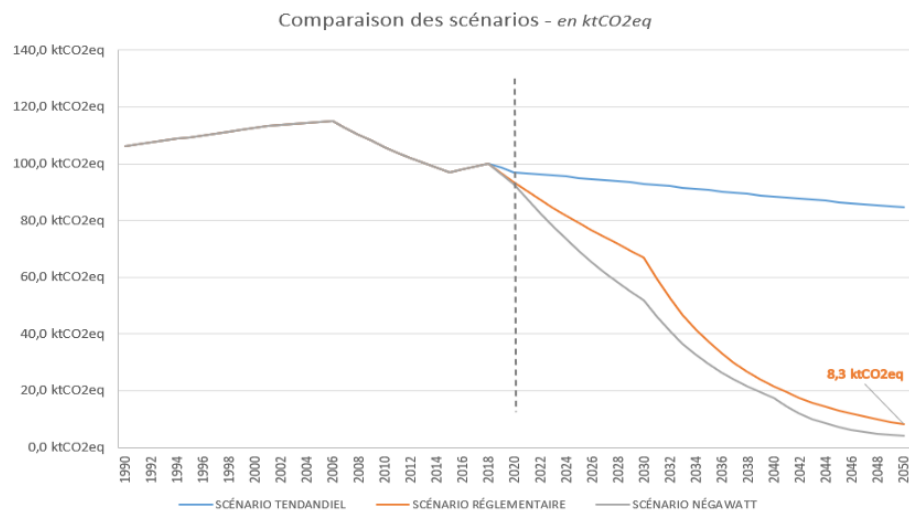
Evolution des consommations énergétiques par habitant du territoire dans le cadre du scénario retenu
Réalisation : EVEN Conseil

➔ COMPARAISON DES SCENARIOS

Les 3 scénarios montrent donc tous trois des tendances à la baisse pour les consommations énergétiques et émissions de GES. Toutefois, le scénario « tendanciel », au fil de l'eau, ne permet pas d'atteindre les objectifs du scénario réglementaire de la Stratégie Nationale Bas Carbone, et de la Programmation Pluriannuelle de l'Energie. Les objectifs du scénario Negawatt restent plus ambitieux vis-à-vis de ceux du scénario réglementaire.



Evolution des consommations énergétiques comparée selon les 3 scénarios
Réalisation : EVEN Conseil



Evolution des émissions de GES comparée selon les 3 scénarios
Réalisation : EVEN Conseil

3. JUSTIFICATION DU SCENARIO RETENU AU REGARD DES OBJECTIFS CADRES

↳ CONSOMMATIONS ENERGETIQUES

Reprise des éléments justificatifs de la stratégie

Pour suivre les trajectoires de la **Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC)** et la **Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE)**, la CC du Haut-Val d'Oise s'engage à réduire fortement ses consommations énergétiques de l'ordre de :

- > **10% d'ici 2030** par rapport à 2018 ;
- > **25 à 50 % (à l'appui de changements structurels et systémiques)** à l'horizon 2050 par rapport à 2018.

Ainsi, à l'échelle du territoire de la CC du Haut-Val d'Oise, **les objectifs de réduction des consommations énergétiques ne peuvent pas totalement atteindre ceux de la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC)** en raison de l'attractivité démographique du territoire situé aux portes de l'Île-de-France. **Les objectifs sont atteints ou quasiment atteints lorsque l'analyse est réalisée par habitant.**

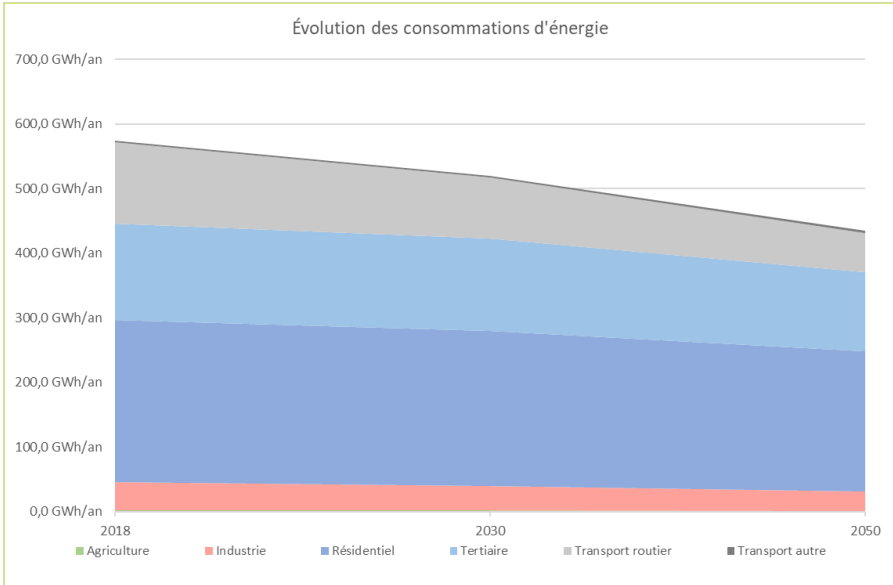
Ce scénario illustre la tendance à la baisse portée par le résidentiel et le tertiaire (principalement par la massification de travaux de réhabilitation énergétique, le changement des modes de chauffage et la prise en compte des écogestes accompagnés par des améliorations techniques dans les systèmes de chauffage, malgré une croissance démographique soutenue. Les actions engagées permettent également de **réduire considérablement les consommations énergétiques du secteur des transports routiers.**

Objectifs de réduction des consommations énergétiques (analyse territoriale) :

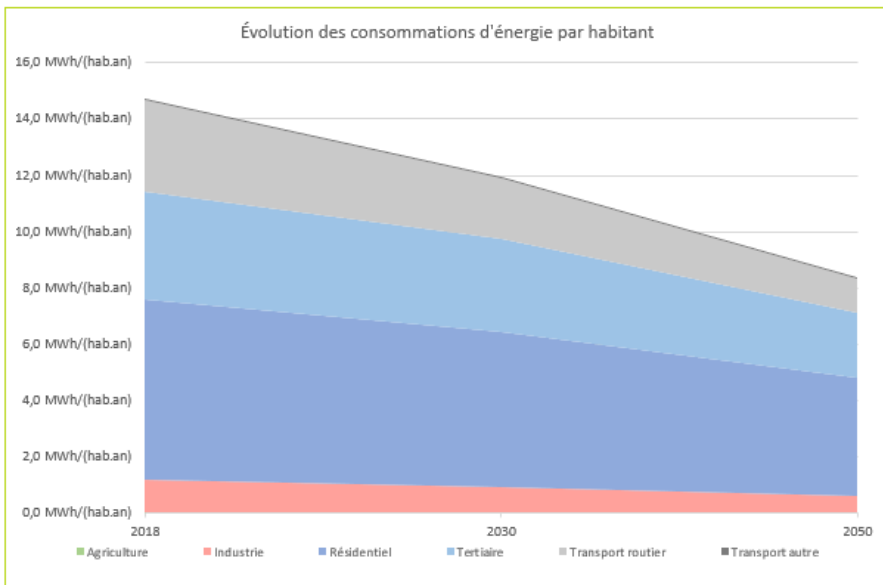
2030 (OBJECTIF RETENU)	2030 (SNBC)	2050 (OBJECTIF RETENU)	2050 (SNBC)
-10%	-17%	-25% (sans changement systémique) - 50% à l'appui de changements structuraux et systémiques)	-45%

Réduction des consommations énergétiques par habitant :

2030 (OBJECTIF RETENU)	2030 (SNBC)	2050 (OBJECTIF RETENU)	2050 (SNBC)
-20%	-17%	-45%	-45%



Evolution des consommations énergétiques du territoire dans le cadre du scénario retenu
Réalisation : EVEN Conseil



Evolution des consommations énergétiques par habitant du territoire dans le cadre du scénario retenu
Réalisation : EVEN Conseil

➔ EMISSIONS DE GAZ-A-EFFET DE SERRE

Pour atteindre les objectifs de la **Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC)** et de la **Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE)**, la CC du Haut-Val d'Oise s'engage à réduire fortement ses émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050. Ainsi, à l'échelle du territoire, les objectifs sont les suivants :

- > De l'ordre de **36% à l'horizon 2030** par rapport à 2018 ;
- > Compris entre **75% (à minima)** et **91% (à l'appui de changement structurels et systémiques)** à l'horizon 2050 à par rapport à 2018.

Le scénario « retenu » prévoit une « décarbonation » quasi complète du territoire en 2050. Les efforts de réduction d'émissions de GES portent, en volume, de manière indistincte sur l'ensemble des secteurs. En revanche, **les secteurs résidentiels et des transports routiers** portent les plus grosses réductions en valeur parce qu'ils sont les plus gros émetteurs actuels. La substitution des véhicules individuels (par des modes doux et par l'augmentation de l'utilisation des transports en commun), le renforcement de la « logique servicielle » et les **améliorations technologiques** (réduction de la consommation et des émissions des véhicules à moteurs thermiques et en parallèle, **une importante diffusion des véhicules hybrides rechargeables et électriques purs**), permettent d'entraîner **une légère diminution des émissions de GES entre 2015 et 2030**. La stratégie d'engager de **profondes et structurelles mutations des comportements des habitants** (modes doux, transports en commun, autopartage, logique servicielle, « télé-services » ...), aujourd'hui très dépendants du véhicule individuel, **n'aura qu'un réel effet à partir de 2030 pour rattraper les objectifs réglementaires à l'horizon 2050**.

Toutefois, à l'échelle du territoire de la CC du Haut-Val d'Oise, **les objectifs de réduction des émissions de GES ne peuvent pas totalement atteindre ceux de Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC)** en raison de la forte attractivité démographique du territoire situé aux portes de l'Ile-de-France. Les **objectifs sont toutefois quasiment atteints lorsque l'analyse est réalisée par habitant**.

Objectifs de réduction des émissions de GES (analyse territoriale) :

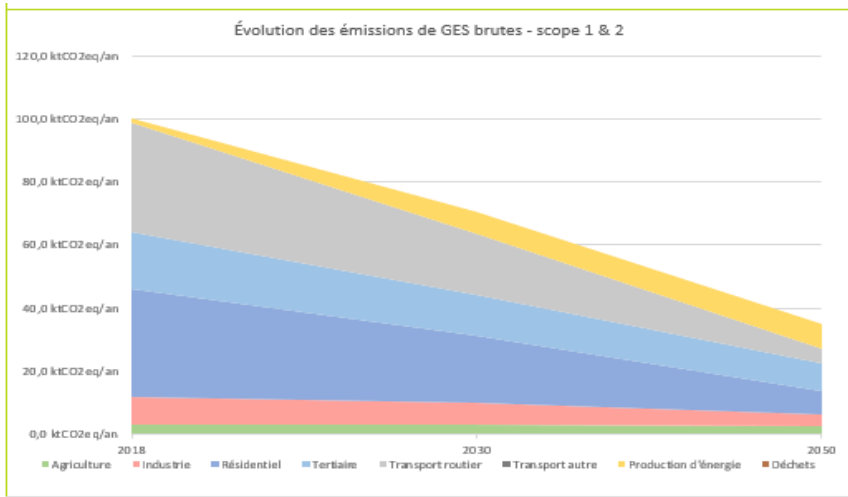
2030 (OBJECTIF RETENU)	2030 (SNBC)	2050 (OBJECTIF RETENU)	2050 (SNBC)
-36%	- 32 %	-75% Sans changement systémique 91% à l'appui de changement systémiques	-91%

Réduction des émissions de GES par habitant :

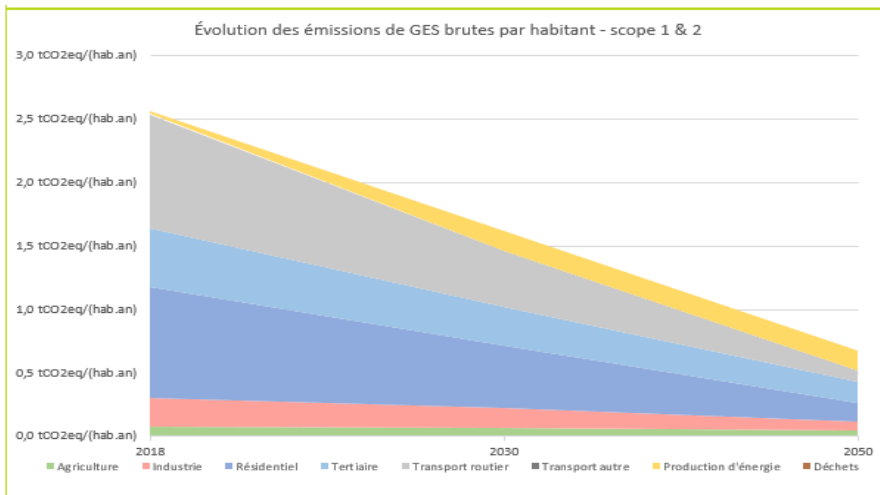
2030 (OBJECTIF RETENU)	2030 (SNBC)	2050 (OBJECTIF RETENU)	2050 (SNBC)
-36%	- 32 %	-80%	-91%

Bien que le territoire de la CCHVO atteigne difficilement les objectifs de réduction des émissions de GES vis-à-vis des objectifs cadres, le territoire s'attache à **favoriser le stockage carbone dans les prochaines années de façon à renforcer la capacité du territoire à séquestrer du carbone et ainsi améliorer la qualité de l'air**.

Au regard de cette ambition, il est important de souligner que les efforts de réduction des émissions de gaz à effet de serre sont notables dans tous les secteurs d'activité. Le territoire contribue à préserver les milieux naturels (forestier et humide...). Aussi, la collectivité s'engagera dans un objectif important de réduction de la consommation d'espace et de réduction de l'artificialisation des sols.



Evolution des GES du territoire dans le cadre du scénario retenu
Réalisation : EVEN Conseil



Evolution des émissions de GES par habitant du territoire dans le cadre du scénario retenu
Réalisation : EVEN Conseil

➔ POLLUANTS ATMOSPHERIQUES

La CC du Haut-Val d'Oise s'inscrit dans les **objectifs fixés par la réglementation nationale en vue de réduire fortement et durablement les polluants atmosphériques**. Ainsi, il a été décidé de suivre les objectifs du Plan National de Réduction des Emissions de Polluants Atmosphériques (PREPA).

Ainsi, **par polluants, les objectifs sont les suivants** :

POLLUANTS (t)	Horizon 2025		Horizon 2030	
	Quantité	Evolution	Quantité	Evolution
NH3 Ammoniac	22,1 t	-8%	20,7 t	-13%
COVnm Composés Organiques Volatiles	231,9 t	-47%	210 t	-52%
SO2 Dioxyde de Soufre	-13,6 t	-66%	9,2t	-77%
PM2.5 Particules fines	35,9 t	-42%	26,6t	-57%
NOx Oxydes d'Azote	112,1 t	-60%	86,9t	-69%

La mise en œuvre des **objectifs stratégiques climatiques et énergétiques des secteurs des transports, de l'industrie et du bâtiment** permettront de respecter dans le cadre réglementaire en matière de réduction des polluants atmosphériques. A noter toutefois qu'il est nettement plus difficile de mesurer l'impact des objectifs énergétiques et climatiques des secteurs agricoles, des déchets et d'une partie de la production industrielle sur l'évolution des émissions de polluants atmosphériques. En effet, les incidences de la réduction des émissions non énergétiques sont mal connues.

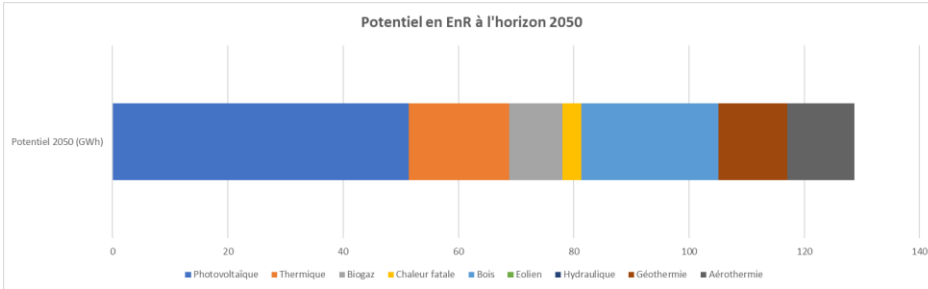
Dans ce cadre, du **Plan de Réduction des Emissions de Polluants Atmosphériques** à l'échelle du territoire, la CCHVO, s'associera à Air Parif pour affiner les mesures et les effets des actions entreprises dans le cadre du PCAET.

📌 ENERGIES RENOUVELABLES

En l'absence de potentiel de production d'énergies renouvelables important sur le territoire (principalement autour du solaire), il est prévu par le scénario « retenu » de porter **la consommation finale d'énergie renouvelable autoproduite sur le territoire à 50 GWh par an à horizon 2030 et 125 GWh à l'horizon 2050, portant la part d'ENR dans la consommation énergétique globale à 10% en 2030 et 25% à 2050.**

2030	2050
10%	25%

Pour rappel les potentiels identifiés à l'horizon 2050 se répartissent de cette manière :



La stratégie se décompose sur la production d'énergies renouvelables suivantes à l'horizon 2050 :

Pour l'électricité :

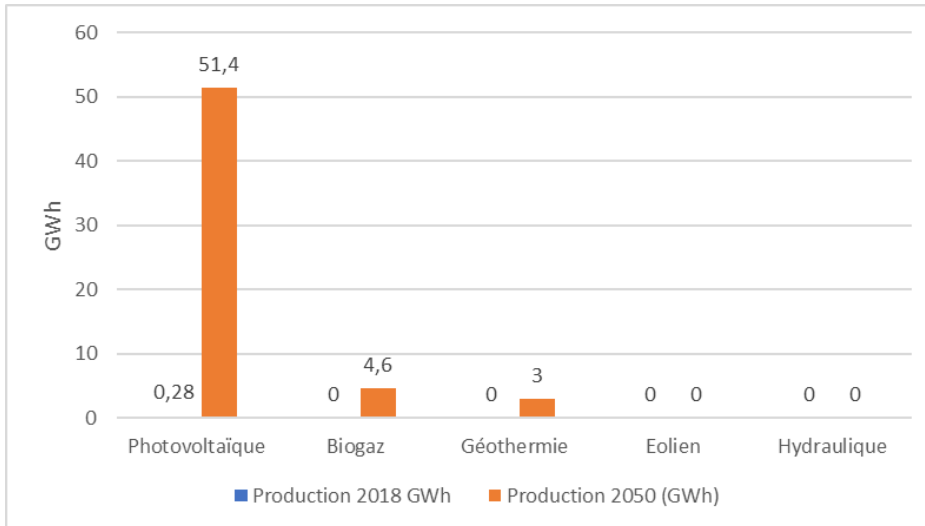
ELECTRICITE (GWh)					
Solaire photovoltaïque	Biogaz	Géothermie	Eolien	Hydraulique	TOTAL
51,4 GWh	4,6 GWh	3 GWh	0 GWh	0 GWh	59 GWh

Pour le chauffage :

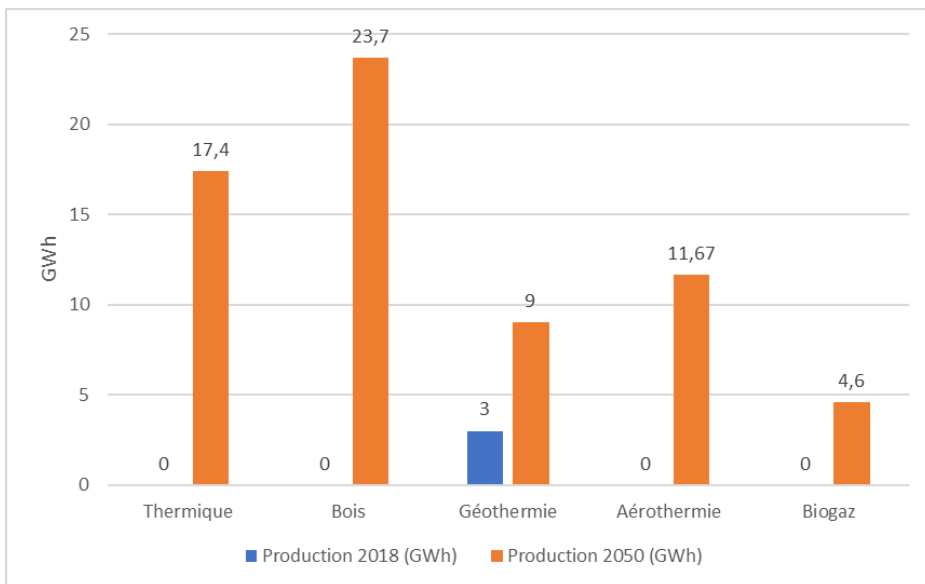
CHALEUR (GWh)					
Solaire thermique	Bois énergie	Géothermie	Aérothermie	Biogaz	TOTAL
17,4 GWh	23,7 GWh	9 GWh	11,7 GWh	4,6 GWh	66,4 GWh

Le territoire s'inscrit dans des objectifs qui se veulent à la fois réalistes et ambitieux en matière de production d'énergies renouvelables. En effet, le territoire dispose d'un potentiel relativement important notamment pour plusieurs typologies d'énergies renouvelables mais se trouve contraint par les différents périmètres d'inventaire et de protection environnementaux.

Les actions menées sont précisées dans l'axe 3, orientation 3.4 dédiée aux énergies renouvelables.



Développement des énergies renouvelables pour la production d'électricité dans le cadre du scénario retenu
Réalisation : EVEN Conseil



Développement des énergies renouvelables pour la production de chaleur dans le cadre du scénario retenu
Réalisation : EVEN Conseil

5. ANALYSE DES INCIDENCES ATTENDUES PAR LES SCENARIOS ENVISAGES ET PAR LE SCENARIO RETENU

1. ANALYSE DES INCIDENCES ATTENDUES DES SCENARIOS ENVISAGES SUR L'ENVIRONNEMENT

En appui des 3 scénarios, il a été présenté une analyse des incidences négatives et positives attendues pour chacun d'entre eux afin de d'accompagner la collectivité dans la définition d'une stratégie de PCAET finale qui puisse intégrer au mieux les enjeux environnementaux soulevés dans le diagnostic.

Les trois scénarios proposés sont les suivants :

1. Scénario « tendanciel » : il s'agit d'un scénario au fil de l'eau dont les conséquences de la consommation énergétique et les émissions de gaz à effet de serre sont maintenues à terme vis-à-vis des enjeux environnementaux et la santé humaine.
2. Scénario « réglementaire » : Ce scénario vise une prise en compte des objectifs énergétiques et climatiques minimaux de façon à tendre vers les objectifs nationaux et aller vers une production d'énergie renouvelable en adéquation avec les besoins ;
3. Scénario « Négawatt » : Ce scénario prévoit de développer une filière de production énergétique exportatrice doublant la production d'énergies renouvelables par rapport aux besoins. Les objectifs en matière de réduction énergétique et d'émissions de gaz à effet de serre tendent à respecter le cadre national.

Il a été considéré dans cette analyse que les scénarios proposés n'intégraient pas de mesures d'évitement ou de réduction des risques de façon à mettre en exergue les incidences négatives attendues par leur mise en œuvre. Pour les mêmes raisons, l'enjeu lié à l'adaptation du territoire au dérèglement climatique n'a pas été questionné.

1. Socle paysager et écologique

Thématique	Tendanciel	Réglementaire	Négawatt
CADRE DE VIE PAYSAGER ET PATRIMONIAL	<p>Le cadre paysager est toujours reconnu du fait d'une richesse importante entre l'urbain dense et le rural. Les paysages bâtis sont également de qualité bien qu'impactés par le développement récent des constructions peu qualitatives.</p> <p>Le développement d'énergies renouvelables bien que limité pourrait également impacter les paysages emblématiques et les panoramas.</p> <p>Le développement d'énergies renouvelables domestiques relativement limité pourrait renforcer la dégradation des ensembles bâtis à caractère patrimoniale.</p> <p>Aussi, la rénovation thermique des logements mal anticipé vis-à-vis de la préservation du patrimoine devrait dégrader certains ensembles patrimoniaux.</p>	<p>Le développement des installations d'énergies renouvelables de grande capacité pourrait dégrader les grands paysages remarquables du territoire notamment la plaine agricole et les principales vues et panoramas. Cependant, leur développement devra être maîtrisé, les risques seront donc plus limités.</p> <p>Comme pour le scénario tendanciel, le développement d'énergies renouvelables domestiques pourrait renforcer la dégradation des ensembles bâtis à caractère patrimoniale. Bien que le développement puisse être maîtrisé, un fort développement de panneaux solaires ou autres énergies devrait dégrader certains ensembles patrimoniaux quantitatifs.</p> <p>Aussi, la rénovation thermique des logements mal anticipée vis-à-vis de la préservation du patrimoine devrait dégrader certains ensembles patrimoniaux</p> <p>Dans le tissu rural, l'accumulation de bâtiments agricoles à toiture solaire pourrait nuire à la qualité historique des villages et hameaux. D'un autre sens, la rénovation thermique pourrait améliorer la qualité architecturale et paysagère de certains quartiers pavillonnaires.</p>	<p>Le développement des installations d'énergies renouvelables de grande capacité et en quantité importante pourrait dégrader les grands paysages remarquables du territoire notamment la plaine agricole et les principales vues et panoramas. Cependant, leur développement sera maîtrisé, les risques seront donc plus limités.</p> <p>Le développement d'énergies renouvelables domestiques pourrait renforcer la dégradation des ensembles bâtis à caractère patrimoniale. Bien que le développement puisse être maîtrisé, un fort développement de panneaux solaires ou autres énergies devrait dégrader certains ensembles patrimoniaux quantitatifs.</p> <p>Aussi, la rénovation thermique des logements mal anticipé vis-à-vis de la préservation du patrimoine devrait dégrader certains ensembles patrimoniaux</p> <p>Dans le tissu rural, l'accumulation de bâtiments agricoles à toiture solaire pourrait nuire à la qualité historique des villages et hameaux. D'un autre sens, la rénovation thermique pourrait améliorer la qualité architecturale et paysagère de certaines quartiers pavillonnaires.</p>
	-	--	---

Thématique	Tendanciel	Réglementaire	Négawatt
RESEAU ECOLOGIQUE ET TRAME VERTE ET BLEUE	<p>La biodiversité tend à se fragiliser du fait de pratiques agricoles tendant à homogénéiser les milieux agro-naturels et du fait des pressions urbaines.</p> <p>Le développement d'énergies renouvelables pourrait impacter les milieux remarquables d'autant plus si celui-ci s'avère mal maîtrisé.</p> <p>Le dérèglement climatique fragilisera inévitablement les habitats naturels dont les milieux naturels remarquables : stress hydrique important, modification du climat local, migration d'espèces invasives...</p>	<p>Le développement des énergies renouvelables de grande capacité pourrait dégrader ainsi les milieux naturels : parc solaire, ...</p> <p>Le dérèglement climatique moins grave qu'attendu par rapport au scénario tendanciel, fragilisera inévitablement les habitats naturels dont les milieux naturels remarquables : stress hydrique modéré, modification du climat local, migration d'espèces invasives...</p> <p>Cependant, le scénario induit une maîtrise du développement des énergies renouvelables. A ce titre, les risques sont moindres.</p>	<p>Le développement des énergies renouvelables de grande capacité et en grande quantité pourrait dégrader les milieux naturels : parc solaire,</p> <p>Le dérèglement climatique moins grave qu'attendu par rapport au scénario tendanciel, fragilisera inévitablement les habitats naturels dont les milieux naturels remarquables : stress hydrique, modification du climat local, migration d'espèces invasives... mais un tel scénario renforce les possibilités d'atteindre un objectif de +2°C (accord de Paris) réduisant la vulnérabilité des milieux naturels.</p> <p>Cependant, le scénario induit une maîtrise du développement des énergies renouvelables. A ce titre, les risques sont moindres.</p>
	---	--	--

VOLET AGRICOLE	<p>Tendance à la réduction des espaces agro-naturels et des puits de carbone qui composent le territoire malgré la protection des espaces dans le cadre des documents d'urbanisme et les nouvelles directives cadres (Loi Climat& Résilience...). Celle-ci sera accompagnée de la réduction du potentiel agronomique des sols, une suppression d'éléments paysagers et l'appauvrissement des habitats écologiques</p> <p>Le dérèglement climatique viendra accentuer les pressions sur les milieux agricoles et naturels rendant de plus en plus vulnérables les activités et de possibles pertes économiques pour les exploitants agricoles.</p> <p>Des pratiques agricoles de plus en plus durables (raisonnées, biologiques, conservation des sols) porteront un effet positif sur les pollutions, la ressource en eau, le paysage et les fonctionnalités écologiques des espaces agricoles.</p> <p>L'émergence au fil de l'eau de filières innovantes agricoles (valorisation énergétique de la biomasse, agriculture urbaine, circuit-courts...) mais qui resteront en faible nombre par un manque de structuration.</p>	<p>Le développement des énergies renouvelables de grande capacité pourrait dégrader ainsi les milieux agro-naturels : parc solaire, ...</p> <p>Le dérèglement climatique moins grave qu'attendu par rapport au scénario tendanciel, fragilisera inévitablement les sols qui seront appauvris : stress hydrique, modification du climat local, migration d'espèces invasives...</p> <p>Cependant, le scénario induit une maîtrise du développement des énergies renouvelables. A ce titre, les risques sont moindres et l'activité agricole pourrait en bénéficier.</p> <p>Des pratiques agricoles de plus en plus durables (raisonnées, biologiques, conservation des sols) porteront un effet positif sur les pollutions, la ressource en eau, le paysage et les fonctionnalités écologiques des espaces agricoles.</p> <p>La création et renforcement de filières innovantes agricoles (valorisation énergétique de la biomasse, agriculture urbaine, circuit-courts...) nécessitera une structuration.</p>	<p>Le développement des énergies renouvelables de grande capacité et en grande quantité pourrait dégrader les milieux agro-naturels : parc solaire.</p> <p>Le dérèglement climatique moins grave qu'attendu par rapport au scénario tendanciel, fragilisera les sols qui seront appauvris : stress hydrique, modification du climat local, migration d'espèces invasives... mais un tel scénario renforce les possibilités d'atteindre un objectif de +2°C (accord de Paris) réduisant la vulnérabilité des milieux naturels.</p> <p>Cependant, le scénario induit une maîtrise du développement des énergies renouvelables. A ce titre, les risques sont moindres et l'activité agricole pourrait en bénéficier.</p> <p>Des pratiques agricoles de plus en plus durables (raisonnées, biologiques, conservation des sols) porteront un effet positif sur les pollutions, la ressource en eau, le paysage et les fonctionnalités écologiques des espaces agricoles.</p> <p>La création et renforcement de filières innovantes agricoles (valorisation énergétique de la biomasse, agriculture urbaine, circuit-courts...) nécessitera une structuration.</p>
	-	+	+

2. Métabolisme et contribution au changement climatique

Thématique	Tendanciel	Réglementaire	Négawatt
ENERGIE ET CLIMAT	Baisse limitée de la consommation énergétique fossile, favorisant l'efficacité énergétique du territoire et augmentation de la production d'énergies renouvelables	Le territoire est plus efficient énergétiquement du fait d'une production d'énergie renouvelable en nette augmentation et d'une réduction respectable de la consommation énergétique	Le territoire est plus efficient énergétiquement du fait d'une production d'énergie renouvelable bien supérieure aux besoins du territoire en plus d'une réduction respectable des besoins en énergie
	+	++	+++
CYCLE DE L'EAU	La qualité de l'eau se dégrade à cause d'un climat plus chaud du fait d'un effort limité en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre. La disponibilité de la ressource en eau potable risque de s'équiper. Une gestion des eaux usées dont la performance est réduite du fait de l'augmentation des eaux pluviales gérées et d'entrées d'eau de mer dans les réseaux à la suite du dérèglement climatique	Le développement des installations biomasse, biogaz et géothermiques pourrait induire un risque de pollution des eaux. L'armature urbaine plus concentrée attendue devrait induire un renforcement des réseaux d'eau potable existants limitant les besoins en eau potable, ceci sera d'autant plus important que les nouvelles constructions devraient intégrer la bonne gestion des eaux potable et pluviale. Un déficit en eau pourra être constaté de façon limitée. Une dégradation attendue mais limitée de la gestion des eaux pluviales Une pression moindre sur la ressource en eau potable du fait d'une évolution plus limitée du climat.	Le développement des installations biomasse, biogaz et géothermiques pourrait induire un risque renforcé de pollution des eaux du fait de la multitude des installations. L'armature urbaine plus concentrée attendue devrait induire un renforcement des réseaux d'eau potable existants limitant les besoins en eau potable, ceci sera d'autant plus important que les nouvelles constructions devraient intégrer la bonne gestion des eaux potables et pluviales. Une pression moindre sur la ressource en eau potable du fait d'une évolution plus limitée du climat.
	+	++	+++

Thématique	Tendanciel	Réglementaire	Négawatt
GESTION DES DECHETS	<p>Une baisse de la production de déchets en lien avec les actions de sensibilisation et incitatives malgré une augmentation de la population.</p> <p>Une relative extension des réseaux de collecte liée à l'urbanisation bien que limitée, engendrant une possible augmentation des consommations énergétiques liées à la collecte, au transport et au traitement.</p> <p>Une légère augmentation du refus de tri et flux d'emballage et de déchets verts en lien avec les consignes de tri et la valorisation de certaines filières (déchèteries...).</p> <p>La recherche des valorisations organiques et énergétiques des déchets devrait se poursuivre, permettant de contribuer à la transition énergétique.</p>	<p>Une baisse de la production de déchets en lien avec les actions de sensibilisation et incitatives malgré une augmentation de la population.</p> <p>Une relative extension des réseaux de collecte liée à l'urbanisation bien que limitée. Les nouvelles consommations énergétiques pourraient être compensées par le recours aux déchets comme ressource énergétique sur le territoire.</p> <p>Une poursuite de l'augmentation du refus de tri et flux d'emballage et de déchets verts en lien avec les consignes de tri et la valorisation de certaines filières (déchèteries...).</p> <p>La recherche des valorisations organiques et énergétiques des déchets devrait se poursuivre, permettant de contribuer à la transition énergétique.</p>	<p>Une baisse de la production de déchets en lien avec les actions de sensibilisation et incitatives malgré une augmentation de la population.</p> <p>Une relative extension des réseaux de collecte liée à l'urbanisation bien que limitée. Les nouvelles consommations énergétiques pourraient être compensées par le recours aux déchets comme ressource énergétique sur le territoire.</p> <p>Une poursuite de l'augmentation du refus de tri et flux d'emballage et de déchets verts en lien avec les consignes de tri et la valorisation de certaines filières (déchèteries...).</p> <p>La recherche des valorisations organiques et énergétiques des déchets devrait se poursuivre, permettant de contribuer à la transition énergétique.</p>
	+	++	++

3. Vulnérabilité et santé

Thématique	Tendanciel	Réglementaire	Négawatt
QUALITE DE L'AIR	Les pollutions pourraient augmenter du fait du développement du trafic routier et des nouvelles constructions. Cependant, les rénovations thermiques et l'amélioration du parc automobile même minimal devrait limiter cette augmentation. Cependant, les polluants liés à l'agriculture devraient se maintenir du fait de pratiques agricoles similaires.	La diminution des besoins en énergies fossiles et la réduction des consommations énergétiques réduira les pollutions atmosphériques. Cependant, les pratiques agricoles maintenues ne devraient pas permettre de réduire fortement les polluants atmosphériques liés à cette activité.	La diminution des besoins en énergies fossiles et la réduction importante des consommations énergétiques réduira les pollutions atmosphériques. Cependant, les pratiques agricoles maintenues ne devraient pas permettre de réduire fortement les polluants atmosphériques liés à cette activité.
	-	+	+
RISQUES NATURELS	Des risques d'inondation sont connus à proximité des centres urbains. Ils devraient impacter plus fortement les logements existants. Les plans de prévention et de gestion des risques inondation devraient réduire les risques. A priori, aucun nouveau logement ne devrait subir les risques d'inondation. Cependant, les risques devraient augmenter d'autant plus que ce scénario induit une hausse relativement élevée des températures : inondation, mouvements de terrain, évènements climatiques ... du fait du réchauffement climatique et ceci, particulièrement sur les communes au bord de l'Oise. Or en dehors des risques inondation, les autres risques naturels sont mal connus et ne font pas l'objet de mesures de prévention et de gestion.	Comme pour le scénario tendanciel, les risques d'inondation connu concernent des espaces déjà urbanisés et couverts par des plans de prévention et de gestion, qui devraient réduire les risques. A priori, aucun nouveau logement ne devrait subir les risques d'inondation. Cependant, les risques devraient augmenter d'autant plus que ce scénario induit une hausse relativement élevée des températures : inondation, tempêtes, mouvements de terrain, ... du fait du réchauffement climatique et ceci, particulièrement sur les communes au bord de l'Oise. Or en dehors des risques inondation, les autres risques naturels sont mal connus et ne font pas l'objet de mesures de prévention et de gestion.	Comme pour les scénarios tendanciel et réglementaire, les risques d'inondation connu concernent des espaces déjà urbanisés et couverts par des plans de prévention et de gestion, qui devraient réduire les risques. A priori, aucun nouveau logement ne devrait subir les risques d'inondation. Cependant, les risques devraient augmenter d'autant plus que ce scénario induit une hausse relativement élevée des températures : inondation tempêtes, mouvements de terrain, ... du fait du réchauffement climatique et ceci, particulièrement sur les communes au bord de l'Oise. Or en dehors des risques inondation, les autres risques naturels sont mal connus et ne font pas l'objet de mesures de prévention et de gestion.
	---	--	--

Thématique	Tendanciel	Réglementaire	Négawatt
RISQUES TECHNOLOGIQUES	Les risques sont relativement limités.	Le développement des installations d'énergies renouvelables pourrait augmenter les risques pour les populations en matière de pollution des eaux, de l'air et du sol. Également, cela pourrait induire une augmentation des nuisances telles que les odeurs liées aux transports des effluents pour l'énergie biogaz par exemple et au bruit.	Le développement majeur des installations d'énergies renouvelables pourrait augmenter les risques pour les populations en matière de pollution des eaux, de l'air et du sol. Également, cela pourrait induire une augmentation des nuisances telles que les odeurs liées aux transports des effluents pour l'énergie biogaz par exemple et au bruit.
	/	-	--
SANTE PUBLIQUE	Le dérèglement climatique important induira la migration d'espèces animales susceptibles d'être de nouveaux agents pathogènes. Les zones humides et les eaux stagnantes devraient renforcer le développement des moustiques à même de renforcer le développement de nouvelles maladies. Par ailleurs, la population sera fortement incommodée par les sécheresses et canicules plus intenses et plus fréquentes	Le dérèglement climatique modéré induira la migration d'espèces animales susceptibles d'être de nouveaux agents pathogènes. Les zones humides et les eaux stagnantes devraient renforcer le développement des moustiques à même de renforcer le développement de nouvelles maladies. Par ailleurs, la population sera incommodée par les sécheresses et canicules plus intenses et plus fréquentes	Le dérèglement climatique limité à 2°C induira la migration d'espèces animales susceptibles d'être de nouveaux agents pathogènes. Les zones humides et les eaux stagnantes devraient renforcer le développement des moustiques à même de renforcer le développement de nouvelles maladies. Par ailleurs, la population sera incommodée par les sécheresses et canicules plus intenses et plus fréquentes
	---	--	-

2. BILAN DES INCIDENCES RESIDUELLES DES SCENARIOS ENVISAGES

Thématique	Tendanciel	Réglementaire	Négawatt
Bilan environnemental des scénarios	-10	-1	+1
	--	-	/

LEGENDE							
POINTS	-36 à -26	-26 à -16	-16 à -6	-6 à +6	+6 à +16	+16 à +26	+26 à +36
CODE COULEUR	---	--	-	/	-	++	+++
DETAILS	Incidence s négatives fortes	Incidence s négatives moyennes	Incidence s négatives faibles	Sans incidences	Incidences positives faibles	Incidences positives moyennes	Incidences positives fortes

3. ANALYSE DES INCIDENCES ATTENDUES DU SCENARIO RETENU

Rappel du scénario retenu

Orientations et objectifs

La stratégie du PCAET retenue par la CCHVO porte sur 3 axes stratégiques qui serviront de fil conducteur à la communauté de communes d'ici 2050 :

- 1 – Maintenir un cadre de vie en cohérence avec le caractère semi-rural et le bien-vivre du territoire
- 2 – Favoriser un aménagement vertueux dans les modes de déplacements
- 3 – Promouvoir une économie locale, décarbonée et respectueuse des ressources

Déclinaison des objectifs en matière de consommation énergétique

L'ensemble de la stratégie s'inscrit comme être un scénario adapté aux contraintes naturelles, sociales et économiques du territoire et aux contraintes techniques et financières internes à la collectivité. Ce scénario permet de se diriger vers les objectifs 2050 du scénario de référence du SDRIF Ile-de-France et du cadre réglementaire national avec un objectif global de réduction de la consommation de 45% en 2050 par rapport à 2018, année de référence du PCAET de la CCHVO. Cet objectif est légèrement au-dessus de l'objectif réglementaire issu de la PPE de -30% attendu pour la CCHVO en valeur relative, en raison de l'attractivité démographique du territoire, situé aux portes de l'Ile-de-France.

Ces objectifs se déclinent de la manière suivante par secteurs :

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES CONSOMMATIONS ÉNERGETIQUES (Gwh)							
Secteur	2018	2030 Scénario retenu	Variation entre 2018 et 2030 (En %)	2050 Scénario retenu	Variation entre 2018 et 2050 (En %)	2050 Objectifs de la SNBC	Variation entre 2018 et 2050 SNBC (En %)
Agriculture	1,9 GWh	1,6 GWh	-15,8%	1,3 GWh	-30%	1,1 GWh	-42%
Industrie	44,5 GWh	37,8 GWh	-15,1%	30 GWh	-31%	24,6 GWh	-45%
Bâtiment	399,8 GWh	283,8 GWh	-4%	339,5 GWh	-15%	221,3 GWh	-45%
dont Résidentiel	249,7 GWh	240,2 GWh	-3,8%	217,2 GWh	-12%	138,2 GWh	-45%
dont Tertiaire	150,1 GWh	143,6 GWh	-4,4%	122,3 GWh	-18%	83,1 GWh	-45%
Transport	127,8 GWh	96,5 GWh	-25,5%	64 GWh	-50%	69,9 GWh	-45%
TOTAL	574 GWh	517,7 GWh	-9,5%	424,8 GWh	-36%	316,8 GWh	-45%

Déclinaison de la stratégie en matière de production d'énergies renouvelables

Le scénario choisi par la collectivité est un scénario réaliste en matière de consommation énergétique induisant une trajectoire modeste en matière de production d'énergies renouvelables sur le territoire avec environ 51,4GWh qui devraient être produits d'ici 2050 en appui de l'ensemble des filières énergétiques renouvelables et locales particulièrement le solaire photovoltaïque et le solaire thermique. Ainsi, la CCHVO vise un objectif de territoire à énergie positive en visant l'exportation de la production énergétique complémentaire à ses propres besoins. Cette approche vise notamment à conforter une approche de complémentarité la région Ile-de-France. Les objectifs de production d'énergies renouvelables sont les suivants :

Pour l'électricité :

ELECTRICITE (GWh)					
Solaire photovoltaïque	Biogaz	Géothermie	Eolien	Hydraulique	TOTAL
51,4 GWh	4,6 GWh	3 GWh	0 GWh	0 GWh	59 GWh

Pour le chauffage :

CHALEUR (GWh)					
Solaire thermique	Bois énergie	Géothermie	Aérothermie	Biogaz	TOTAL
17,4 GWh	23,7 GWh	9 GWh	11,7 GWh	4,6 GWh	66,4 GWh

Déclinaison de la stratégie en matière d'émissions de gaz à effet de serre

Au regard des objectifs chiffrés en matière de consommation énergétique qui se veut être un choix réaliste pour le territoire et la collectivité, l'objectif de baisse des émissions de GES choisi par le territoire de la CCHVO est une baisse de 75% des émissions totales sans changement systémique et de 91% à l'appui de changement systémiques. Le premier taux est donc relativement en deçà des objectifs attendus vis-à-vis de la Stratégie Nationale Bas Carbone en valeur absolu à savoir 91% à l'horizon 2050, alors que le deuxième permettrait d'atteindre l'objectif de la SNBC et cela en raison de l'attractivité démographique du territoire, situé aux portes de l'Ile-de-France.

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES ÉMISSIONS DE GES (ktCO ₂ eq)							
Secteur	2018	2030 Scénario retenu	Variation entre 2018 et 2030 (En %)	2050 Scénario retenu	Variation entre 2018 et 2050 (En %)	2050 Objectifs de la SNBC	Variation entre 2018 et 2050 SNBC (En %)
Agriculture	3,0 ktCO ₂ eq	2,9 ktCO ₂ eq	-5%	2,6 ktCO ₂ eq	-14%	1,7 ktCO ₂ eq	-44%
Industrie	9,0 ktCO ₂ eq	6,9 ktCO ₂ eq	-23%	3,6 ktCO ₂ eq	-60%	2,2 ktCO ₂ eq	-78%
Bâtiment	52,0 ktCO ₂ eq	34,5 ktCO ₂ eq	-34%	16,1 ktCO ₂ eq	-69%	2,4 ktCO ₂ eq	-94%
<i>dont Résidentiel</i>	34,0 ktCO ₂ eq	21,5 ktCO ₂ eq	-28%	7,5 ktCO ₂ eq	-52%	1,6 ktCO ₂ eq	-94%
<i>dont Tertiaire</i>	18,0 ktCO ₂ eq	13 ktCO ₂ eq	-45%	8,6 ktCO ₂ eq	-87%	0,8 ktCO ₂ eq	-94%
Transport	35,0 ktCO ₂ eq	19,4 ktCO ₂ eq	-36%	4,7 ktCO ₂ eq	-73%	1,1 ktCO ₂ eq	-97%
TOTAL	99,0 ktCO₂eq	70,5 ktCO₂eq	-36%	27,1 ktCO₂eq	-75%	9,8 ktCO₂eq	-91%

Déclinaison de la stratégie en matière d'émissions de polluants atmosphériques

Le territoire de la CCHVO souhaite se conformer aux objectifs de baisse des émissions de polluants atmosphériques déclinés dans le plan de réduction des émissions des polluants atmosphériques (PREPA) et dans Plan de Protection de l'Atmosphère d'Île-de-France que le PCAET atteint largement. En revanche, les objectifs déclinés par AirParif sont plus difficilement atteignables pour l'oxyde d'azote (NO_x) et les composés organiques volatils non méthaniques (COVNM).

POLLUANTS ATMOSPHÉRIQUES							
		SO ₂	NO _x	COVNM	NH ₃	PM _{2,5}	PM ₁₀
Données AirParif	Émissions 2005 (t)	40,04	280,39	437,5	24,03	61,87	80,74
	Émissions 2018 (t)	11,3	182,81	266,1	22,4	41,87	60,3
	% de réduction (2005-2018)	-71,70%	-35%	-39,10%	-6,70%	-32,30%	-25,20%
Objectifs de réduction du PREPA	Horizon 2020	-55%	-50%	-43%	-4%	-27%	/
	Horizon 2025	-66%	-60%	-47%	-8%	-42%	/
	Horizon 2030	-77%	-69%	-52%	-13%	-57%	/
Objectifs PREPA appliqués au territoire de CCHVO	Horizon 2025	13,6	112,2	231,9	22,1	35,9	/
	Horizon 2030	9,2	86,9	210	20,7	26,6	/

1. Socle paysager et écologique

Thématique	Incidences positives attendues	Incidences négatives attendues	Scénario
PAYSAGE	<p>Le scénario retenu participe indirectement au maintien de certaines structures paysagères. Notamment, il n'évoque pas le développement d'énergies renouvelables éoliennes permettant alors de maintenir des paysages de qualité. Plus largement, le développement des ENR, est principalement concentré sur les installations solaires photovoltaïques ou thermiques, la qualité paysages et leur valorisation devraient être maintenues et assurées.</p> <p>Par ailleurs, il s'inscrit dans la préservation des puits carbone. Une telle mesure devrait permettre de maintenir un maillage bocager et un réseau de bois dense qui constituent les paysages ruraux du territoire. En complément, il devrait renforcer la préservation des milieux humides qui constituent un stock de carbone important.</p> <p>Au travers les objectifs visant à accompagner l'adaptation du territoire à la crise climatique, l'évolution des paysages devraient être maîtrisés de façon à maintenir une certaine diversité.</p>	<p>Cependant, le scénario retenu induira une fragilisation plus forte des paysages qu'il aurait été attendu en respectant le cadre réglementaire. Ainsi, les milieux naturels et agricoles devraient évoluer plus fortement au regard d'un climat plus fortement bouleversé.</p>	Tendanciel « fil de l'eau »
			-
			Réglementaire
			--
			Négawatt

			Scénario retenu
-			
PATRIMOINE	<p>Le développement des énergies renouvelables dont les ENR domestiques progresseront dans les années à venir. Mais conditionnées à la prise en compte des enjeux environnementaux, leur développement sera maîtrisé.</p>	<p>Malgré l'adaptation des espaces urbains au climat changeant, le moindre effort en matière d'émissions de gaz à effet de serre induit par le scénario retenu devrait renforcer les risques de dégradation du patrimoine localisé dans les zones à risques naturels,</p>	Tendanciel « fil de l'eau »
-			

Thématique	Incidences positives attendues	Incidences négatives attendues	Scénario
		particulièrement celui localisés dans les zones de mouvements de terrain, d'argiles et de cavités mal connus et maîtrisés aujourd'hui. Un risque de fissuration et d'effondrement de bâtiments patrimoniaux n'ayant pas les fondations requises.	Réglementaire
			--
			Négawatt

			Scénario retenu
			-
MILIEUX NATURELS REMARQUABLES ET TRAME VERTE ET BLEUE	Indirectement, le scénario retenu participe à la réduction des incidences négatives attendues sur les milieux naturels dont les milieux naturels remarquables. Notamment, le scénario inscrit la volonté de protéger et renforcer durablement les milieux naturels qui sur le territoire de la CCHVO sont les éléments arborés et les milieux humides. Ainsi, ces milieux qui constituent la trame verte et bleue terrestre devraient être préservés. Aussi, le scénario retenu vise au travers une action dédiée à adapter les espaces urbains au climat de demain. A ce titre, il est attendu à minima le renforcement des fonctionnalités écologiques en ville mais sans doute au-delà.	En ayant un objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre au même niveau que celui attendu réglementairement, les risques de l'évolution climatique sur la biodiversité et les milieux naturels remarquables ne seront pas particulièrement ambitieux, mais seront moindre par rapport au scénario tendanciel.	Tendanciel « fil de l'eau »

			Réglementaire
			--
			Négawatt

Thématique	Incidences positives attendues	Incidences négatives attendues	Scénario
	Par ailleurs, au travers cet objectif, la volonté d'anticiper et de répondre aux risques liés aux bouleversement climatique devrait permettre d'accompagner la faune et la flore à s'adapter ou à migrer. Cependant, ces mesures d'évitement et de réduction ne sont pas précisément rappelée dans le PCAET. Enfin, le PCAET conditionne le développement des énergies renouvelables à la prise en compte des enjeux environnementaux. A ce titre, les incidences attendues devraient être limitées voire nulles pour la faune, la flore et les milieux naturels. Notamment, il n'est pas attendu un développement des ENR dans les sites naturels remarquables ou dans les secteurs identifiés par la trame verte et bleue.		--
			Scénario retenu
			-

2. Métabolisme et contribution au changement climatique

Thématique	Incidences positives attendues	Incidences négatives attendues	Scénario
RESSOURCE EN EAU	Le scénario retenu prend en compte les risques de dégradation de la ressource en eau et de son cycle. A priori, un tel scénario aura pour objectif d'améliorer la qualité et la quantité de la ressource, de favoriser une bonne gestion des eaux usées et pluviales et limiter les pollutions diffuses (pollution des sols) et ceci, malgré les fragilités induites par la crise climatique. Aussi, le développement des énergies renouvelables est conditionné à la prise en compte des enjeux environnementaux, à ce titre, le solaire photovoltaïque ou thermique ne devraient pas nuire à la ressource en eau. Le scénario retenu identifie une action portant spécifiquement sur la mise en place d'une culture et d'une gestion alternative des eaux pluviales. Ainsi, le scénario retenu vise à préserver la ressource en eau à travers un usage raisonné et optimisé.	Aucune incidence négative n'est pressentie sur la ressource en eau.	Tendanciel « fil de l'eau »
			+
			Réglementaire
			++
			Négawatt

Thématique	Incidences positives attendues	Incidences négatives attendues	Scénario
			+++
			Scénario retenu
			++
ENERGIE	<p>Au travers l'action « Déployer des panneaux solaires dans le domaine public et inciter leur installation dans le domaine privé », le scénario retenu limitera les besoins énergétiques du territoire avec un objectif de -45% de réduction, un objectif en phase avec l'objectif réglementaire relatif. Pour cela, la stratégie territoriale s'appuie à la fois sur la sobriété énergétique que sur l'efficacité et s'applique à tous les secteurs d'activité.</p> <p>Avec un objectif de « territoire à énergies positives » permettant de produire environ 125 GWh, la CCHVO sera en mesure de produire environ 22% de ses propres besoins.</p> <p>La mise en œuvre du PCAET entrainera une pression largement renforcée sur la ressource énergétique locale mais celle-ci étant renouvelable ou gérée durablement, aucun indice n'est attendu en matière de pérennisation à long terme de la ressource.</p>	Aucune mesure négative attendu sur la ressource énergétique.	Tendanciel « fil de l'eau »
			+
			Réglementaire
			++
			Négawatt
			+++

Thématique	Incidences positives attendues	Incidences négatives attendues	Scénario
			Scénario retenu
			++
DECHETS	<p>Le scénario retenu s'inscrit dans une démarche d'aménagement du territoire plus durable et veille à la bonne gestion des déchets. C'est notamment l'objet de l'axe « Promouvoir une économie locale, décarbonée et respectueuse des ressources ». Ainsi, il est attendu une réduction des besoins en matériaux nécessaires au mode de vie des habitants et à l'aménagement du territoire, une optimisation de leur collecte et traitement et la recherche d'une meilleure valorisation. Cela s'inscrivant dans une volonté de développement d'une économie locale et circulaire.</p> <p>Par ailleurs, il est attendu une augmentation de l'utilisation de matériaux biosourcés, potentiels futurs déchets qui seront valorisables contrairement aux matériaux actuels : béton, ciment...</p>	<p>Le scénario retenu intègre une augmentation de la population en lien avec la dynamique régionale nécessitant ainsi une augmentation des matériaux nécessaires aux modes de vie des habitants, dont certains seront nécessaires pour mettre en place le réseau d'installation d'énergies renouvelables.</p> <p>Ainsi, le volume global de matériaux nécessaire devrait augmenter mais de façon plus efficiente avec un taux de matériaux par habitant en baisse.</p> <p>Aussi, le renforcement important de la production locale d'énergie implique un usage plus important de matériaux pour construire les installations.</p>	Tendanciel « fil de l'eau »
			+
			Réglementaire
			++
			Négawatt
			++
			Scénario retenu
			++

Thématique	Incidences positives attendues	Incidences négatives attendues	Scénario
CONSOMMATION D'ESPACE	<p>Le scénario retenu développe de manière directe un axe dédié à l'aménagement du territoire afin de « Favoriser un aménagement vertueux dans les modes de déplacement ». Cependant, indirectement, la stratégie du PCAET favorise des mesures de protection de la trame verte et bleue, trame noire et espaces verts contribuant à de moindres consommations d'espaces et d'artificialisation des sols.</p> <p>Particulièrement, les objectifs issus des axes : « Maintenir un cadre de vie de qualité en cohérence avec le caractère semi-rural et le bien-vivre du territoire » et « promouvoir une économie locale, décarbonée et respectueuse des ressources », le PCAET devrait permettre de tendre vers un urbanisme circulaire et sobre en ressources : sol, énergie, matériaux...</p> <p>Aussi, le scénario retenu induit l'installation d'énergies renouvelables couvrant une part seulement des besoins pour répondre à ses consommations énergétiques.</p>	Des incidences négatives pourraient être liées au développement d'aménagements cyclables et du réseau de bornes pour véhicules bas-carbone entraînant une artificialisation des sols et une consommation d'espaces.	Tendanciel « fil de l'eau »
			-
			Réglementaire
			--
			Négawatt

Scénario retenu			
+			

3. Vulnérabilité et santé

Thématiques	Incidences positives attendues	Incidences négatives attendues	Scénario
RISQUES NATURELS	Le scénario retenu inscrit comme objectif de préserver la santé des habitants dans le contexte de dérèglement climatique. Ainsi, il est attendu que l'aménagement territorial, la prévention des risques et leur gestion soient régulièrement mis à jour et les aménagements effectués en conséquence. Aussi, la population est mobilisée en matière de prise en compte des enjeux liés à la crise climatique. Il est donc attendu une meilleure gestion des risques.	Le choix de réduire de « seulement » 36% les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030, et entre 75 et 91% d'ici 2050. Cela ne permet pas de favoriser la limitation de la hausse de la température à 2°C à l'échelle de la planète. Ainsi, les conséquences attendues seront plus intenses et fréquentes en matière d'inondation par crues, remontée de nappes et submersion et en matière de mouvements de terrain, d'argiles et de cavités. A ce titre, une population plus nombreuse pourrait être affectée de façon permanente et temporaire par ces risques.	Tendanciel « fil de l'eau »

			Réglementaire
			--
			Négawatt
			--
Scénario retenu			
-			
RISQUES TECHNOLOGIQUES	Les risques technologiques induits par le développement des ENR pour l'environnement et la santé publique seront réduits ou évités du fait de l'éco-conditionnalité de leur développement.	Aucune incidence négative ne devrait être induite par le scénario retenu	Tendanciel
			/
			Réglementaire
			-
			Négawatt
			--
Scénario retenu			

Thématiques	Incidences positives attendues	Incidences négatives attendues	Scénario
			+
QUALITE DE L'AIR	Le scénario retenu s'inscrit dans les objectifs nationaux de réduction des polluants atmosphériques pour l'ensemble des polluants étudiés. Pour cela, il favorise la rénovation thermique des logements et induit de nouvelles mobilités moins carbonées. A ce titre, il est attendu une amélioration de la qualité de l'air liées au secteur du transport particulièrement.	Aucune incidence négative sur la qualité de l'air n'est attendue	Tendanciel
			-
			Réglementaire
			+
			Négawatt
			+
			Scénario retenu
++			
SANTE PUBLIQUE	Le scénario retenu vise à anticiper et engager les actions nécessaires pour adapter la cité à l'urgence climatique.	Le scénario retenu s'inscrit dans une volonté de réduire modérément les émissions de gaz à effet de serre rendant difficile la limitation de la hausse des températures à moins de +2°C d'ici la fin du siècle. Ainsi, les incidences pour la santé publique s'avéreront relativement importantes avec une hausse des sécheresses et des canicules et le renforcement de nouveaux agents pathogènes.	Tendanciel

			Réglementaire
			--
			Négawatt
			-
Scénario retenu			

Thématiques	Incidences positives attendues	Incidences négatives attendues	Scénario
			--

4. BILAN DES INCIDENCES RESIDUELLES DU SCENARIO RETENU

SCENARIO	Tendanciel	Réglementaire	Négawatt	Scénario retenu
BILAN ENVIRONNEMENTAL DES SCENARIOS ENVISAGES ET RETENU	-10	-6	-5	+3
	-	/	/	/

POINTS	-36 à -26	-26 à -16	-16 à -6	-6 à +6	+6 à +16	+16 à +26	+26 à +36
CODE COULEUR	---	--	-	/	-	++	+++
DETAILS	Incidences négatives fortes	Incidences négatives moyennes	Incidences négatives faibles	Incidences neutres	Incidences positives faibles	Incidences positives moyennes	Incidences positives fortes

Le scénario retenu présente un bilan environnemental meilleur que les 3 scénarios de référence et est jugé neutre. Deux raisons expliquent ce bilan :

- Un dérèglement climatique qui impactera nécessairement l'environnement et la santé humaine quelle que soit la hausse de températures effectives dans les décennies à venir. Cependant, le choix du scénario retenu visant à réduire de 36% les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030 et entre 75 et 91% d'ici 2050 en deçà ou au niveau des objectifs prévus dans le cadre de l'Accord de Paris rend plus difficile l'atteinte d'un objectif maximum de +2°C d'ici la fin du siècle. Ainsi, une hausse supérieure à +2°C induira une majoration des risques pour la santé publique et pour l'environnement.
- L'éco-conditionnalité du développement des énergies renouvelables vis-à-vis des risques encourus pour la population et pour l'environnement réduit voire évite un risque de pollution de la ressource en eau, la fragilisation de la trame verte et bleue et la dégradation des paysages et du patrimoine. Aussi, il évite et réduit les risques sanitaires pour les populations environnantes. A ce titre, même un objectif de territoire à énergie positive semble convenable.

Il est à noter que le scénario retenu se veut exemplaire sur la politique de lutte contre les polluants atmosphériques en s'inscrivant dans les objectifs nationaux. Une amélioration de la qualité de l'air est donc attendue.

5. LES POINTS DE VIGILANCE A INTEGRER AU PROGRAMME D' ACTIONS

En vue de limiter les incidences du PCAET sur l'environnement et la santé publique et au regard de certains manques de la stratégie du PCAET, le programme d'actions devra répondre à un point de vigilance majeur : **Renforcer la préservation de l'environnement et de la santé publique vis-à-vis du dérèglement climatique.**

Sur les autres points, il est attendu que le programme d'actions soit en phase avec la stratégie concernant la réduction des émissions de GES, la réduction des consommations énergétiques, la réduction des polluants atmosphériques et l'éco-conditionnalité des installations d'énergies renouvelables.

La prise en compte de cet unique point de vigilance dans le programme d'actions et l'adéquation entre la stratégie et les actions proposées rendra caduque la nécessité de mettre en œuvre des mesures compensatoires pour assurer la prise en compte de ces points de vigilance.

6. INCIDENCES THEMATIQUES DE LA STRATEGIE ET DU PROGRAMME D' ACTIONS ET MESURES D'EVITEMENT, DE REDUCTION ET DE COMPENSATION

Les incidences sont susceptibles d'évoluer, cette partie sera complétée une fois que le projet et ses incidences auront évolué et seront stabilisés. Cette partie permettra de mettre en perspective les évolutions du projet et les incidences résiduelles.

1. SOCLE PAYSAGER ET ECOLOGIQUE

↳ CADRE DE VIE PAYSAGER ET PATRIMONIAL

Incidences positives

Dans un contexte de croissance démographique et de changement climatique, la CCHVO a inscrit comme priorité de son projet de PCAET, la **préservation de la qualité du cadre de vie du territoire**.

Le projet de PCAET encourage ainsi la résilience du territoire au changement climatique et la réduction des nuisances par la **promotion et la protection des éléments de nature paysagers et constituant une trame verte et bleue** (puits de carbone, filtrage des polluants atmosphériques, îlots de fraîcheur, ...). **Cette ambition devrait permettre de valoriser et de créer des espaces paysagers de qualité sur le territoire.**

Le projet de PCAET encourage par ailleurs le maintien d'une agriculture vertueuse, ce qui devrait avoir pour effet **de valoriser et d'animer les paysages ruraux et agricoles du territoire.**

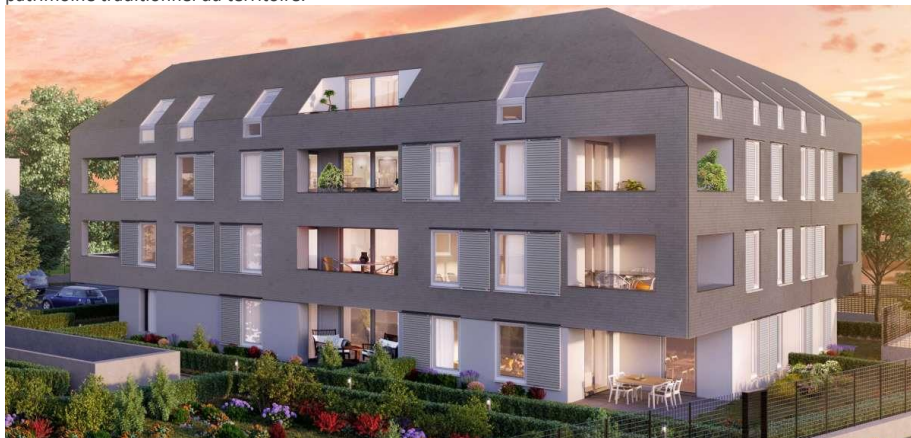
Enfin, **les efforts en faveur d'un aménagement vertueux dans les modes de déplacements** (réduction des déplacements et développement des mobilités alternatives à la voiture individuelle thermique) participeront à **préserver et façonner un paysage apaisé, tout en réduisant la pollution visuelle**. A noter que le développement de la mobilité douce devrait avoir un impact positif sur la qualité des paysages urbains (centres-villes / centres-bourgs) et naturels (cours d'eau), à travers la mise en valeur des espaces publics (zones de rencontres, rues piétonnes, ...) et des berges, et en donnant à voir le paysage et le patrimoine du territoire.

Incidences négatives et mesures E-R-C intégrées au projet de PCAET

Le projet de PCAET porte une ambition forte de production locale d'énergies renouvelables. Les aménagements potentiels qui pourraient être développés pour répondre à cette ambition (ex : usine de méthanisation, station GNV, centrale solaire, puits géothermique, ...) pourraient venir imperméabiliser et dégrader le paysage et le patrimoine du territoire par leur emprise, leur volume et leur hauteur. A noter que le projet de PCAET inscrit bien dans l'orientation associée (orientation 3.4), le souci d'une production locale « dans le respect environnemental du territoire » (respect du patrimoine écologique et paysager).

A l'image des infrastructures de production d'énergies renouvelables, les installations relatives au développement et à l'utilisation de véhicules utilisant des sources d'énergies alternatives peuvent venir dénaturer et imperméabiliser le territoire (bornes de recharge bioGNV ou pour véhicules électriques, stations multi énergies, ...).

Par ailleurs, bien que les rénovations énergétiques participent à valoriser les paysages et à améliorer l'esthétique du patrimoine, sans mesures préalables, elles pourraient venir dégrader localement le patrimoine (ex : isolation par l'extérieur). Les nouvelles constructions (logements performants, ...) pourront également venir dénaturer le patrimoine traditionnel du territoire.



Exemple de projet aux performances énergétique BBC à Beaumont-sur-Oise - Source : Bonaparte Promotion

A noter que de façon plus marginale, si la promotion des mobilités alternatives douces devrait participer à la préservation et le façonnage d'un paysage apaisé, les installations et infrastructures mises en place pour faciliter ces pratiques pourraient dans une certaine mesure venir modifier, imperméabiliser voire dégrader le paysage ou le patrimoine (pistes cyclables, cheminements piétons, garages, arceaux, parkings sécurisés, aires de covoiturage ...).

Enfin, un impact négatif ponctuel et temporaire sur le paysage et le patrimoine est à prévoir durant la phase chantier (rénovations, installations ENR, infrastructures de transport, ...).

Mesures d'évitement (E), de réduction (R) intégrées dans le cadre de l'EES

- >> Réaliser les aménagements sur des espaces déjà imperméabilisés / limiter l'imperméabilisation des nouvelles constructions (ex : logements performants, dispositifs d'énergies renouvelables, bornes et station de recharge, pistes cyclables, cheminements piétons, aires de covoiturage ...)
- >> Utiliser, dans la mesure du possible, du bâti existant (ex : espaces de coworking, tiers lieu...)
- >> Accompagner de plantations le développement des aménagements et infrastructures dédiés aux mobilités douces qui renforceront la qualité du cadre paysager
- >> Conditionner le développement des énergies renouvelables (ex : centrales solaires, puits géothermiques, usines de méthanisation, ...) à leur intégration paysagère et patrimoniale
- >> Une production locale d'énergies renouvelables « dans le respect environnemental du territoire »

Proposition de mesures complémentaires dans le cadre de l'EES en phase projet

- >> Cibler la reconversion des friches qui devrait avoir un effet bénéfique sur les paysages concernés par ces espaces dégradés.
- >> Mettre en place une charte Chantier Vert / Propre dans le cadre des nouveaux aménagements afin de prendre en compte les enjeux paysagers et patrimoniaux en phase travaux

RESEAU ECOLOGIQUE

Incidences positives

Le projet de PCAET porte deux orientations spécifiques en faveur de la **préservation** et de la **valorisation des espaces naturels, forestiers et agricoles du territoire**, aussi bien en milieu urbain qu'en milieu plus rural :

> **Orientation 1.3 : Protéger durablement les milieux naturels**

- 1.3.1 Limiter l'imperméabilisation des sols
- 1.3.2 Protéger les milieux humides et valoriser la présence de l'eau sur le territoire
- 1.3.3 Conserver et développer la valeur écologique du territoire
- 1.3.4 Protéger et valoriser la trame noire



Marais de Bernes-sur-Oise – Source :
Département du Val d'Oise



La forêt de Carnelle – Source : Office Nationale de la Forêt

> **Orientation 3.2 : Valoriser une agriculture qui s'inscrit dans la transition énergétique et écologique**

Ces orientations, et les mesures qui en découleront, devraient avoir une incidence positive forte sur la **préservation voire le renforcement de la trame verte et bleue** et sur le **maintien de l'agriculture** sur le territoire. L'orientation 1.2 qui porte sur la préservation de la santé des habitants dans un contexte de changement climatique, devrait également avoir un impact positif sur la biodiversité locale, en :

- > **Promouvant les solutions fondées sur la nature pour prévenir les risques et les nuisances** (désimperméabilisation, végétalisation des cœurs de villes et bourgs, restauration des cours d'eau et zones humides, ...);
- > **Veillant à la réduction des sources de pollutions induites par le secteur agricole sur le milieu** (limitation des intrants, agriculture bio et raisonnée, ...).

Par ailleurs, l'inscription dans le projet de PCAET de la **gestion durable des ressources**, devrait avoir une incidence positive sur l'environnement local en promouvant **l'économie et la protection de la ressource en eau**, ainsi qu'en traitant de la question de la **dépollution et de la renaturation des friches**.

Incidences négatives et mesures E-R-C intégrées au projet de PCAET

Les aménagements mis en place pour répondre à l'ambition de production d'énergies renouvelables inscrite dans le projet de PCAET, et les installations relatives au développement et à l'utilisation de véhicules hybrides ou électriques, pourraient venir imperméabiliser les sols (naturels, forestiers et agricoles) et impacter la biodiversité locale (pollutions, perturbation et destruction d'habitats, ...). A noter que le projet de PCAET porte en ce sens, dans l'orientation associée (orientation 3.4), le souci d'une production locale « dans le respect environnemental du territoire ».

Les nouvelles constructions (logements performants, espaces de coworking, tiers lieux ...) et les infrastructures favorables aux mobilités douces et partagées (pistes cyclables, cheminements piétons, aires de covoiturage, ...) pourront également venir imperméabiliser et impacter négativement le patrimoine naturel du territoire (rupture de continuités écologiques, ...). Elles sont également susceptibles de générer des besoins en ressources naturelles pour leur développement ; l'objectif 3.1.1 proposant à cet égard d'avoir recours à des modes de construction vertueux (matériaux biosourcés, ...).

Enfin, un impact négatif ponctuel et temporaire sur le cadre naturel et la biodiversité est à prévoir durant la phase chantier (rénovations, installations ENR, infrastructures de transport, ...).

Mesures d'évitement (E), de réduction (R) intégrées dans le cadre de l'EES

- >> Réaliser les aménagements sur des espaces déjà imperméabilisés / limiter l'imperméabilisation des nouvelles constructions (ex : logements performants, dispositifs d'énergies renouvelables, bornes et station de recharge, pistes cyclables, cheminements piétons, aires de covoiturage ...)
- >> Utiliser, dans la mesure du possible, du bâti existant (ex : espaces de coworking, ressourceries...) pour limiter les effets sur la trame verte et bleue et les impacts sur la biodiversité
- >> Accompagner le développement des aménagements et infrastructures dédiés aux mobilités douces de plantations qui renforceront les corridors écologiques
- >> Conditionner le développement des énergies renouvelables (ex : centrales solaires, ...) et autres infrastructures prévues dans le cadre du PCAET à leur intégration environnementale, notamment en réfléchissant à l'inconstructibilité sur des sites environnementaux sensibles (ZNIEFF, ENS, EBC réservoirs de biodiversité, passage d'un corridor, ...)

Proposition de mesures complémentaires dans le cadre de l'EES en phase projet

- >> Mettre en place une charte Chantier Vert / Propre dans le cadre des nouveaux aménagements afin de prendre en compte les enjeux de biodiversité en phase travaux
- >> Renaturer les espaces en friches pour améliorer les fonctionnalités écologiques de ces espaces dégradés

VOLET AGRICOLE

Incidences positives

La stratégie inscrite dans le projet de PCAET porte **une orientation spécifique au maintien et à la valorisation de l'agriculture sur le territoire (orientation 3.2)**, qui promeut les pratiques agricoles en lien avec la transition écologique (limitation des intrants, développement de l'agriculture biologique et raisonnée, gestion alternative des milieux, ...), le développement des circuits-courts et de proximité, et l'innovation (production énergétique via la méthanisation et la production de biométhane).

Les orientations portant sur le maintien du cadre de vie du territoire dans un contexte de changement climatique (axe 1, orientations 1.2 et 1.3) **appuient également ce positionnement** en réaffirmant la nécessité de :

- > Réduire les intrants et de promouvoir les pratiques agricoles alternatives pour limiter la pollution des milieux,
- > Préserver les terres agricoles, puits de carbone et outils de gestion des risques naturels (ex : mise en œuvre d'outils de protection réglementaire comme le zonage A),
- > Mobiliser les effluents pour la production d'énergies renouvelables.

Incidences négatives et mesures E-R-C intégrées au projet de PCAET

Les potentielles incidences négatives du projet de PCAET sur les milieux agricoles sont induites par **les aménagements relatifs à la production d'énergies renouvelables** (et notamment les usines de méthanisation souvent rattachées à des exploitations et **les équipements photovoltaïques** sur toits de fermes et de hangars), et de façon plus marginale au développement des mobilités alternatives et décarbonées (pistes cyclables, cheminements piétons, aires de covoiturage, bornes de recharges, ...), et aux nouvelles constructions (logements performants, espaces de coworking, ...).

Mesures d'évitement (E), de réduction (R) intégrées dans le cadre de l'EES

- >> Réaliser les aménagements sur des espaces déjà imperméabilisés / limiter l'imperméabilisation des nouvelles constructions (ex : logements performants, dispositifs d'énergies renouvelables, bornes et station de recharge, pistes cyclables, cheminements piétons, aires de covoiturage ...)
- >> Utiliser, dans la mesure du possible, du bâti existant (ex : espaces de coworking, tiers lieux) pour limiter les effets sur les espaces agricoles
- >> Veiller au respect des règles de sécurité et d'implantation des installations de production d'énergies renouvelable sur des exploitations agricoles (méthanisation agricole, photovoltaïque...)

Proposition de mesures complémentaires dans le cadre de l'EES en phase projet

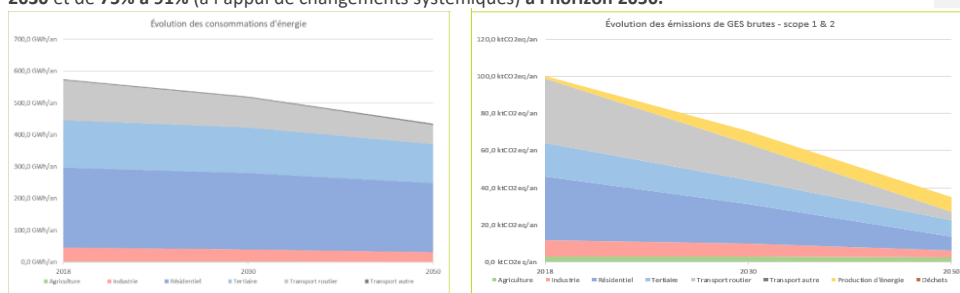
- >> Une fois dépollués, cibler les anciens espaces de friches pour développer des initiatives d'agriculture urbaine, jardins partagés ou familiaux permettant de contribuer à l'approvisionnement alimentaire de proximité
- >> Réutiliser les eaux traitées pour certaines pratiques agricoles

2. METABOLISME ET CONTRIBUTION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

ENERGIE ET CLIMAT

Incidences positives

Le projet de PCAET traite de façon transversale de la limitation des impacts en termes de consommations d'énergies et d'émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2050. Les objectifs chiffrés prévoient de réduire de **10% les consommations énergétiques à l'horizon 2030 et entre 25% et 50%** (à l'appui de changements systémiques) **à l'horizon 2050**. Concernant les émissions de GES, il est notamment prévu de réduire de **36% en 2030 et de 75% à 91%** (à l'appui de changements systémiques) **à l'horizon 2050**.



Evolution des consommations énergétiques et émissions de GES dans le cadre du scénario retenu à l'horizon 2050

Ces objectifs chiffrés sont soutenus par les objectifs stratégiques suivants :

- > La prise en compte de la **sobriété** et de la **performance énergétique dans le secteur résidentiel** avec un objectif de réduction des consommations énergétiques de 15% et des émissions de GES de 78% à horizon 2050. La stratégie prévoit, pour atteindre cet objectif, de mobiliser les particuliers via la sensibilisation aux écogestes ou encore l'organisation de défis énergie. Elle inscrit par ailleurs un **objectif de rénovation au niveau BBC de 30% du parc de logements d'ici 2030 et de 90% d'ici 2050**, en accord avec l'ambition de la Loi Climat et Résilience de 2021. La stratégie porte également un regard sur le parc neuf, en défendant la volonté de **proposer un urbanisme compact, sobre en énergies et bioclimatique**.
- > L'ambition de développer un **parc industriel et tertiaire économe en énergies, avec, en fer de lance, le souhait d'exemplarité porté par les communes** (amélioration énergétique et carbone du parc public passant par la rénovation énergétique, le changement des modes de chauffage, l'utilisation de matériaux biosourcés, le développement des énergies renouvelables, ...).
- > La **protection et la valorisation de la trame noire**, induisant une baisse voire une extinction de l'éclairage nocturne, permettant des économies d'énergies importantes, avec un **objectif de diminution de 50% l'énergie utilisée pour l'éclairage public à l'horizon 2050**.
- > La promotion d'un aménagement vertueux et d'une organisation du travail (espace de coworking) favorables à la **réduction des besoins en déplacement** et des **mobilités douces et alternatives à la voiture individuelle thermique** (développement des continuités cyclables, diminution de l'espace pour la voiture en faveur des piétons, renforcement des transports en communs et partagés, promotion de la mobilité électrique et hybride, mobilisation des entreprises pour une mobilité alternative et bas carbone des actifs du territoire, ...)
- > Une **réflexion structurante sur l'amélioration des pratiques agricoles**, au travers de plusieurs réflexions : pratiques agricoles biologiques et raisonnées, approvisionnement alimentaire local, développement des énergies renouvelables (méthanisation, solaire, ...).
- > Une volonté de **gestion durable des ressources** (eau, sols, déchets) dans une **optique d'économie circulaire**, et de valorisation énergétique (notamment des déchets).

- > Un **renforcement du stockage carbone** par l'optimisation du foncier, la promotion de la nature en ville, la renaturation de certaines friches, la désimperméabilisation, et la préservation des espaces naturels, forestiers et agricoles et du petit patrimoine naturel (haies, bosquets, vergers, ...) du territoire.

La stratégie du projet de PCAET devrait contribuer à **réduire la précarité et la vulnérabilité énergétiques du territoire**, et ce notamment dans les secteurs de l'habitat et des transports. Elle devrait également avoir un **effet positif sur le confort thermique des logements** et devrait **augmenter l'autonomie énergétique du territoire**, dans un contexte de raréfaction des ressources et d'augmentation des prix de l'énergie.

Par ailleurs, il est également prévu le **renforcement et un développement des énergies renouvelables** par une production de 50 GWh à l'horizon 2030 et 125 GWh à l'horizon 2050 **et une diversification du mix énergétique du territoire** (solaire, méthanisation, géothermie, biogaz, bois-énergie, ...) portant la part d'ENR dans la consommation énergétique globale à 10% en 2030 et 25% en 2050.

Pour l'électricité :

ELECTRICITE (GWH)					
Solaire photovoltaïque	Biogaz	Géothermie	Eolien	Hydraulique	TOTAL
51,4 GWh	4,6 GWh	3 GWh	0 GWh	0 GWh	59 GWh

Pour le chauffage :

CHALEUR (GWH)					
Solaire thermique	Bois énergie	Géothermie	Aérothermie	Biogaz	TOTAL
17,4 GWh	23,7 GWh	9 GWh	11,7 GWh	4,6 GWh	66,4 GWh

Incidences négatives et mesures E-R-C intégrées au projet de PCAET

Le projet de PCAET, en portant des orientations induisant **de nouveaux aménagements** (nouveaux logements performants, dispositifs de production d'énergies renouvelables, pistes cyclables...), est susceptible de conduire au **changement d'affectation de certains sols**, pouvant engendrer à la fois une libération **et une réduction du potentiel de stockage du carbone** du territoire. A noter que la stratégie porte un regard particulier sur la limitation de l'artificialisation des sols dans l'optique **du Zéro Artificialisation Nette, qui devrait réduire l'impact négatif potentiel du projet de PCAET**.

Certains de ces aménagements sont également susceptibles de générer **des besoins énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre supplémentaires** (nouveaux logements auparavant inexistants notamment), toutefois limités du fait de la volonté d'une construction sobre en énergie et en carbone.

Le projet de PCAET pourrait par ailleurs induire de façon marginale, **en phase chantier**, quelques incidences négatives en termes de performances énergétiques et d'émissions de gaz à effet de serre (nouvelles constructions, rénovations, dispositifs de production d'énergies renouvelables, pistes cyclables et aménagements favorables aux mobilités alternatives...).

Le **développement de technologies comme les chaufferies biomasse ou les méthaniseurs**, malgré des performances accrues, pourraient participer aux émissions de gaz à effet de serre. A noter, que le projet de stratégie du PCAET porte en ce sens la volonté, dans les secteurs résidentiel et tertiaire, d'éviter le chauffage au bois pour limiter ces incidences négatives.

Mesures d'évitement (E), de réduction (R) intégrées dans le cadre de l'EES

- >> Réaliser les aménagements sur des espaces déjà imperméabilisés / limiter l'imperméabilisation des nouvelles constructions (ex : logements performants, dispositifs d'énergies renouvelables, bornes et station de recharge, pistes cyclables, cheminements piétons, aires de covoiturage ...)
- >> Utiliser, dans la mesure du possible, du bâti existant (exemple : rénovation plutôt que nouvelles constructions) pour limiter les effets sur le potentiel de séquestration carbone du territoire
- >> Accompagner les nouveaux aménagements de plantations / d'espaces végétalisés (espaces verts, jardins, toitures, murs, pieds d'arbres, ...) pour favoriser le potentiel de séquestration carbone du territoire
- >> Limiter le chauffage au bois et/ou veiller à mettre en place des équipements performants
- >> Développer des énergies renouvelables sans impact sur les émissions de gaz à effet de serre, en cohérence avec les potentiels identifiés localement (solaire, géothermie, ...)
- >> Mettre en place des outils en faveur de la performance énergétique lors de projets de rénovation thermique dans le cadre de PLU (autorisation de dépassement de marges pour la rénovation thermique, utilisation de matériaux biosourcés/durables comme le bois, la paille, le liège, le chanvre, le lin, les textiles recyclés...)

Proposition de mesures complémentaires dans le cadre de l'EES en phase projet

- >> Inciter les pratiques de télétravail pour réduire les besoins en déplacements au quotidien
- >> Réfléchir au développement du fret sur le territoire pour un report modal de la route vers le ferroviaire pour le transport de marchandises.

👉 CYCLE DE L'EAU

Incidences positives

La stratégie du projet de PCAET porte clairement **un objectif d'économie et de protection de la ressource en eau, au regard des pollutions auxquelles elle est soumise et du changement climatique**. L'ambition est de diminuer les pressions sur la ressource (amélioration de la qualité des cours d'eau, amélioration des capacités d'assainissement, anticipation des besoins, gestion des eaux pluviales, ...). La stratégie porte un regard particulier sur la prise en compte des conséquences du changement climatique sur la ressource en eau (dégradation de la ressource, étiages et sécheresses, ...).

Par ailleurs, la stratégie engage le territoire à **protéger les milieux humides et à valoriser la présence de l'eau** localement par des actions de restauration, comme peut le mener le Syndicat Mixte des Berges de l'Oise (SMBO). Le projet devrait participer globalement à **l'amélioration de la gestion pluviale et la réduction des ruissellements urbains et agricoles**, par l'ambition qu'il porte de réduire l'imperméabilisation des sols et de préserver et développer les espaces naturels, forestiers et agricoles du territoire.

Enfin, le projet de PCAET devrait participer à l'amélioration de la qualité de l'eau par **une politique en faveur d'une agriculture raisonnée/biologique en lien avec les transitions en cours** (réduction des intrants agricoles, soutien aux initiatives de gestion alternative des milieux, ...) et d'une gestion durable des ressources en portant une réflexion sur la **gestion de la pollution des sols** (friches) et la protection de la ressource en eau.

Incidences négatives et mesures E-R-C intégrées au projet de PCAET

Le projet de PCAET pourrait cependant engendrer de potentielles incidences négatives sur la ressource en eau, notamment au travers :

- > Du **fonctionnement de certaines énergies renouvelables** (méthanisation, géothermie, ...),
- > Du développement de certains aménagements (nouveaux logements, dispositifs de production d'énergies renouvelables, pistes cyclables, aires de covoiturage, ...) susceptibles de venir **imperméabiliser les sols**, mais aussi de **générer des besoins supplémentaires en eau potable et en traitement des eaux usées** (nouveaux logements, espaces de coworking).

Mesures d'évitement (E), de réduction (R) intégrées dans le cadre de l'EES

- >> Inclure des actions d'information et de sensibilisation qui permettront de limiter les consommations d'eau et de préserver la qualité des milieux aquatiques / humides
- >> Aménager sur des espaces déjà imperméabilisés / limiter l'imperméabilisation des nouvelles constructions/ utiliser, dans la mesure du possible, du bâti existant
- >> Promouvoir les dispositifs de gestion alternative des eaux pluviales dans les nouveaux aménagements
- >> Limiter les incidences sur l'environnement dans le cadre des aménagements relatifs à la production d'énergies renouvelables

Proposition de mesures complémentaires dans le cadre de l'EES en phase projet

- >> Mettre en place une charte Chantier Vert / Propre dans le cadre des nouveaux aménagements afin de limiter les consommations énergétiques et les émissions de gaz à effet de serre en phase travaux
- >> Lancer les études de faisabilité technique et financière sur la production d'énergies renouvelables par valorisation des boues
- >> Réutiliser les eaux traitées pour certaines pratiques agricoles

➤ GESTION DES DECHETS

Incidences positives

Le projet de PCAET porte **une ambition d'amélioration de la gestion et de la collecte des déchets et de renforcement de leur valorisation** (biogaz, méthanisation), ainsi que le **développement de l'économie circulaire (ressourcerie, compostage...)**.

Le projet de PCAET prévoit également de favoriser les nouvelles façons de produire et de consommer des industries, via **la promotion de procédés d'écologie industrielle et d'écoconception**, du réemploi des ressources, ce qui devrait avoir pour effet de réduire la production de déchets sur le territoire.

A noter que la promotion des circuits-courts dans la stratégie, devrait également contribuer dans une certaine mesure à réduire la production de déchets.

Incidences négatives et mesures E-R-C intégrées au projet de PCAET

Le projet de PCAET pourrait cependant engendrer de potentielles incidences négatives sur la gestion locale des déchets, notamment du développement de nouveaux aménagements susceptibles de **générer des déchets supplémentaires** du fait de l'accueil de nouveaux usagers dans de nouveaux logements.

Par ailleurs, **les dispositifs de production d'énergies renouvelables** (solaire notamment), qui au regard de **l'analyse de leur cycle de vie**, sont susceptibles d'augmenter la production de déchets localement et d'engendrer des problématiques de gestion de la fin de vie des matériaux employés (recyclage).

La question des déchets spécifiques se pose également au regard de l'ambition portée par le projet de PCAET de gérer la pollution des sols. En effet, **les terres excavées**, polluées ou non, **évacuées d'un site ont le statut de déchet**. Leur gestion doit répondre à la législation applicable aux déchets. A noter que si les terres sont traitées sur site, elles n'entrent alors pas dans le cadre de la réglementation déchets.

Enfin, le projet de PCAET devrait induire des déchets supplémentaires à traiter **en phase chantier** (nouveaux logements, dispositifs de production d'énergies renouvelables, pistes cyclables, ...).

Mesures d'évitement (E), de réduction (R) intégrées dans le cadre de l'EES

>> Développer des actions en faveur d'une gestion durable des déchets en lien avec la stratégie (réduction des déchets à la source dans un contexte de croissance démographique, lutte contre le gaspillage alimentaire, valorisation des biodéchets pour l'agriculture ou la production d'énergies renouvelables, réemploi, renforcement des circuits-courts, ...)

>> Penser la fin de vies des matériaux, notamment dans le cadre de l'installation de dispositifs de production d'énergies renouvelables (solaire notamment) et les chantiers (rénovation, construction, ...), en mettant l'accent sur le recyclage

>> Valoriser le traitement des terres polluées / excavées sur site pour éviter de générer des besoins supplémentaires en traitement des déchets, et dans le cas où l'évacuation des terres est requise, prévoir la mise en place d'une gestion adaptée pour limiter l'impact de tels déchets sur l'environnement.

Proposition de mesures complémentaires dans le cadre de l'EES en phase projet

>> Mettre en place une charte Chantier Vert / Propre dans le cadre des nouveaux aménagements afin d'améliorer la gestion des déchets en phase travaux

>> Lancer les études de faisabilité technique et financière sur la production d'énergies renouvelables par valorisation des boues

3. VULNERABILITE ET SANTE

↳ QUALITE DE L'AIR

Incidences positives

En plus d'inscrire explicitement dans ses objectifs, en accord avec le Plan de Réduction des Emissions de Polluants Atmosphériques (PREPA) d'Ile-de-France, **l'amélioration de la qualité de l'air et la limitation de l'exposition des habitants à la pollution atmosphérique**, par des actions dans les secteurs du résidentiel, du tertiaire, des transports mais aussi agricole, le projet de stratégie du PCAET traite de façon transversale du sujet dans chacun de ses axes.

Le projet de PCAET porte ainsi un regard particulier sur **la sobriété et la performance énergétique du secteur résidentiel**, premier émetteur de polluants sur le territoire, du fait notamment du besoin en chauffage. La **promotion des écogestes**, de la **rénovation** et d'un **aménagement sobre et vertueux** devraient permettre de limiter l'impact de ce secteur sur la qualité de l'air locale. La stratégie soutient par ailleurs une planification territoriale pensée de façon à limiter au maximum les émissions de polluants.

Les émissions du secteur des transports, seconde cause sur le territoire de la dégradation de la qualité de l'air, sont traitées dans la stratégie par **des mesures en faveur de la réduction des besoins en déplacements** (mixité urbaine et fonctionnelle, production alimentaire locale et circuits-courts, ...) **et des modes de déplacement doux, partagés et/ou décarbonés**. Elle prévoit également une réduction de l'exposition des populations à proximité des infrastructures les plus émettrices.

Le secteur agricole représente localement un poste important d'émissions de polluants atmosphériques, et notamment d'ammoniac (déjection des animaux, engrais azotés, ...). La stratégie devrait permettre de réduire ces émissions, par la **mise en place d'objectifs de limitation des intrants et de développement de la filière biologique et de l'agriculture raisonnée**.

Pour ce qui est du secteur industriel, la stratégie encourage **la sobriété énergétique des entreprises**, en soutenant l'écologie industrielle et l'écoconception, ce qui devrait conduire à une réduction des émissions de polluants atmosphériques de ces activités.

Par ailleurs, la plupart de ces émissions de polluants atmosphériques sont induites par la combustion d'énergies fossiles (pétrole, gaz, charbon). L'ambition, inscrite dans la stratégie, **de développer la production d'énergies renouvelables et de diversifier le mix énergétique du territoire**, devrait permettre de réduire de façon importante les émissions de polluants atmosphériques induites par la combustion du pétrole, du gaz ou encore du charbon.

Enfin, la végétation, et notamment **la végétation urbaine**, mise en valeur en de nombreux points de la stratégie, devrait **participer à éliminer certains polluants de l'air**, par absorption pour les polluants gazeux (NOx, Ozone, COV, CO₂) ou piégeage pour les polluants particulaires, avec une efficacité variable selon l'espèce, le climat, le type de polluant et la proximité des sources de pollution.

Incidences négatives et mesures E-R-C intégrées au projet de PCAET

La troisième cause de dégradation de la qualité de l'air sur le territoire est d'origine naturelle. Ainsi, si une augmentation des surfaces d'espaces verts est bénéfique pour la qualité de l'air, *a contrario* elle est susceptible d'augmenter **l'émission de composés organiques volatils biogéniques (COV)** et d'aérosols organiques secondaires et d'entraîner **une dissémination et des concentrations plus élevées de pollens allergisants** de certaines essences végétales, ce qui pourrait augmenter la prévalence des maladies allergiques.

Dans le projet de PCAET, **de nombreuses orientations portent sur la préservation, la valorisation et le développement de la nature**, sur un secteur déjà relativement naturel par rapport à d'autres territoires franciliens. Le renforcement de la place de la nature sur le territoire envisagée dans le cadre du PCAET pourrait, dans une certaine mesure, entraîner une dégradation de la qualité de l'air locale si les essences sont allergisantes. Certains des aménagements qui pourraient découler du projet de PCAET (nouveaux logements auparavant inexistantes principalement, éventuellement espace de coworking...) sont susceptibles de générer **des besoins énergétiques et donc des émissions de polluants atmosphériques supplémentaires** pour le territoire (notamment du fait des besoins en chauffage). **Ces émissions seraient toutefois limitées du fait de l'ambition inscrite dans la stratégie de proposer des constructions sobres en énergies et en carbone.**

Le projet de PCAET pourrait par ailleurs induire de façon marginale, **en phase chantier**, quelques incidences négatives en termes d'émissions de polluants atmosphériques (nouvelles constructions, rénovations, dispositifs de production d'énergies renouvelables, pistes cyclables et aménagements favorables aux mobilités alternatives, ...), le secteur des chantiers étant déjà un poste important d'émissions sur le territoire.

Enfin, **le développement de technologies comme les chaufferies biomasse ou les méthaniseurs**, malgré des performances accrues, pourraient participer aux émissions de polluants atmosphériques. A noter, que le projet de stratégie du PCAET porte en ce sens la volonté, dans les secteurs résidentiel et tertiaire, d'éviter le chauffage au bois pour limiter ces incidences négatives.

Mesures d'évitement (E), de réduction (R) intégrées dans le cadre de l'EES

- >> Limiter le chauffage au bois et/ou veiller à mettre en place des équipements performants
- >> Développer des énergies renouvelables sans impact sur les émissions de polluants atmosphériques, en cohérence avec les potentiels identifiés localement (solaire, géothermie, ...)
- >> Limiter les espèces allergènes en se référant par exemple au Réseau National de Surveillance Aérobiologique (RNSA)
- >> Eviter l'aménagement d'infrastructures vertes de grande hauteur, comme les grands arbres à forte densité foliaire et les essences allergisantes, qui ont en général un impact négatif sur la qualité de l'air
- >> Privilégier une végétation de bas niveau avec une couverture foliaire sur toute sa longueur, comme les haies végétalisées, qui gêne la circulation de l'air en dessous et ont donc généralement un impact positif sur la qualité de l'air
- >> Choisir des arbres de plus petite taille à planter de façon espacée et réduire leur densité foliaire par élagage, ce qui permet une ventilation accrue et ainsi de réduire l'exposition des individus aux polluants de l'air
- >> Proposer une gestion durable des espaces forestiers du territoire pour limiter les émissions de polluants atmosphériques liés à la décomposition

Proposition de mesures complémentaires dans le cadre de l'EES en phase projet

- >> Mettre en place une charte Chantier Vert / Propre dans le cadre des nouveaux aménagements afin de limiter les émissions de polluants atmosphériques en phase travaux (solvants, poussières, ...)

➔ RISQUES, POLLUTIONS ET NUISANCES

Incidences positives

La stratégie inscrit clairement des objectifs en faveur de la réduction de la vulnérabilité du territoire et de sa population aux risques naturels et anthropiques, et ce dans un contexte de changement climatique. Les secteurs géographiques concernés sont les berges de l'Oise et les communes de Beaumont-sur-Oise, Bernes-sur-Oise, Bruyères-sur-Oise, Champagne-sur-Oise, Mours, Noisy-sur-Oise et Persan concernées par le PPRi de la Vallée de l'Oise et le TRI.

Cette ambition est, entre autres, portée par la **protection et le renforcement durable de l'ensemble des composantes naturelles du territoire** (via la maîtrise de l'artificialisation des sols, la renaturation et la végétalisation, la protection des zones humides et aquatiques, ...), qui sont **autant de solutions de lutte et de protection contre les risques d'inondations** (crues, ruissellements, coulées de boue, ...) **ou encore le phénomène d'îlots de chaleur**.

Les efforts en faveur d'une **limitation de l'artificialisation des sols** promus dans la stratégie, devraient eux aussi permettre de limiter les risques inondations et l'effet d'îlot de chaleur, et de fait, la vulnérabilité des populations. L'effet d'îlots de chaleur urbain est par ailleurs traité explicitement dans la stratégie, et au-delà de solutions fondées sur la nature, des mesures pour un aménagement vertueux sont proposées (constructions sobres, réduction de l'albedo, ...).

La volonté de porter **des changements dans les pratiques agricoles** (gestion alternative des milieux, conservation des sols et du petit patrimoine naturel), devrait quant à elle permettre de limiter, par la couverture végétale, les ruissellements agricoles.

Le projet de PCAET devrait également permettre de traiter de la **problématique de pollution des sols**, clairement identifiée dans la stratégie. La promotion de la densification et de la réhabilitation devrait également aller en ce sens.

Enfin, concernant les nuisances, la stratégie autour de la réduction des besoins en déplacement et le développement des transports partagés et en commun, et l'amplification des modes doux, devraient venir **globalement renforcer les zones de calme sur le territoire**, et plus localement limiter les nuisances sonores liées aux infrastructures de transports. A ce titre, la stratégie indique une préférence pour la limitation des projets d'aménagement à proximité des infrastructures les plus émettrices de polluants, et donc les plus bruyantes. Le renforcement de la végétation sur le territoire devrait permettre de renforcer les zones de calme sur le territoire. A noter que la stratégie porte **un regard particulier sur la pollution lumineuse**, en soutenant la protection et la valorisation de la trame noire.

Incidences négatives et mesures E-R-C intégrées au projet de PCAET

Les dispositifs de **production d'énergies renouvelables** (méthanisation, géothermie, potentielle valorisation des boues des stations d'épuration...), et les installations relatives au développement et à l'utilisation de véhicules hybrides ou électriques (notamment les stations bioGNV ou mixtes), sont susceptibles, pour certains, d'engendrer **des risques technologiques** lors de leur exploitation (explosions, émanations, incendies, mouvements de terrains, ...), mais aussi **des pollutions ou encore des nuisances sonores et/ou olfactives** localisées.

Par ailleurs, bien que **les risques de ruissellements**, et plus globalement d'inondation, devraient se trouver limités dans les secteurs épargnés par l'imperméabilisation et renaturés, ils pourraient augmenter dans les secteurs faisant l'objet de densification, c'est-à-dire notamment dans les centres-villes et centres-bourgs, ou concernés par de nouveaux aménagements (nouveaux logements performants, dispositifs de production d'énergies renouvelables, installations relatives au développement et à l'utilisation de véhicules hybrides ou électriques, pistes cyclables, ...), et donc augmenter la vulnérabilité de la population.

Enfin, le projet de PCAET, est susceptible d'engendrer ponctuellement, et dans le cadre de certaines actions, des nuisances **en phase chantier** (bruit, pollutions, ...), notamment liées aux engins et aux flux induits.

Mesures d'évitement (E), de réduction (R) intégrées dans le cadre de l'EES

- >> Développer, en lien avec la stratégie et les orientations dédiées, un panel d'actions en faveur de la réduction des risques naturels et la vulnérabilité du territoire
- >> Aménager sur des espaces déjà imperméabilisés / limiter l'imperméabilisation des nouvelles constructions / utiliser, dans la mesure du possible, du bâti existant
- >> Limiter les incidences sur l'environnement de l'aménagement des dispositifs d'énergies renouvelables et réfléchir à la définition de zones de protection autour des habitations et des espaces sensibles

Proposition de mesures complémentaires dans le cadre de l'EES en phase projet

- >> Mettre en place une charte Chantier Vert / Propre dans le cadre des nouveaux aménagements afin de limiter les nuisances et risques pour les populations riveraines en phase travaux

7. INCIDENCES PAR ACTIONS ET MESURES D'EVITEMENT, DE REDUCTION ET DE COMPENSATION

- +** Incidences positives pressenties du programme d'actions du PCAET sur l'environnement
- Incidences négatives pressenties du programme d'actions du PCAET sur l'environnement
- =** Incidences nulles du programme d'actions du PCAET sur l'environnement

- D / I** Incidences directes ou incidences indirectes
- T / P** Incidences permanentes ou temporaires
- C-M-L** Incidences à court-moyen ou long terme

N° / Action	Incidences thématiques pressenties					Mesures d'évitement [E] et réduction [R] et compléments intégrés aux fiches actions Propositions de mesures complémentaires
	Performances énergétiques	Risques, pollutions et nuisances	Performance environnementale : déchets et eau	Entités paysagères et patrimoniales	Milieux naturels et biodiversité	
1	Favoriser la rénovation énergétique du parc privé	+	+	+	+	<p>Mesure [R]: Mettre en place une charte chantier vert pour limiter les nuisances vis-à-vis des populations riveraines lors de la phase de travaux</p> <p>Mesure [R] : Mettre en place des outils en faveur de la performance énergétique dans le cadre des rénovations thermiques dans le cadre des PLU (en lien avec la fiche action n°3) > Autorisation de dépassement de marges pour la rénovation thermique > Utilisation de matériaux biosourcés/durables (bois, paille, liège, chanvre, lin, textiles recyclés...)</p> <p>Propositions de mesures complémentaires dans le cadre du PCAET : - Sensibilisation des ménages aux bonnes pratiques et aux écogestes</p>
						<p>[+] Cette action permet de limiter les consommations d'énergie/ de GES, d'améliorer le confort thermique des logements et lutter contre la précarité énergétique des ménages (D-P- moyen terme)</p> <p>[+] La mise en place des actions de l'OPHA-RU permet d'éviter la consommation d'espaces naturels et/ou agricoles, ayant ainsi des impacts positifs sur l'imperméabilisation des sols, la biodiversité et l'agriculture. (D-P- moyen terme)</p> <p>[-] Cette action pourra engendrer des incidences négatives temporaires : nuisances sonores, perturbations temporaires de la biodiversité, dévalorisation temporaire du paysage (D - T - moyen terme)</p>
2	Sensibiliser les ménages (et les entreprises) aux écogestes en lien avec la transition écologique de la CCHVO	+	=	+	=	<p>[+] Cette action permet à terme de réaliser des économies d'énergie et de réduire les émissions de GES et ainsi lutter contre la précarité énergétique. (D-P- moyen terme)</p> <p>[+] De manière complémentaire, cette action contribue à réduire les pressions sur l'environnement liées à la production de déchets ménagers, et utilisation/consommation des ressources en eau. (D-P- moyen terme)</p>
3	Développer une vision partagée de l'aménagement du	+	+	+	+	Propositions de mesures complémentaires dans le cadre du PCAET et des projets:

N° /Action	Incidences thématiques pressenties					Mesures d'évitement [E] et réduction [R] et compléments intégrés aux fiches actions Propositions de mesures complémentaires
	Performances énergétiques	Risques, pollutions et nuisances	Performance environnementale : déchets et eau	Entités paysagères et patrimoniales	Milieux naturels et biodiversité	
territoire intercommunal répondant aux enjeux de transitions						<p>Mesure [E] : Prendre en compte les contraintes environnementales du solaire dans le cadre de l'OAP thématique transitions des PLU communaux (lien avec la fiche action n°22)</p> <p>Mesure [R] : Intégrer au PLU d'autres outils en faveur de la performance énergétique des constructions neuves</p> <ul style="list-style-type: none"> > Mise en place d'un bonus de hauteur/volume de constructions pour exemplarité énergétique ou environnementale dans certains secteurs > Autoriser dans la marge de recul, les dispositifs de production d'énergie solaire comme les panneaux en façade > Autoriser les dépassements de hauteur en toitures pour l'installation d'équipement d'énergies renouvelables pour les panneaux solaires ou les éoliennes domestiques > Identifier des secteurs bénéficiant de performances énergétiques renforcées
4 Lutter contre les îlots de chaleur urbains	+	+	+	+	+	<p>[+] L'action viendra en premier lieu limiter les consommations énergétiques et émissions de GES au sein des nouvelles constructions et lutter contre la précarité énergétique des ménages (D-P- moyen terme)</p> <p>[+] La lutte contre les îlots de chaleur urbain, via la plantation et la désimperméabilisation permettra également d'améliorer le stockage carbone; d'améliorer lecture paysagère, et de favoriser la biodiversité urbaine et la nature en ville (D-P- moyen terme)</p> <p>[+] En captant les pollutions et en améliorant le confort technique, l'action jouera également un rôle concernant la santé publique (D-P- moyen terme)</p> <p>[V] Un point de vigilance sera à apporter aux choix d'essences plantées pouvant avoir de potentielles incidences sur la biodiversité (espèces exotiques envahissantes) et la santé humaine (essences allergènes) (D-T – moyen terme). Il est recommandé aux communes de s'appuyer sur les recommandations de végétation prescrites dans le cahier des charges.</p> <p>[+] En captant les pollutions et en améliorant le confort technique, l'action jouera également un rôle concernant la santé publique (D-P- moyen terme)</p>
5 Lutter contre les dépôts sauvages	=	+	+	+	+	<p>[+] L'action vient améliorer le cadre de vie et paysager</p>

N° /Action	Incidences thématiques pressenties					Mesures d'évitement [E] et réduction [R] et compléments intégrés aux fiches actions Propositions de mesures complémentaires
	Performances énergétiques	Risques, pollutions et nuisances	Performance environnementale : déchets et eau	Entités paysagères et patrimoniales	Milieux naturels et biodiversité	
		[+] Réduction des potentiels risques de contamination des sols et des cultures agricoles ; réduction des nuisances olfactives				
		[+] Réduction des risques potentiels de contamination et de dégradation de la biodiversité et des milieux naturels				
		[+] Diminution des pollutions potentielles de la ressource en eau				
		[+] Contribution à l'amélioration de la collecte des déchets et leur gestion				
6	Mettre en place une gestion alternative des espaces verts	+	+	+	+	+
		[+] L'action viendra améliorer la perception des paysages naturels et urbains (D-P- moyen terme)				
		[+] La mise en place d'une gestion alternative des espaces verts viendra améliorer la gestion des espaces naturels et préserver/protéger la biodiversité. (D-P- moyen terme)				
7	Mettre en place une trame verte et bleue à l'échelle intercommunale	+	+	+	+	+
		Cette action comporte plusieurs aménités positives :				
		[+] Lutte contre l'artificialisation des sols : impacts positifs sur l'agriculture et la biodiversité				
		[+] Préservation des paysages naturels et amélioration des espaces urbains et contribution à la qualité du cadre de vie paysager; (D-P- moyen/long terme)				
		[+] Protection des sols agricoles (lessivage) (D-P- moyen/long terme)				
		[+] Une TVB permet d'identifier les espaces où il est nécessaire de créer des continuités écologiques (en pas japonais) entre les réservoirs; (D-P- moyen/long terme)				
		[+] Protection face au risque inondation lié aux ruissellements en assurant l'infiltration des eaux de pluie à la parcelle ; (D-P- moyen/long terme)				
		[+] Enfin, la mise en place d'une TVB à l'échelle du territoire permet une amélioration de la qualité de l'air et atténuation des effets d'îlots chaleur urbains (D-P- moyen/long terme)				
8	Mettre en place une trame noire à	+	=	+	=	+
						Mesure [R] : Opter pour des températures d'éclairage chaudes et prévoir une intensité lumineuse faible des luminaires

N° /Action	Incidences thématiques pressenties					Mesures d'évitement [E] et réduction [R] et compléments intégrés aux fiches actions Propositions de mesures complémentaires
	Performances énergétiques	Risques, pollutions et nuisances	Performance environnementale : déchets et eau	Entités paysagères et patrimoniales	Milieux naturels et biodiversité	
l'échelle intercommunale	<p>Plusieurs incidences potentielles positives sont à prévoir dans le cadre de la mise en oeuvre de cette action:</p> <p>[+] Réduction des nuisances vis-à-vis de la biodiversité nocturne (D-P- moyen terme)</p> <p>[+] Création de continuités écologiques pour la faune nocturne (D-P- moyen terme)</p> <p>[-] Faible mise en valeur du patrimoine bâti (D-P- moyen terme)</p>					<p>Mesure [R] : Orienter les faisceaux lumineux des éclairages nocturnes en ville vers le bas pour limiter l'impact sur la faune nocturne</p> <p>Mesure [R] : Être particulièrement attentif à l'implantation de luminaires proches des réservoirs et corridors écologiques majeurs et en lien avec les alignements d'arbres, limiter l'éclairage de ces zones au strict minimum</p>
9	+	+	=	=	=	<p>Mesure [E] : Favoriser des modes de production à faibles impacts environnementaux (réduction des intrants chimiques et des pesticides, agroécologie, etc.).</p>
Développer un approvisionnement alimentaire de proximité	<p>Cette action générera plusieurs incidences positives :</p> <p>[+] Réduction des consommations et émissions de GES (courtes distances, usages des modes doux...) (D-P- moyen terme)</p> <p>[+] Mise en valeur de la production agricole locale (D-P- moyen terme)</p> <p>[+] Impact socio-économique notable : qualité de vie, lien social, santé, etc. (D-P- moyen terme)</p>					
10	+	+	=	+	+	<p>Mesures intégrées aux fiches actions : Fiche action n°7 " Mettre en place une trame verte et noire intercommunale"</p> <p>Mesure [E] : Eviter de nouvelles imperméabilisations de chemins ruraux</p> <p>Mesure [E] Anticiper les impacts en phase travaux.</p> <p>Mesure [R] : Profiter des nouveaux aménagements cyclables pour végétaliser les abords des pistes cyclables renforçant les espaces relais et la nature en ville qui permettent d'améliorer le cadre de vie et de développer la biodiversité sur le territoire. Prévoir l'intégration des nouvelles voies douces aux corridors et continuités écologiques lorsque c'est pertinent (relation avec la fiche action n°7).</p>
Développer les aménagements cyclables en lien avec le Plan vélo de la CCHVO	<p>Plusieurs incidences potentielles positives émergeront probablement :</p> <p>[+] Diminution des nuisances sonores et des émissions de polluants atmosphériques par le renforcement de l'usage du vélo (D-P- moyen terme)</p> <p>[+] Réduction des consommations énergétiques/émissions de GES par la substitution des modes motorisés vers les modes doux. Diminution de la précarité énergétique des ménages par conséquent. (D-P- moyen terme)</p> <p>[+] Bénéfices socio-économiques notables par la pratique du vélo (D-P- moyen terme)</p> <p>[+] Mise en valeur du paysage et du patrimoine local dans le cadre de l'usage des modes doux (D-P- moyen terme)</p> <p>Néanmoins, une telle action pourrait amener les collectivités à imperméabiliser certains chemins ruraux pouvant impacter les milieux naturels en détruisant les espèces d'intérêt communautaire. [D - P - moyen terme]</p> <p>Aussi, la sécurisation de telles pistes entre les villes/villages pourrait amener la collectivité à installer un éclairage, impactant alors la trame noire [D - P - moyen terme]</p>					

N° /Action	Incidences thématiques pressenties					Mesures d'évitement [E] et réduction [R] et compléments intégrés aux fiches actions Propositions de mesures complémentaires
	Performances énergétiques	Risques, pollutions et nuisances	Performance environnementale : déchets et eau	Entités paysagères et patrimoniales	Milieux naturels et biodiversité	
11	Renforcer l'usage des modes doux	+	+	= -	+	+
						<p>Des incidences négatives transitoires en phase travaux sont susceptibles d'impacter la biodiversité, d'engendrer des nuisances sonores et des risques de pollutions des milieux naturels. [D - T - moyen terme]</p> <p>Mesures intégrées aux fiches actions : Fiche action n°7 " Mettre en place une trame verte et noire intercommunale" Mesure [R] : Anticiper le recyclage et le traitement des véhicules cyclables électriques. Toutefois, depuis le décret n°2009-1139 du 22 septembre 2009 relatif à la mise sur le marché des piles et accumulateurs et à l'élimination des piles et accumulateurs usagés, les producteurs de piles doivent en assurer le recyclage. Mesure [E] : Eviter de nouvelles imperméabilisations de chemins ruraux Mesure [E] Anticiper les impacts en phase travaux. Mesure [R] : Profiter des nouveaux aménagements cyclables pour végétaliser les abords des pistes cyclables renforçant les espaces relais et la nature en ville qui permettent d'améliorer le cadre de vie et de développer la biodiversité sur le territoire. Prévoir l'intégration des nouvelles voies douces aux corridors et continuités écologiques lorsque c'est pertinent (relation avec la fiche action n°7).</p>
12		+	+	=	+	+
						<p>Néanmoins, une telle action pourrait amener les collectivités à imperméabiliser certains chemins ruraux pouvant impacter les milieux naturels en détruisant les espèces d'intérêt communautaire. [D - P - moyen terme] Aussi, la sécurisation de telles pistes entre les villes/villages pourrait amener la collectivité à installer un éclairage, impactant alors la trame noire [D - P - moyen terme]</p> <p>Les vélos électriques requièrent de se questionner sur le recyclage et le traitement [D - P - long terme]</p> <p>Des incidences négatives transitoires en phase travaux sont susceptibles d'impacter la biodiversité, d'engendrer des nuisances sonores et des risques de pollutions des milieux naturels. [D - T - moyen terme]</p> <p>Mesure [E] : Eviter de nouvelles imperméabilisations de secteurs dans le cadre de l'aménagement d'espaces de coworking ou tiers lieux</p>

N° /Action	Incidences thématiques pressenties					Mesures d'évitement [E] et réduction [R] et compléments intégrés aux fiches actions Propositions de mesures complémentaires		
	Performances énergétiques	Risques, pollutions et nuisances	Performance environnementale : déchets et eau	Entités paysagères et patrimoniales	Milieux naturels et biodiversité			
	<p>La mise en place d'espaces de coworking ou de tiers lieux ou encore la promotion du télétravail engendrera de potentielles incidences positives:</p> <p>[+] Réduction des consommations énergétique et émissions de GES liées à la réduction des déplacements (D-P- court terme)</p> <p>Pas d'incidence négative si pas de nouvelle imperméabilisation des sols</p>							
13		+	+	=	=	+	<p>Les incidences positives relèvent de :</p> <p>[+] La diminution des nuisances sonores et des émissions de polluants atmosphériques et GES liées aux véhicules thermiques</p> <p>Plusieurs incidences négatives potentielles sont à prévoir et prendre en compte :</p> <p>[-] Potentielle consommation et artificialisation d'espaces agricoles et/ou naturels pour le développement d'aire de recharge multi-énergie</p> <p>[V] Vigilance quant à la fin de vie des batteries des véhicules (déchets)</p> <p>[V] Vigilance quant à l'augmentation des besoins énergétiques et entretien du réseau</p>	<p>Mesure [R] : Eviter de nouvelles imperméabilisations des sols. Privilégier les parkings ou friches existants pour limiter l'artificialisation des sols</p> <p>Mesure [R] : Mise en place d'un suivi régulier de la consommation énergétique et d'entretien</p> <p>Mesure [R] : Anticiper le recyclage et le traitement des bornes de recharge multi-énergies au préalable de l'installation des bornes de recharge</p> <p>Toutefois, depuis le décret n°2009-1139 du 22 septembre 2009 relatif à la mise sur le marché des piles et accumulateurs et à l'élimination des piles et accumulateurs usagés, les producteurs de piles doivent en assurer le recyclage.</p>
14		+	+	=	=	+	<p>Plusieurs incidences potentielles positives émergeront probablement :</p> <p>[+] Diminution des nuisances sonores et des émissions de polluants atmosphériques en lien avec la décarbonation de la flotte</p> <p>[+] Diminution des émissions de GES liée à la décarbonation de la flotte</p> <p>[+] Diminution coûts liés aux déplacements motorisés et donc baisse de la précarité énergétique/dépendance énergétique</p> <p>[-] Toutefois, des incidences négatives sur les déchets sont à anticiper [D - P - moyen terme)</p>	<p>Mesure [R] : Anticiper le recyclage et le traitement des bornes de recharge multi-énergies au préalable de l'installation des bornes de recharge</p> <p>Toutefois, depuis le décret n°2009-1139 du 22 septembre 2009 relatif à la mise sur le marché des piles et accumulateurs et à l'élimination des piles et accumulateurs usagés, les producteurs de piles doivent en assurer le recyclage.</p>
15		+	+	=	+	+		

N° /Action	Incidences thématiques pressenties					Mesures d'évitement [E] et réduction [R] et compléments intégrés aux fiches actions Propositions de mesures complémentaires
	Performances énergétiques	Risques, pollutions et nuisances	Performance environnementale : déchets et eau	Entités paysagères et patrimoniales	Milieux naturels et biodiversité	
Améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments publics		-		-		<p>Mesure [R] : Mettre en place une charte chantier vert pour limiter les nuisances vis-à-vis des populations riveraines lors de la phase de travaux</p> <p>Mesure [R] : Mettre en place des outils en faveur de la performance énergétique dans le cadre des rénovations thermiques dans le cadre des PLU (en lien avec la fiche 3)</p> <p>> Autorisation de dépassement de marges pour la rénovation thermique</p> <p>> Utilisation de matériaux biosourcés/durables (bois, paille, liège, chanvre, lin, textiles recyclés...)</p> <p>Mesures [E] : Préserver le patrimoine bâti identitaire dans le cadre des projets de rénovation thermique</p> <p>Mesures [E] : Accompagner l'insertion paysagère de l'implantation de panneaux photovoltaïques sur le toit des bâtiments de la CCHVO.</p> <p>Propositions de mesures complémentaires dans le cadre du PCAET :</p> <p>- Sensibilisation des ménages aux bonnes pratiques et aux écogestes</p>
	<p>[+] Cette action permet de limiter les consommations d'énergie/ de GES, d'améliorer le confort thermique des logements et lutter contre la précarité énergétique des ménages (D-P- moyen terme)</p> <p>[+] La rénovation énergétique des bâtiments publics permet d'éviter de nouvelles consommations d'espaces naturels et/ou agricoles, ayant ainsi des impacts positifs sur l'imperméabilisation des sols, la biodiversité et l'agriculture. (D-P- moyen terme)</p> <p>[+] La rénovation des bâtiments publics améliore le cadre de vie paysager et patrimonial (D-P- moyen terme).</p> <p>Quelques incidences négatives potentielles sont à prévoir :</p> <p>[V] : Un point de vigilance est à apporter concernant l'impact paysager lié à l'installation des panneaux photovoltaïques en toiture.</p> <p>[-] La rénovation thermique (isolation par l'extérieur) des logements notamment anciens pourrait venir de dégrader localement le patrimoine présentant un intérêt [D - P - moyen terme)</p> <p>[-] Cette action pourra engendrer des incidences négatives temporaires: nuisances sonores, perturbations temporaires de la biodiversité, dévalorisation temporaire du paysage (D - T - moyen terme)</p>					
16 Accompagner les commerces dans leur transition énergétique	+	+	+	+	+	<p>Mesure [R] : Mettre en place une charte chantier vert pour limiter les nuisances vis-à-vis des populations riveraines lors de la phase de travaux</p> <p>Mesure [R] : Mettre en place des outils en faveur de la performance énergétique dans le cadre des rénovations thermiques dans le cadre des PLU (en lien avec la fiche 3)</p> <p>> Autorisation de dépassement de marges pour la rénovation thermique</p> <p>> Utilisation de matériaux biosourcés/durables (bois, paille, liège, chanvre, lin, textiles recyclés...)</p> <p>Mesures [E] : Préserver le patrimoine bâti identitaire dans le cadre des projets de rénovation thermique (à intégrer aux fiches actions).</p>
	<p>De nombreuses incidences positives émergent de cette action :</p> <p>[+] Amélioration paysager et architectural > incidence positive sur le cadre de vie (D-P- moyen terme)</p> <p>[+] Pas de consommation d'espace agricole/naturel supplémentaire (D-P- moyen terme)</p> <p>[+] Réduction des consommations énergétiques et émissions de GES (rénovation, redynamisation des commerces en centre-ville plus facile d'accès en modes doux) (D-P- moyen terme)</p>					

N° /Action	Incidences thématiques pressenties					Mesures d'évitement [E] et réduction [R] et compléments intégrés aux fiches actions Propositions de mesures complémentaires
	Performances énergétiques	Risques, pollutions et nuisances	Performance environnementale : déchets et eau	Entités paysagères et patrimoniales	Milieux naturels et biodiversité	
17	Décarboner les productions agricoles	+	+	+	+	+
18	Mettre en place une culture et une gestion alternative des eaux pluviales (au sein du tissu urbain)	=	+	+	+	+
19	Faire que les déchets deviennent une ressource	+	=	+	=	=

N° / Action	Incidences thématiques pressenties					Mesures d'évitement [E] et réduction [R] et compléments intégrés aux fiches actions Propositions de mesures complémentaires
	Performances énergétiques	Risques, pollutions et nuisances	Performance environnementale : déchets et eau	Entités paysagères et patrimoniales	Milieux naturels et biodiversité	
20	Décarboner la gestion des déchets					
21	Déployer des panneaux solaires dans le domaine public et inciter les installations dans le domaine privé					

N° /Action	Incidences thématiques pressenties					Mesures d'évitement [E] et réduction [R] et compléments intégrés aux fiches actions Propositions de mesures complémentaires	
	Performances énergétiques	Risques, pollutions et nuisances	Performance environnementale : déchets et eau	Entités paysagères et patrimoniales	Milieux naturels et biodiversité		
						<p>L'agrivoltaïsme peut venir impacter les productions agricoles (baisse des rendements, modification des cultures, perte de terres exploitées...) et engendrer des impacts négatifs sur l'agriculture si les panneaux sont situés sur l'espace agricole. (D - P - moyen terme) . Le développement du solaire photovoltaïque risque d'engendrer une dégradation des paysages et du patrimoine si leur installation est visible depuis certains points de vue ou si elle se fait dans des secteurs patrimoniaux et paysagers majeurs (D - P - moyen terme) . Par ailleurs, l'installation de panneaux solaires photovoltaïques, qui dans le cadre de l'analyse de leur cycle de vie, pourrait venir accroître la production de déchets et venir interroger sur la gestion de la fin de vie des matériaux non recyclables (D - P - long terme) Dans ce cadre, l'impossibilité de recycler les panneaux solaires photovoltaïques pourrait engendrer des pollutions des milieux naturels dans le cadre d'éventuels dépôts sauvages (I - T - long terme) Des incidences provisoires peuvent également impacter le territoire durant la phase travaux [D - T - moyen terme).</p>	<p>Mesure [R]: Mettre en place une charte chantier vert pour limiter les pollutions (à intégrer dans la fiche action)</p>
22	+	=	=	=	=	<p>Mesures intégrées aux fiches actions : Fiche action n°7 " Mettre en place une trame verte et bleue à l'échelle intercommunale"</p> <p>Mesure [E]: Aménager sur des espaces déjà imperméabilisés (friches etc....) et utiliser, dans la mesure du possible, les bâtiments existants Mesure [E]: L'implantation d'un méthaniseur ne pourra se faire sur des sites environnementaux sensibles (réservoir de biodiversité, captage d'eau, zones inondables, etc.) et à proximité des zones d'habitation.</p> <p>Mesure [R]: Veiller à leur intégration paysagère Mesure [R]: Mettre en place une charte « chantier vert » pour leur construction afin d'interdire, par exemple, les travaux pendant les périodes de reproduction de certaines espèces présentes sur site.</p>	
						<p>Plusieurs incidences positives sont à prévoir :</p> <p>[+] Production d'une énergie locale [+] Retours sur investissement : baisse des dépenses publiques et diminution de la dépendance aux énergies fossiles.</p> <p>L'implantation d'une nouvelle construction viendra imperméabiliser des sols naturels ou agricoles (D/P- moyen terme)</p> <p>Les risques liés à l'installation de méthanisation portent sur les pollutions diffuses liées à un équipement déficient et à un rejet de reliquat inadaptés sur les sols agricoles. Ainsi, un risque de pollution des sols et l'eau pourrait être attendus. (I - P/T - moyen terme)</p> <p>L'usine de méthanisation pourraient venir par son volume et hauteur, imperméabiliser et dégrader les qualités paysagères et patrimoniales (perspectives visuelles, vues remarquables, topographie, espaces naturels et végétalisation des espaces, etc) du territoire. (D - P - moyen terme)</p>	

N° /Action	Incidences thématiques pressenties					Mesures d'évitement [E] et réduction [R] et compléments intégrés aux fiches actions Propositions de mesures complémentaires
	Performances énergétiques	Risques, pollutions et nuisances	Performance environnementale : déchets et eau	Entités paysagères et patrimoniales	Milieux naturels et biodiversité	
	<p>De la même manière, l'usine de méthanisation agricole est susceptible d'engendrer de fait de l'imperméabilisation des sols des incidences sur les milieux naturels (pollutions) et la biodiversité (perturbation et destruction d'habitats...) dans les secteurs concernés (D - P - moyen terme)</p> <p>Par ailleurs, le développement de méthaniseurs, malgré des performances accrues, pourront participer à dégrader la qualité de l'air globale (D - P - moyen terme)</p> <p>Enfin, la méthanisation pourrait engendrer des nuisances olfactives (D - P - moyen terme)</p> <p>L'aménagement de l'unité de méthanisation pourrait également conduire à des incidences temporaires sur la biodiversité, le paysage et le risques de pollutions des milieux naturels. (D - T - moyen terme)</p>					

8. EVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000

Conformément à l'article R.122-20 du Code de l'environnement, le rapport de présentation de l'évaluation environnementale doit analyser l'évaluation des incidences Natura 2000 mentionnée à l'article L. 414-4 du Code de l'environnement.

Ce volet vise à analyser les incidences potentielles, directes ou indirectes, de la mise en œuvre du PCAET de la Communauté de communes du Haut Val d'Oise sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire recensés sur les sites Natura 2000 situés sur le territoire.

PRINCIPAUX ENJEUX LIÉS À LA PRÉSENCE DE SITES NATURA 2000

➤ PRÉSENTATION DES SITES NATURA 2000

Les sites Natura 2000, sites d'intérêt européen accueillent de nombreuses espèces patrimoniales végétales et animales et ont un intérêt majeur pour la protection d'habitats menacés au niveau européen.

Le territoire de la CC du Haut Val d'Oise **n'accueille aucun site Natura 2000 au sein de son périmètre**. Toutefois, l'évaluation environnementale du PCAET analyse cinq sites Natura 2000 qui se situent dans un rayon de 20 km autour du périmètre intercommunal, dont trois sites relevant de la directive « Habitat » et deux sites relevant de la directive « Oiseaux ». Les sites Natura 2000 analysés sont donc les suivants :

Directive « Habitat » :

Les sites classés **Zones Spéciales de Conservation (ZSC)** sont issus de la Directive européenne « Habitats, faune, flore ». Ce sont des sites répertoriés qui comprennent des types d'habitats naturels, d'espèces végétales et animales dont la conservation est d'intérêt communautaire.

- FR2200371 « **Cuesta du Bray** ». Ce site de 774 ha est constitué d'une falaise abrupte surplombant une fosse bocagère située dans l'Oise. Le site est composé à 87 % de forêts, mais se distingue surtout par les milieux ouverts d'une très grande valeur écologique et notamment les pelouses calcaires qui abritent une flore diversifiée. On recense près de 75 espèces floristiques d'intérêt patrimonial, ainsi que 3 espèces de chiroptères protégées, avec une importante population.
- FR2200379 « **Coteau de l'Oise autour de Creil** ». Ce site de 102 ha est situé sur les coteaux de l'Oise, avec une prédominance d'habitats boisés (87 % de forêts). L'intérêt du site réside dans les milieux ouverts qui abritent une diversité floristique avec la présence de 2 espèces protégées. La vulnérabilité du site est accrue avec l'urbanisation croissante à proximité et l'eutrophisation du cours d'eau.
- FR2200380 « **Massifs forestiers d'Halatte de Chantilly et d'Ermenonville** ». Ce site de 3 248 ha forme un vaste complexe forestier, composé d'un cœur boisé et de quelques milieux ouverts. L'intérêt patrimonial est très important, puisqu'il y est recensé 19 espèces protégées ainsi que 45 espèces protégées.

Directive « Oiseaux » :

Les sites classés ZPS sont issus de la Directive européenne « Oiseaux ». Ce sont des sites appropriés à la survie et à la reproduction d'espèces d'oiseaux sauvages menacées et des zones servant d'aire de reproduction, de mue, d'hivernage ou de migration.

- FR2212005 « **Forêts picardes : massifs des trois forêts et bois du Roi** ». Ce site de 13 600 ha est composé d'un vaste cœur forestier. L'intérêt ornithologique est fort, avec la présence de 11 espèces d'oiseaux protégées au niveau européen.
- FR1112013 « **Sites de Seine-Saint-Denis** ». Ce site est composé de plusieurs entités en Seine-Saint-Denis. Le site situé dans le rayon de 20 km est celui du parc départemental Georges Valbon. Le bilan triennal fait état de 7 espèces d'oiseaux protégées : Butor étoilé, Blongios nain, Sterne pierregarin, Martin pêcheur, Pic mar, pic noir, Bondrée apivore.



La majorité des sites Natura 2000 n'apparaissent pas ou peu connectés par un réseau écologique aux milieux naturels présents sur le territoire de la CCHVO. En effet, les sites Cuesta du Bray (ZSC 3) et sites de Seine St Denis (ZPS 2) sont particulièrement éloignés du territoire (20 km) sans être liés par un corridor écologique majeur. Le site des coteaux de l'Oise autour de Creil est quant à lui lié au territoire par le corridor multi-trame identifié dans

le SRCE, tandis que les sites *Massifs forestiers d'Halatte, de Chantilly et d'Éméonville* et *Forêts picardes : massifs des trois forêts et bois du Roi* apparaissent liés par la trame boisée.

Parmi les sites de projet, le centre-bourg de Bruyères-sur-Oise est traversé par un corridor surfacique de la sous-trame herbacée du SRCE de l'Île-de-France le reliant au site Natura 2000 des « *Forêts picardes : massif des trois forêts et bois du Roi* ». Toutefois, le caractère d'ores et déjà urbain du centre-bourg ne devrait pas entraîner d'incidences particulières sur le site Natura 2000. Les actions prévues telles que la gestion alternative des espaces verts, la création d'une Trame Verte et Bleue à l'échelle de la CCHVO devrait renforcer la perméabilité des milieux naturels en milieu urbain.

D'autre part, les berges de l'Oise pourraient représenter une liaison du territoire au corridor surfacique multi-trame du SRADDET des Hauts-de-France, comprenant au Nord le site Natura 2000 « *Coteaux de l'Oise autour de Creil* ».

1. PRINCIPALES INCIDENCES DU PCAET SUR LES SITES NATURA 2000

OBJECTIFS ET ACTIONS SOUTENANT LA PERENNITE DES SITES NATURA 2000

De manière générale, les sites du réseau Natura 2000 se trouvent relativement éloignés du territoire, à l'exception des Forêts picardes, situées à environ 3 km des limites orientales du périmètre de la CCHVO.

Bien que le territoire n'accueille pas de site Natura 2000 en son sein, il y est potentiellement connecté par les espaces naturels, agricoles et forestiers. Or, la stratégie et le programme d'actions définissent des objectifs et actions ayant des incidences positives potentielles sur le fonctionnement écologique du territoire, intimement liés au réseau à proximité, comme le développement du plan vélo le long des berges de l'Oise.

De manière générale, la stratégie territoriale du PCAET de la CCHVO et sa traduction en programme d'actions affirment une volonté de renforcer le volet d'adaptation aux effets du changement climatique, en renforçant la végétalisation et la trame verte et bleue du territoire. Cela se traduit à travers les orientations et objectifs qui déclinent les axes de la stratégie :

Axes	Orientations	Objectifs
Axe 1 Maintenir un cadre de vie de qualité en cohérence avec le caractère semi-rural et le bien-vivre du territoire	Protéger et renforcer durablement les milieux naturels	- Protéger les milieux humides et valoriser la présence de l'eau sur le territoire - Conserver et développer la valeur écologique du territoire - Protéger et valoriser la trame noire
Axe 3 Promouvoir une économie locale, décarbonée et respectueuse des ressources	Gérer durablement les ressources dans une optique d'économie circulaire	- Economiser et protéger la ressource en eau - Gérer la pollution des sols

Ces objectifs sont accompagnés d'actions opérationnelles qui permettent de protéger et conforter le fonctionnement écologique du territoire (Mettre en place une gestion alternative des espaces verts, mettre en œuvre une trame verte et bleue à l'échelle intercommunale, mettre en œuvre une trame noire à l'échelle intercommunale).

Par ailleurs, le PCAET définit un ensemble d'actions et d'objectifs qui concourent à protéger et à conforter le réseau écologique du territoire :

- En matière de production d'énergies renouvelables, le PCAET n'identifie pas de potentiel éolien qui pourrait nuire aux déplacements des espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire.
- La stratégie de développement des énergies renouvelables exclut les périmètres de protection et d'inventaire de la biodiversité.
- Le PCAET comporte également un volet relatif au renforcement de la trame noire. Les actions et mesures de réduction des nuisances lumineuses auront des incidences positives sur le fonctionnement écologique du territoire et pourront également influencer positivement sur les populations de chiroptères présents dans le massif forestier à proximité.
- Le développement des modes actifs permettra de diminuer le recours à la voiture individuelle et les externalités négatives y étant associées, y compris sur l'environnement (collisions, nuisances sonores, consommation d'espace, etc.).
- Le PCAET définit des objectifs et actions de promotion d'une agriculture vertueuse, diminuant les impacts sur la biodiversité.

- Le PCAET définit des objectifs Protection des milieux humides

Bien qu'il soit difficile d'estimer les incidences potentielles sur les sites Natura 2000 aux alentours du territoire, en présence d'une sectorialisation partielle des actions, l'ensemble de ces objectifs et mesures opérationnelles permettra de conforter la trame verte et bleue du territoire, et ainsi conforter le réseau en connexion avec les sites Natura 2000 alentours.

👉 OBJECTIFS ET ACTIONS NECESSITANT UNE CERTAINE VIGILANCE

Le projet de PCAET comporte certaines actions et objectifs nécessitant une certaine vigilance au regard de certains enjeux environnementaux.

C'est le cas en effet pour certains projets d'aménagement portés par le PCAET en dehors des sites Natura 2000 (Plan vélo, station multi-énergie) pourrait être amenés à artificialiser et affecter des zones potentiellement relais pour la biodiversité connectée aux sites Natura 2000 adjacents. Ces incidences sont toutefois limitées par les documents de planification portant sur l'objectif du zéro artificialisation nette, ainsi que par les actions en faveur du développement du réseau écologique du territoire (Trame verte et bleue, trame noire), ainsi que celles relatives à la végétalisation ou la gestion des espaces verts.

Par ailleurs, les incidences potentielles sur les milieux aquatiques du territoire n'auront aucune incidence sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire au vu du sens d'écoulement du réseau hydrographique formé par l'Oise, le territoire étant situé en aval des sites Natura 2000.

2. CONCLUSION

L'analyse des effets de la mise en œuvre du PCAET de la CC du Haut Val d'Oise sur les sites Natura 2000 situés dans un périmètre de 20 km autour du territoire n'a ainsi pas mis en évidence des incidences négatives notables. Les sites Natura 2000, de par leur distance et leur situation en amont par rapport au territoire de la CCHVO ne seront pas affectés négativement par le PCAET.

A l'inverse, il faut noter que la mise en œuvre du PCAET porte de manière générale des incidences positives sur le volet Trame Verte et Bleue et Trame Noire, notamment à travers le développement d'outils de protection des éléments de la Trame Verte urbaine.

9. ANALYSE DES AUTRES ZONES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE TOUCHÉES PAR LE PCAET

1. PREAMBULE

Selon l'article R122-20 du Code de l'environnement, le rapport de présentation identifie « les caractéristiques environnementales des zones qui sont susceptibles d'être touchées par la mise en œuvre du PCAET, schéma, programme ou document de planification ».

L'analyse qui suit permet d'exposer les incidences notables prévisibles du PCAET dans les zones revêtant une importance particulière pour l'environnement, permettant ainsi de décrire la manière dont le PCAET assure la prise en compte des enjeux environnementaux dans ces zones.

Il s'agit de croiser les principaux secteurs de projet issus des fiches actions avec les sensibilités environnementales du territoire, afin de dégager les principaux secteurs à enjeux environnementaux.

Les secteurs de projet identifiés pour le PCAET se situent majoritairement au sein :

- > Des centres-villes et bourgs
- > Les gares
- > Les berges de l'Oise
- > La station multi-énergie au sein du site du port de Bruyères-sur-Oise

En effet, ces secteurs, en raison des actions qui y sont projetées sont les plus susceptibles d'être touchés par la mise en œuvre du PCAET. Il est alors question d'évaluer les incidences du projet de PCAET au regard des enjeux environnementaux spécifiques qu'ils présentent : intérêt particulier pour la Trame Verte et Bleue, zones présentant un risque (naturel ou technologique) ou encore zones sensibles du point de vue paysager...

2. SITES PRIS EN COMPTE DANS L'ANALYSE

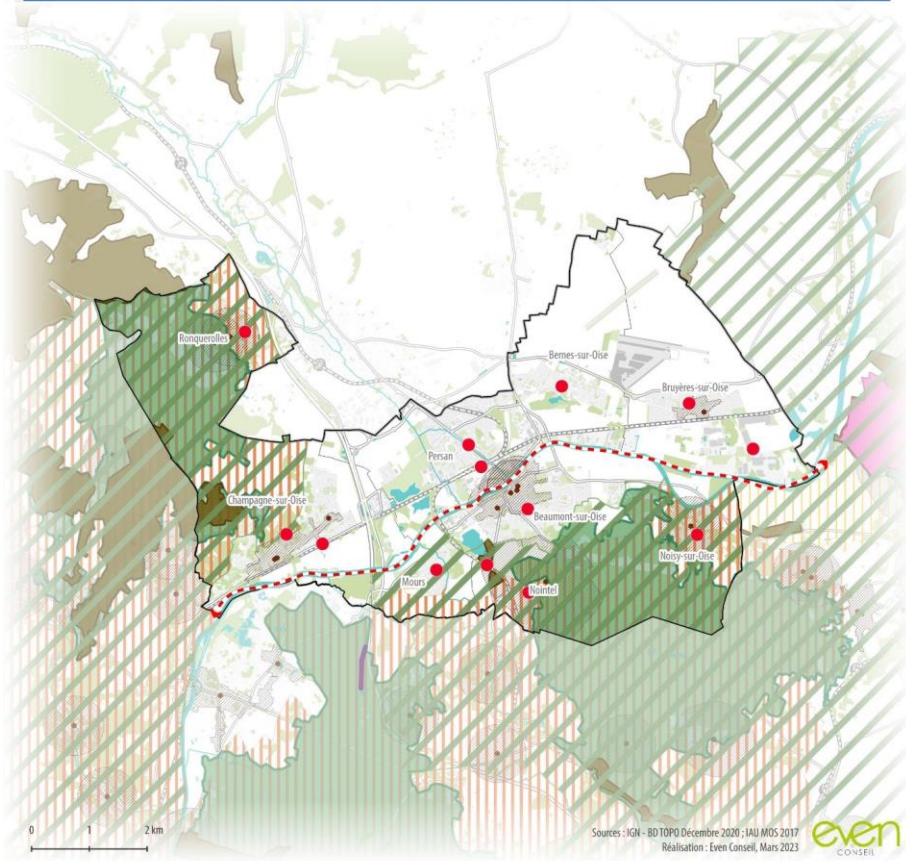
Ainsi, ont été pris en compte :

- Les espaces d'intérêt pour la protection de la biodiversité : réservoirs de biodiversité et corridors écologiques de la Trame Verte et Bleue du territoire (sites Natura 2000, ZNIEFF, etc),
- Les zonages liés au caractère exceptionnel du paysage et du patrimoine : monuments historiques, sites classés et inscrits, ...
- Les risques naturels et technologiques principaux : risque d'inondation, mouvements de terrain, installations classées pour la protection de l'environnement

Les secteurs susceptibles d'être touchés par le PCAET sont numérotés, et font l'objet ci-après :

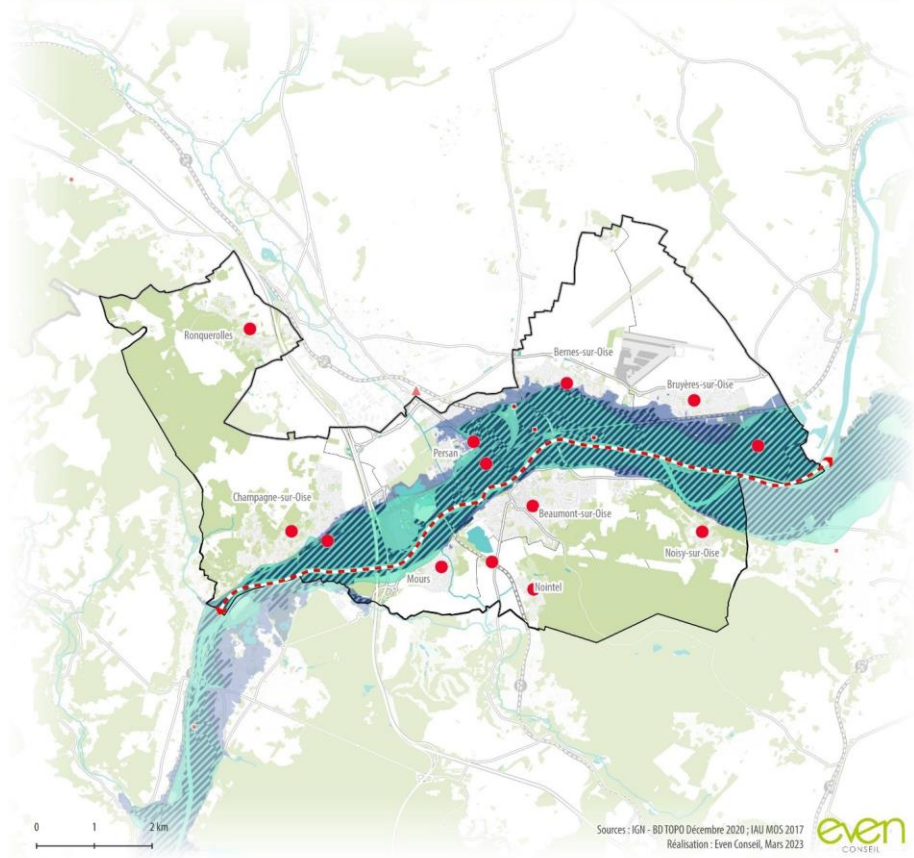
- D'une analyse de leur état initial de l'environnement ;
- De la présentation du projet de PCAET sur ces secteurs ;
- D'une évaluation des incidences du PCAET, et bilan des mesures intégrées afin d'encadrer les projets de limiter les effets du PCAET sur l'environnement.

Localisation des sites susceptibles d'être touchés par le PCAET
 Evaluation Environnementale Stratégique et PCAET de la CC du Haut-Vall-d'Oise, Mars 2023



- | | |
|---|---|
| ● Sites de projets du PCAET | ■ ZNIEFF de type II |
| --- Parc Naturel Régional | ● Monument historique |
| Les sensibilités environnementales à prendre en compte | ■ Périmètre de protection des monuments historiques |
| ■ N2000 - Zone de Protection Spéciale | ■ Site Classé |
| ■ Arrêté de Protection de Biotope (APB) | ■ Site Inscrit |
| ■ ZNIEFF de type I | |

Localisation des sites susceptibles d'être touchés par le PCAET
 Evaluation Environnementale Stratégique et PCAET de la CC du Haut-Vall-d'Oise, Mars 2023



● Sites de projets du PCAET

Les sensibilités environnementales à prendre en compte

Risque inondation

- ▨ Périmètre du Plan de Prévention des Risques Vallée de l'Oise (PPRI)
- Territoires à Risques importants d'Inondation (TRI)
- Atlas des Zones Inondables (AZI)

Risques technologiques

- Secteurs d'information sur les sols (SIS)
- ▲ ICPE: Seveso seuil bas
- ▲ ICPE: Seveso seuil haut

3. LES CENTRES DE VILLES ET BOURGS

↳ Présentation du secteur

Le territoire de la CCHVO est composé de 9 communes, de typologies différentes. Les pôles de centralité réunissent Persan et Beaumont-sur-Oise, tandis que les pôles secondaires sont constitués de Bruyères-sur-Oise, Bernes-sur-Oise et Champagne-sur-Oise. Les autres communes sont considérées comme des communes rurales. Les centres-villes et centre-bourg constituent des lieux relativement denses, avec une concentration plus importante de commerces, services et activités. Ils sont susceptibles d'accueillir des projets dans le cadre de la mise en œuvre du PCAET.

↳ Description du projet de PCAET

Les centres-villes et centre-bourgs du territoire de la CCHVO sont susceptibles de concentrer plusieurs actions du PCAET, qui touchent directement ou indirectement l'ensemble des tissus urbains. Ainsi, dans ces secteurs les effets des actions du PACET peuvent potentiellement se cumuler.

Plusieurs actions concernent ces secteurs :

→ Action 1 : Favoriser la rénovation du parc privé (mesures 1 et 2)

Cette action prévoit des mesures opérationnelles en deux temps. Une première visant à mettre en œuvre le programme d'action de l'OPAH et de l'OPAH-RU. La deuxième venant agir pour la réduction des consommations énergétiques. Cela passe à travers une sensibilisation des administrés (inscription nécessaire) au besoin de rénovation avec une campagne de thermographie des façades des logements. Il faudra toutefois prévoir une coordination avec le service d'accompagnement, les porteurs du service et les opérateurs d'information, de conseil et d'accompagnement concernés (Espaces Conseils, France Rénov', Mon Accompagnement Rénov').

→ Action 4 : Lutter contre les îlots de chaleur urbain (mesures 1, 2 et 3)

La lutte contre les îlots de chaleur urbains prévoit trois mesures opérationnelles. Premièrement, d'intégrer les prescriptions de l'étude sur l'intégration de la nature en ville dans les futurs marchés. Cela peut s'insérer dans la poursuite des prescriptions demandées dans le cadre de l'accord « Cœur de Ville ».

Deuxièmement, il s'agit de favoriser la végétalisation au sein des communes en faisant évoluer l'aide à l'acquisition annuelle d'arbres. Il s'agit également de poursuivre une aide de financement déjà en place, mais de l'élargir à d'autres essence et d'offrir l'enveloppe dédiée.

Enfin, il s'agit de végétaliser les espaces publics et les cours d'écoles à travers la désimperméabilisation des sols. Cette action permet ainsi de réduire l'effet d'absorption de chaleur en lien avec les matériaux de revêtement et de réduire les phénomènes d'îlot de chaleur.

→ Action n°6 : Mettre en place une gestion alternative des espaces verts (mesure 1)

En particulier à travers la promotion de bonnes pratiques auprès des particuliers, cette action vise à les sensibiliser afin de réduire les besoins en ressource (eau pour l'arrosage, engrais etc.), favoriser la biodiversité et de maintenir des espaces perméables. De nombreuses actions sont en place à travers les outils de communication et d'information des partenaires de la CCHVO. Il s'agit ainsi d'étendre la connaissance et de fédérer les particuliers.

→ Action 7 : Mettre en œuvre une trame verte et bleue à l'échelle intercommunale

En lien avec l'action précédente, la mise en place d'une trame verte et bleue à l'échelle intercommunale permet d'affiner la connaissance en la matière sur le territoire et de mettre en œuvre des actions plus spécifiques. Les centres-villes et centres-bourgs représentent des milieux peu perméables et hostiles au développement de la biodiversité. La mise en œuvre d'une trame verte et bleue à l'échelle intercommunale pourrait contribuer à créer des espaces de nature en ville.

→ Action 8 : Mettre en œuvre une trame noire à l'échelle intercommunale

En complément de la trame verte et bleue, la mise en œuvre d'une trame noire sur le territoire contribue à la préservation de la biodiversité mais également à la réduction de consommation énergétiques. Cette action prévoit trois mesures opérationnelles :

- Mettre en place des plages de réduction voire d'extinction de l'éclairage nocturne dans les communes. Cela permettra d'étendre les espaces sans lumière en fonction du dispositif qui sera mis en place (arrêt total de l'éclairage dans certains espaces, adaptation selon les saisons, diminution de l'intensité lumineuse ...).
- Accompagner dans la sensibilisation vis-à-vis de la réduction de l'éclairage nocturne : il s'agit de sensibiliser et informer les administrés et les acteurs locaux.
- Elaborer une trame noire afin d'améliorer la connaissance et la prise en compte de ce dispositif par les collectivités.

Les centres-bourgs et centres-villes sont les espaces où se concentre majoritairement la pollution lumineuse, du fait de la densité humaine et des activités présentes. La création d'une trame noire à l'échelle de l'intercommunalité permettrait de réduire les incidences de ces espaces sur la faune et la flore nocturne.

→ **Action 9 : Développer un approvisionnement alimentaire de proximité (Mesure 2)**

Cette action vise à renforcer l'attractivité du marché de producteurs locaux du territoire et à soutenir les commerçants dans le cadre de marchés de producteurs.

→ **Action 10 : Réduire le recours à la voiture individuelle et la dépendance des salariés/agents vis-à-vis des voitures thermiques**

Cette action vise notamment à créer des espaces de coworking (mesure n° 1) permettant de réduire les besoins en déplacements quotidiens. Cette action est notamment en lien avec d'autres actions en faveur de l'usage de modes doux permettant de réduire les émissions de polluants atmosphériques et ainsi contribuer à l'amélioration de la qualité de l'air.

→ **Action 11 : Renforcer le réseau de bornes pour véhicules bas-carbone**

En lien avec l'action précédente, le renforcement du réseau de bornes bas-carbone permet de remplacer le parc automobile par des véhicules aux émissions plus faible. Cela contribue à une amélioration de la qualité de l'air.

→ **Action 15 : Améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments publics (mesure 2)**

L'action vise à mettre en œuvre le plan d'actions de certains bâtiments publics afin d'en réduire les consommations énergétiques et les rendre plus performants.

→ **Action 16 : Accompagner les commerces dans leur transition écologique (mesure n° 1)**

Maillon indispensable des tissus urbains, les commerces font également l'objet d'une action afin d'accompagner leur transition. L'objectif est d'atteindre une réduction de la facture énergétique et de rénovation à travers la recherche de subventions, une gestion des déchets adaptée et la sensibilisation aux écogestes.

→ **Action 18 : Mettre en place une culture et une gestion alternative des eaux pluviales (au sein du tissu urbain)**

L'action devrait permettre à la fois de limiter l'imperméabilisation des sols et de limiter les rejets d'eaux usées dans le réseau unitaire. L'ensemble des mesures renforce ainsi l'adaptation du territoire en maîtrisant le risque d'inondation par ruissellement pluvial

→ **Action n°21 : Déployer des panneaux solaires dans le domaine public et inciter les installations dans le domaine privé**

L'installation de panneaux solaires photovoltaïques permet de produire une électricité peu carbonée locale tout en réduisant la précarité énergétique des ménages.

L'utilisation de panneaux solaires thermiques quant à elle, peut se substituer à l'utilisation d'un chauffage fossile et réduire la contribution au changement climatique et l'amélioration de la qualité de l'air.

📌 Principales incidences pressenties

Analyse des incidences		
Incidences positives attendues	Incidences négatives envisagées	
	Directes / temporaires [T] ou Permanentes [P]	Indirectes / Temporaires [T] ou permanentes [P]
<ul style="list-style-type: none"> > Atténuation de l'effet d'ICU (Actions 6, 7, 18) > Amélioration du cadre paysager et écologique, accueil de la biodiversité urbaine (Actions 4, 6, 7, 8) > Réduction des consommations énergétiques (Actions 1, 9, 10, 11, 15, 16, 21) > Amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments : logements, commerces, bâtiments publics (Actions 1, 15, 16, 21). > Réduction de la précarité énergétique des habitants (Actions 1, 21) > Amélioration de la qualité de l'air (renouvellement du parc automobile, réduction des déplacements, usage des modes doux) (Actions 1, 7, 10, 11, 15, 16, 21) > Réduction des nuisances liées à la voiture individuelle (Actions 10, 11) 	<ul style="list-style-type: none"> > [P] Potentielles incidences sur le patrimoine en lien avec les opérations de rénovation énergétique sur la majorité des communes (Actions 1, 15, 21) > [T] Potentielles incidences sur le paysage en lien avec les opérations de rénovation énergétique, notamment sur Champagne-sur-Oise, Mours, Nointel, Noisy-sur-Oise et Ronquerolles (Actions 1, 15, 21) > [T/P] Sentiment d'insécurité de la part de la population en lien avec la réduction de l'éclairage public (Actions 8) > [T/P] Production de déchets en lien avec les installations solaires (Action 16, 21) 	<ul style="list-style-type: none"> > [P] Potentielle artificialisation des sols pouvant renforcer le risque inondation, notamment sur le centre-ville de Persan (Actions 11) > [P] Maintien de la circulation routière en lien avec le renouvellement du parc automobile (électrification) permettant la réduction des émissions de polluants (Action 11)
Mesures d'évitement, de réduction et de compensation		
Éviter	Réduire	Compenser
<ul style="list-style-type: none"> > Préserver le patrimoine bâti (Actions 1, 15, 21) > Assurer l'insertion des rénovations et autres travaux dans l'environnement paysager et patrimonial (Actions 7,15) > Éviter de nouvelles imperméabilisations (Action 11) 	<ul style="list-style-type: none"> > Sensibilisation (mesure n° 3) > Choix du dispositif de fonctionnement de l'éclairage (Action 8) > Anticiper le recyclage et le traitement des installations solaires (Action 21) ; > Profiter des nouveaux aménagements pour renforcer la nature en ville (Actions 6, 7, 18) > Limiter les nuisances lors de la phase travaux avec la mise en place d'une charte chantier vert (par exemple) (Actions 1, 11, 15, 21) 	

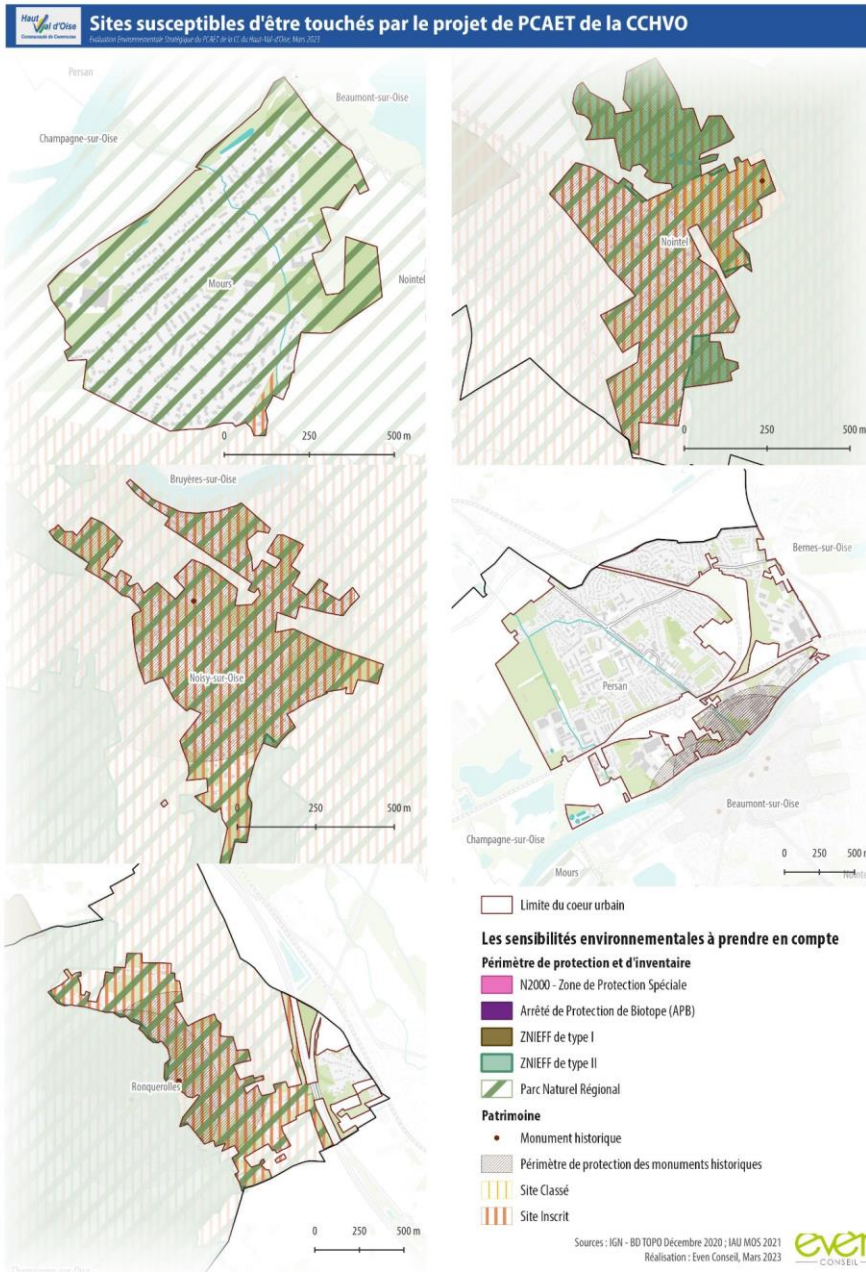
Sites susceptibles d'être touchés par le projet de PCAET de la CCHVO



- | | |
|---|---|
| Limite du cœur urbain | Parc Naturel Régional |
| Les sensibilités environnementales à prendre en compte | |
| Périmètre de protection et d'inventaire | |
| N2000 - Zone de Protection Spéciale | Patrimoine |
| Arrêté de Protection de Biotope (APB) | Monument historique |
| ZNIEFF de type I | Périmètre de protection des monuments historiques |
| ZNIEFF de type II | Site Classé |
| | Site Inscrit |

Sources : IGN - BD TOPO Décembre 2020 ; IAU MOS 2021
Réalisation : Even Conseil, Mars 2023





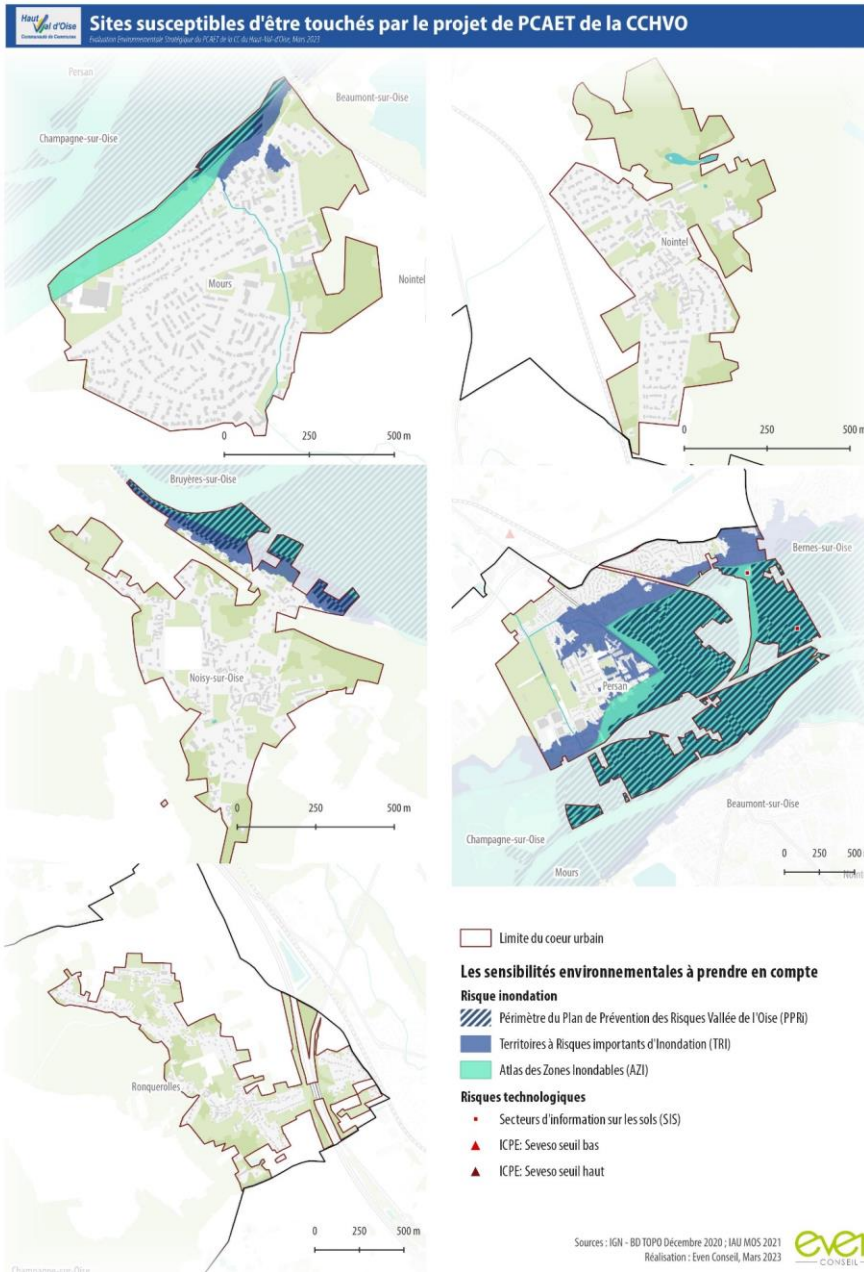
Sites susceptibles d'être touchés par le projet de PCAET de la CCHVO



- | | |
|---|---|
| Limite du cœur urbain | Atlas des Zones Inondables (AZI) |
| Les sensibilités environnementales à prendre en compte | Risques technologiques |
| Risque inondation | ▪ Secteurs d'information sur les sols (SIS) |
| Périmètre du Plan de Prévention des Risques Vallée de l'Oise (PPRI) | ▲ ICPE: Seveso seuil bas |
| Territoires à Risques importants d'Inondation (TRI) | ▲ ICPE: Seveso seuil haut |

Sources : IGN - BD TOPO Décembre 2020 ; IAU MOS 2021
Réalisation : Even Conseil, Mars 2023





4. LES GARES

↳ Présentation du secteur

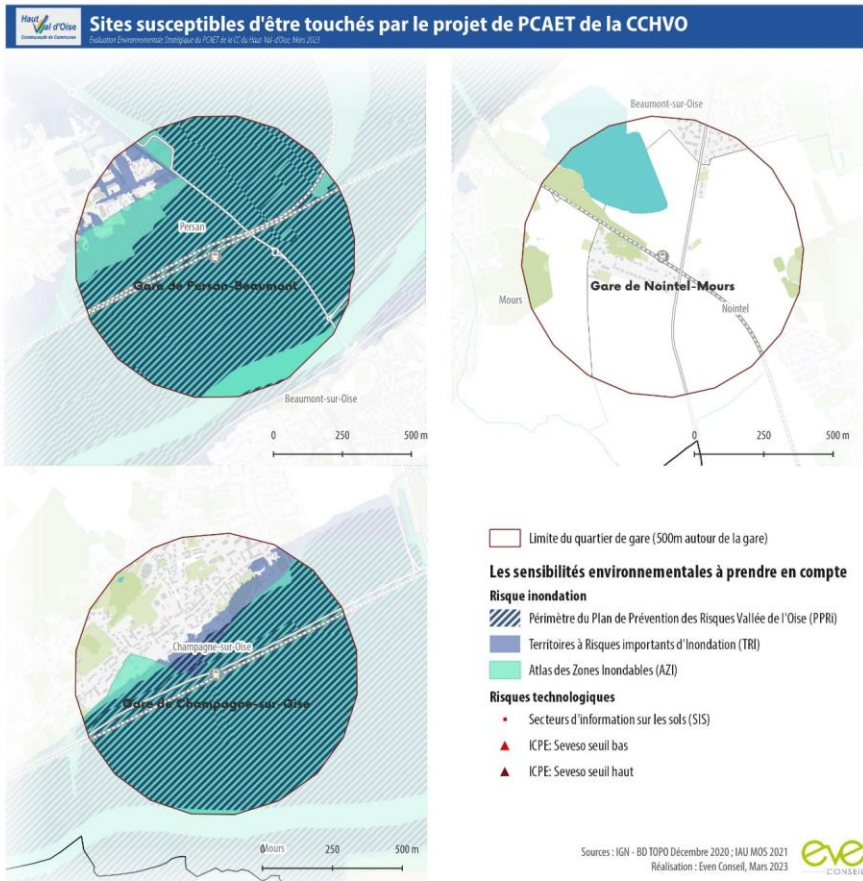
Le territoire de la CCHVO possède un réseau de transports en commun articulé autour du transport ferré (présence de quatre gares de la ligne H du transilien, desservant Paris et l'Oise) et d'un réseau de bus organisé autour de la gare de Persan-Beaumont et desservant les communes périphériques. La part des transports collectifs représente ainsi 24,1 % des déplacements domicile-travail en 2019.

↳ Description du projet de PCAET

L'action n°12 du PCAET prévoit de mener une réflexion croisée sur l'offre de transports collectifs. L'augmentation de l'offre s'inscrit globalement en alternative aux modes de déplacements motorisés, et permet ainsi de réduire toutes les externalités négatives y étant associées (réduction des consommations d'énergies fossiles, émissions de GES et polluants atmosphériques).

↳ Principales incidences pressenties

Analyse des incidences		
Incidences positives attendues	Incidences négatives envisagées	
	Indirectes / Temporaires [T] ou permanentes [P]	Indirectes / Temporaires [T] ou permanentes [P]
> Réduction des consommations énergétiques et des émissions de GES liées à la réduction des déplacements individuels et motorisés	> [P] Potentielle augmentation des nuisances sonores en lien avec l'augmentation de la circulation ferroviaire, des transports en communs qui convergent vers les gares > [P] Potentielle augmentation de l'exposition des usagers et leurs véhicules au risque inondation, notamment sur les gares de Persan-Beaumont et de Champagne-sur-Oise	
Mesures d'évitement, de réduction et de compensation		
Eviter	Réduire	Compenser
> Eviter de nouvelles imperméabilisations de secteurs dans le cadre de l'aménagement des bornes de recharge, et de chemins ruraux dans le cadre de maillage en pistes cyclables > La préservation et mise en valeur des qualités paysagères et plantations existantes	> Anticiper le recyclage et le traitement des installations (bornes de recharge) > Profiter des nouveaux aménagements pour renforcer la nature en ville et développer la biodiversité sur le territoire	



5. LES BERGES DE L'OISE

➤ Présentation du secteur

Plusieurs communes bénéficient de la proximité directe avec l'Oise. Les berges sont d'ores et déjà aménagées mais de nouveaux projets en lien avec les mobilités douces pourraient être réalisés. Ceux-ci seront le support de nouvelles formes de mobilités, aussi bien pour les déplacements quotidiens que de loisirs.

➤ Description du projet de PCAET

➔ Action n°9 : Développer l'aménagement de pistes cyclables en lien avec le plan vélo de la CCHVO

Par cette action, il est attendu le renforcement de la pratique du vélo et de la marche à pied pour les déplacements du quotidien et les déplacements domicile-travail. Les externalités négatives associées aux véhicules thermiques devraient ainsi diminuer.

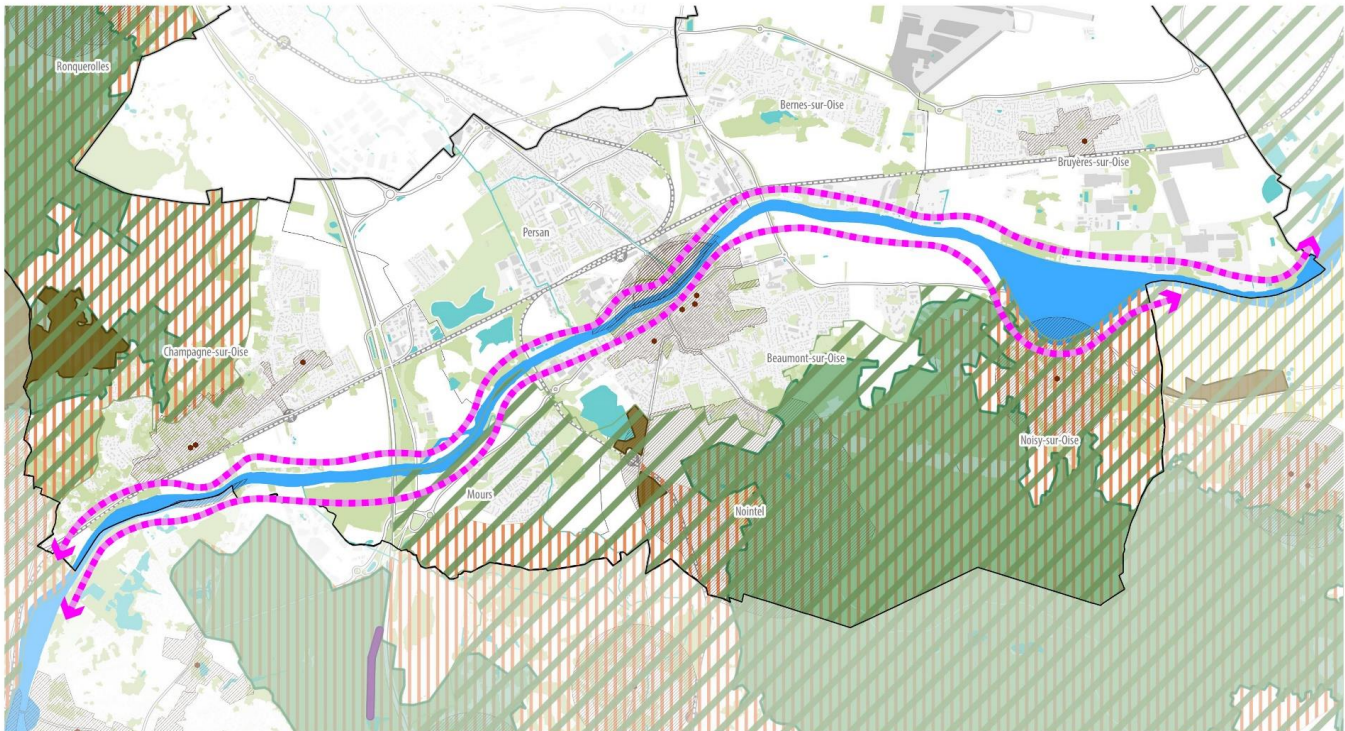
➔ Action n° 10 : Renforcer l'usage des modes doux

L'ensemble des mesures visant à renforcer la marche et la pratique du vélo permet de se substituer à toutes les externalités négatives liés à l'utilisation des véhicules thermiques : amélioration de la qualité de l'air, réduction de la consommation en énergies fossiles et diminution des émissions de GES.

➤ Principales incidences pressenties

Analyse des incidences		
Incidences positives attendues	Incidences négatives envisagées	
	Directes / temporaires ou Permanentes	Indirectes / Temporaires [T] ou permanentes [P]
> Réduction des consommations énergétiques/émissions de GES par la substitution des modes motorisés vers les mobilités douces (Actions 9, 10). > Mise en valeur du patrimoine bâti et naturel sur les communes Beaumont-sur-Oise, Mours et Noisy-sur-Oise (Action 9) > Potentielles créations de continuités écologiques via les abords des voies, si celles-ci sont accompagnées d'aménagements paysagers, notamment rive droite (Bruyères-sur-Oise, Bernes-sur-Oise, Persan et Champagne-sur-Oise) (Action 9)	> [P] Pas d'incidence négative si pas de nouvelle imperméabilisation des sols > [P] Vigilance quant à l'exposition des berges face aux inondations (notamment rive droite), potentielle augmentation de l'exposition des usagers	
Mesures d'évitement, de réduction et de compensation		
Eviter	Réduire	Compenser
> Eviter de nouvelles imperméabilisations de secteurs dans le cadre de l'aménagement des berges		

Sites susceptibles d'être touchés par le projet de PCAET de la CCHVO

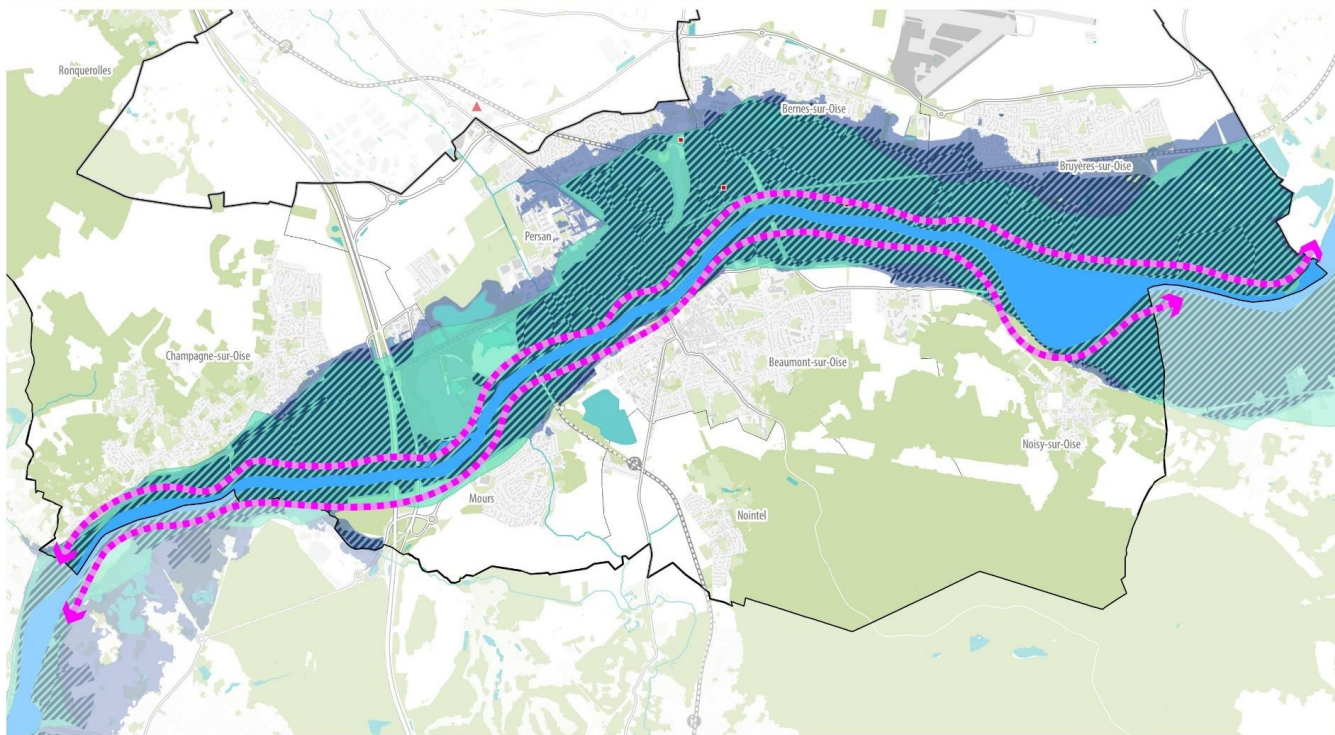


- | | | |
|---|---------------------------------------|---|
| L'Oise | Arrêté de Protection de Biotope (APB) | Patrimoine |
| Berges de l'Oise | ZNIEFF de type I | Monument historique |
| Les sensibilités environnementales à prendre en compte | ZNIEFF de type II | Périmètre de protection des monuments historiques |
| Périmètre de protection et d'inventaire | Parc Naturel Régional | Site Classé |
| N2000 - Zone de Protection Spéciale | | Site Inscrit |

0 500 1 000 m

Sources : IGN - BD TOPO Décembre 2020 ; IAU MOS 2021
 Réalisation : Even Conseil, Mars 2023


Sites susceptibles d'être touchés par le projet de PCAET de la CCHVO



- L'Oise
- Berges de l'Oise
- Atlas des Zones Inondables (AZI)
- Risques technologiques**
- Secteurs d'information sur les sols (SIS)
- ICPE: Seveso seuil bas
- ICPE: Seveso seuil haut
- Périmètre du Plan de Prévention des Risques Vallée de l'Oise (PPRI)
- Territoires à Risques importants d'Inondation (TRI)

0 500 1 000 m

Sources : IGN - BD TOPO Décembre 2020 ; IAU MOS 2021
 Réalisation : Even Conseil, Mars 2023



6. LA STATION MULTI-ENERGIE D'HAROPA PORT

↳ Présentation du secteur

La décarbonation des modes de déplacements est indispensable pour atteindre les objectifs Climat/Air/Energie du secteur des transports, ce dernier étant responsable de 30 % des émissions de GES sur le territoire de la CCHVO. Le renforcement du réseau de bornes pour véhicules bas-carbone permettant de contribuer à la réduction de GES nécessite la réalisation d'une station multi-énergie au sein des emprises d'HAROPA Port à Beaumont-sur-Oise.

↳ Description du projet de PCAET

→ Action n°13 : Renforcer le réseau de bornes bas carbone

L'ensemble des mesures permet d'accompagner à la transition bas-carbone des véhicules sur le territoire, à la fois pour le transport de personnes et pour le transport de marchandises. Elles s'inscrivent dans le renforcement de l'usage de véhicules électriques et bioGNV en substitution aux véhicules thermiques, et permettent ainsi d'avoir des impacts forts sur la diminution des émissions de GES et l'amélioration de la qualité de l'air (diminution forte des émissions de NOx, PM dans une moindre mesure).

↳ Principales incidences pressenties

Analyse des incidences		
Incidences positives attendues	Incidences négatives envisagées	
	Indirectes / Temporaires [T] ou permanentes [P]	Indirectes / Temporaires [T] ou permanentes [P]
<p>> Incidences positives sur les besoins énergétiques, le climat, la qualité de l'air renforcés dans le cadre de l'usage de véhicules bas-carbone (GNV/bioGNV, hydrogène etc.) au dépend de véhicules motorisés</p> <p>> Une réduction attendue des nuisances sonores via des modes de transport bas-carbone bas carbone, plus sobres pour les marchandises</p>	<p>> [P] Potentielle consommation et artificialisation d'espaces forestiers, semi-naturels ou ouverts artificialisés et imperméabilisation des sols pour le développement de la station multi-énergie selon le site retenu</p> <p>> [P] Une éventuelle destruction d'habitats naturels selon le site retenu</p> <p>> [P] Une perturbation potentielle de la biodiversité liée au fonctionnement de la station</p> <p>> [P] Vigilance quant à l'augmentation des flux de véhicules et des nuisances liées</p> <p>> [T] Vigilance quant à l'exposition du site au risque inondation</p> <p>> [T] Vigilance en phase chantier face aux sites et sols pollués ou potentiellement pollués</p> <p>> [P] Une augmentation des déchets à traiter en lien avec l'installation de la station multi-énergie</p> <p>> [P] L'installation d'éclairages supplémentaires susceptible de perturber la trame noire</p>	<p>> [P] La pollution des milieux naturels dans le cadre d'éventuels dépôts sauvages</p> <p>> [P] Sans précaution particulière, un risque de nouvelles fragmentations de la trame verte et bleue</p> <p>> [P/T] L'augmentation des eaux de ruissellement en lien avec l'augmentation de l'imperméabilisation des sols</p>
Mesures d'évitement, de réduction et de compensation		
Eviter	Réduire	Compenser

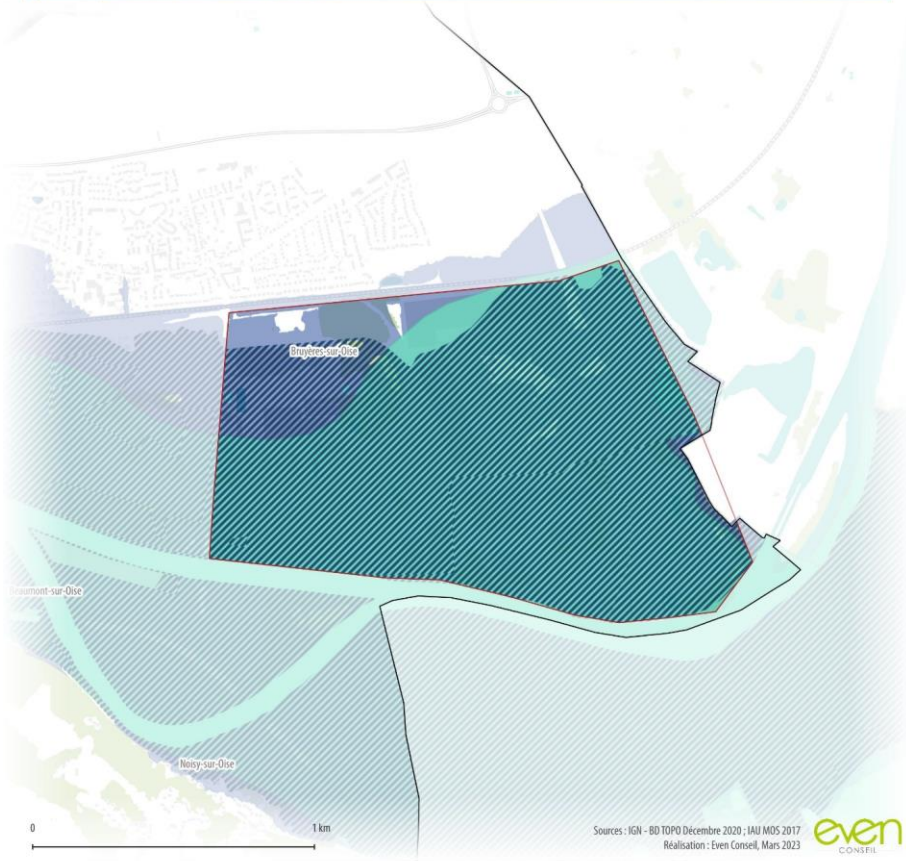
<ul style="list-style-type: none">> Préciser le projet afin de faciliter l'évaluation et les incidences pressenties> Prévoir des mesures pour limiter les nuisances en phase travaux> Eviter l'imperméabilisation des sols du secteur	<ul style="list-style-type: none">> Préciser le projet afin de faciliter l'évaluation et les incidences pressenties> Prévoir des mesures pour limiter les nuisances en phase travaux> Profiter des nouveaux travaux pour renforcer la nature sur le secteur	
--	--	--

Sites et secteurs susceptibles d'être touchés par le projet de PCAET de la CCVHO



- | | |
|---|-------------------------------------|
| Site potentiel d'implantation de la borne multi-énergie/usage | Occupation du sol (mos 2021) |
| Les sensibilités environnementales à prendre en compte | Forêts |
| Périmètre de protection et d'inventaire | Milieux semi-naturels |
| IN2000 - Zone de Protection Spéciale | Espaces agricoles |
| Arrêté de Protection de Biotope (APB) | Eau |
| ZNIEFF de type I | Espaces ouverts artificialisés |
| ZNIEFF de type II | Habitat individuel |
| Parc Naturel Régional | Habitat collectif |
| Patrimoine | Activités |
| Monument historique | Équipements |
| Périmètre de protection des monuments historiques | Transports |
| Site Classé | Carrières, décharges, chantiers |
| Site Inscrit | |

Sites et secteurs susceptibles d'être touchés par le projet de PCAET de la CCVHO



- Site potentiel d'implantation de la borne multi-énergie/usage
- Les sensibilités environnementales à prendre en compte**
- Risque inondation**
- Périmètre du Plan de Prévention des Risques Vallée de l'Oise (PPRi)
- Territoires à Risques importants d'Inondation (TRI)
- Atlas des Zones Inondables (AZI)
- Risques technologiques**
- Secteurs d'information sur les sols (SIS)
- ▲ ICPE: Seveso seuil bas
- ▲ ICPE: Seveso seuil haut

10. SUIVI ET EVALUATION DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX DANS LE CADRE DU PROJET

Afin de suivre à la fois la bonne mise en œuvre du PCAET sur le territoire, et l'évolution des enjeux environnementaux, un tableau de suivi a été réalisé. Les indicateurs de suivi ont été déterminés sur la base des chiffres clés ressortis du diagnostic du PCAET et de l'état initial de l'environnement, ainsi que les indicateurs de suivi déterminés pour chaque fiche action du PCAET.

Les indicateurs ont été répartis en 3 catégories :

- Les *indicateurs Climat/Air/Energie*. Ces indicateurs généraux permettent de regarder de manière globale les effets de la mise en œuvre du PCAET sur l'évolution des consommations énergétiques et de la production en énergies renouvelables, les émissions de gaz à effet-de-serre et de polluants atmosphériques, et ainsi mesurer l'évolution vis-à-vis des objectifs de la stratégie.
- Les *indicateur sectoriels*. Ces indicateurs reprennent les cinq secteurs identifiés dans le diagnostic. Il permettent de mesurer l'évolution de la mise en œuvre des actions sur chacun des secteurs et leurs objectifs respectifs.
- Les *autres indicateurs environnementaux*. Ces indicateurs sont notamment pertinents pour mesurer les impacts du programme d'action sur l'environnement, et mesurer les effets de la crise climatique sur le territoire et son adaptation.

Les indicateurs comprennent la source de la donnée, l'état zéro à la date la plus récente, ainsi que l'objectif et la périodicité afin d'assurer un suivi complet et permettre une évaluation optimale à mi-parcours.

1. INDICATEURS CLIMAT/AIR/ENERGIE

THEMATIQUE	INDICATEUR	UNITE	SOURCE	REFERENCE	ETAT ZERO	OBJECTIF	PERIODICITE
Climat	Emissions de GES totales	kteqCO ₂	AirParif / AREC via le ROSE	2018	99,5 kteqCO ₂	Diminution : de 36% en 2030 et de 80% en 2050	3 ans
Energie	Consommation énergétiques totales	GWh	AirParif / AREC via le ROSE	2018	557 GWh (2018)	Diminution : de 10% en 2030 De 25% en 2050, voire de 50%	3 ans

THEMATIQUE	INDICATEUR	UNITE	SOURCE	REFERENCE	ETAT ZERO	OBJECTIF	PERIODICITE
	Part des énergies fossiles dans le mix énergétique	GWh/ %	AirParif / AREC via le ROSE	2018	67%	Diminution	3 ans
	Production d'énergies renouvelables	GWh	AirParif / AREC / CCHVO	2019	281 MWh (hors géothermie, 2019)	50 GWh/an en 2030 125 GWh/an en 2050	3 ans
	Part de la production d'EnR dans les consommations énergétiques totales	%	AirParif / AREC via le ROSE	2019	0,05% (hors géothermie)	25% de la consommation finale d'énergie en 2050	3 ans
	Nombre d'installation de production d'énergie solaire	Nombre	AirParif / AREC via le ROSE	2020	137	Augmentation	3 ans
Air	Emissions de polluants atmosphériques	t	AirParif	2020	584,8 t	Diminution	3 ans
	Concentrations annuelles en polluants atmosphériques	Ug/m ³	AirParif	2020	Sur le territoire (2020) : [NOx] = 10 à 15 µg/m ³ [PM10] = 16 µg/m ³ [PM2.5] = 8 µg/m ³ Aux abords des axes routiers (A16 / D131) (2020) : [NOx] = 30 - 35 µg/m ³ [PM10] = 16 µg/m ³ [PM2.5] = 8 µg/m ³	Objectifs du PREPA	3 ans
	Qualité de l'air par polluants atmosphériques		AirParif		PM2.5 PM10 NO2 O3 SO2	/	3 ans

2. INDICATEURS SECTORIELS

THEMATIQUE	INDICATEUR	UNITE	SOURCE	REFERENCE	ETAT ZERO	OBJECTIF	PERIODICITE
Transport	Consommations énergétiques du secteur des transports	GWh	AirParif / AREC	2018	128 GWh	Diminution	3 ans
	Emissions de GES du secteur des transports	kteqCO ₂	AirParif / AREC	2018	34,8 kteqCO ₂	Diminution	3 ans
	Consommation énergétique du secteur des transports routiers	GWh	AirParif / AREC	2018	128 GWh	Diminution	3 ans
	Emissions de GES du secteur des transports routiers	kteqCO ₂	AirParif / AREC	2018	34,8 kteqCO ₂	Diminution	3 ans
	Emissions de polluants atmosphériques du secteur des transports routiers	t	AirParif	2018	144,3 t (2018, global)	Diminution	3 ans
	Nombre de véhicules électriques/ hybrides sur le territoire	Nombre	Ministère de la Transition écologiques - SDES	2021	84 voitures électriques 66 véhicules hybrides	Diminution	1 an
	Nombre de bornes de recharge électrique pour véhicules	Nombre	SDEVO/ CCHVO/ Communes		A consolider	Augmentation	1 an
	Nombre de bornes vélos : - Vélos libre-service - Bornes de recharge vélos individuels	Nombre	CCHVO / Communes	2022	- 0 au démarrage de l'action - 0 au démarrage de l'action	Augmentation	1 an
	Longueur du réseau cyclable	Km	CCHVO	2022	13,5 km	Augmentation	3 ans
	Part du vélo dans les déplacements domicile-travail	%	INSEE (Indicateur ACT G2)	2019	0,7 %	Augmentation	3 ans
	Part de la marche dans les déplacements domicile-travail	%	INSEE (Indicateur ACT G2)	2019	5 %	Augmentation	3 ans
	Place de stationnement pour véhicules covoiturage	Nombre	CCHVO / Communes	2022	16	Augmentation	3 ans

Commenté [EC1]: Attente du retour du SDEVO

THEMATIQUE	INDICATEUR	UNITE	SOURCE	REFERENCE	ETAT ZERO	OBJECTIF	PERIODICITE
	Part des transports en commun dans les déplacements domicile-travail	%	INSEE (Indicateur ACT G2)	2019	24,1 %	Augmentation	3 ans
	Fréquentation des lignes du réseau de bus	Passagers/an	IDF Mobilités			Augmentation	1 an
	Nombre de bus passant aux carburants décarbonés	Nombre	CCHVO			100%	3 ans
	Création d'espaces de coworking/ tiers-lieux	Nombre	CCHVO	2023	0 au démarrage de l'action	Augmentation	3 ans
Résidentiel	Consommations énergétiques du secteur résidentiel	GWh	AirParif / AREC	2018	237,5 GWh	Diminution	3 ans
	Emissions de GES du secteur résidentiel	kteqCO ₂	AirParif / AREC	2018	34,4 kteqCO ₂	Diminution	3 ans
	Emissions de polluants atmosphériques du secteur résidentiel	t	AirParif	2018	197,5 t	Diminution	3 ans
	Nombre de dossiers finalisés dans le cadre de l'OPAH (logements rénovés)	Nombre	CCHVO/ ANAH	2023	0 au démarrage de l'action	Augmentation	1 an
	Nombre de personnes sensibilisées aux écogestes	Nombre	CCHVO	2022	0 au démarrage de l'action	Augmentation	3 ans
	Nombre de ménages et entreprises ayant bénéficié de la plateforme SARE, par niveau d'expertise	Nombre	CCHVO	2022	196 actes métiers de premier niveau (A1, A2, A4)	Augmentation	3 ans
Tertiaire	Consommations énergétiques du secteur tertiaire	GWh	AirParif / AREC	2018	145 GWh	Diminution	3 ans
	Emissions de GES du secteur tertiaire	kteqCO ₂	AirParif / AREC	2018	17,5 kteqCO ₂	Diminution	3 ans
	Emissions de polluants atmosphériques du secteur tertiaire	kteqCO ₂	AirParif	2018	17,6% du total des GES 17 540 teqCO ₂ Scope 1 : 13,1kteqCO ₂ Scope 2 : 4,4 kteqCO ₂	Diminution	3 ans

Commenté [EC2]: Attente retour d'IDF Mob

Commenté [EC3R2]: Toujours pas de retour à l'heure actuelle malgré relance. En espérant en avoir une avant transmission à l'autorité environnementale.

THEMATIQUE	INDICATEUR	UNITE	SOURCE	REFERENCE	ETAT ZERO	OBJECTIF	PERIODICITE
	Nombre d'entreprises sensibilisées aux écogestes	Nombre	CCHVO / CCI	2023	0 Au démarrage de l'action	Augmentation	3 ans
	Nombre de bâtiments publics rénovés	Nombre	Communes / CCHVO	2023	0 Au démarrage de l'action	Augmentation	3 ans
	Economie d'électricité communale	kWh	Communes	2023	0	Diminution	1 an
	Consommation énergétique des bâtiments publics (Gymnase Stéphane Diagana)	kWh/an	CCHVO	2022	162 956 kWh	Diminution	1 an
	Consommation énergétique du centre aquatique	kWh/an	AirParif / AREC	2022	1 820 803 kWh	Diminution	1 an
	Consommations énergétiques des commerces	GWh	AirParif / AREC	2018	46,8 GWh	Diminution	3 ans
Agriculture	Consommations énergétiques du secteur agricole	GWh	AirParif / AREC	2018	1,9 GWh	Diminution	3 ans
	Emissions de GES du secteur agricole	kteqCO ₂	AirParif / AREC	2018	2,7 kteqCO ₂	Diminution	3 ans
	Emissions de polluants atmosphériques du secteur agricole	t	AirParif	2018	584,8	Diminution	3 ans
	Nombre d'exploitations agricoles	Nombre	Agrete RA 2020	2020	16	Pas de diminution	3 ans
	Nombre d'exploitations en agriculture biologique	Nombre	Agrete RA 2020	2020	0	Augmentation	3 ans
	Surface agricole utile (SAU)	ha	Agrete RA 2020	2020	1 770 ha	Pas de diminution	3 ans
	Diagnostic climat/énergie effectué dans les exploitations agricoles	Nombre	CCHVO / CCI	2023	0 Au démarrage de l'action	Augmentation	3 ans
Industrie	Consommations énergétiques du secteur industriel	GWh	AirParif / AREC	2018	44,5 GWh	Diminution	3 ans

THEMATIQUE	INDICATEUR	UNITE	SOURCE	REFERENCE	ETAT ZERO	OBJECTIF	PERIODICITE
	Emissions de GES du secteur industriel	kteqCO ₂	AirParif / AREC	2018	9,5 kteqCO ₂	Diminution	3 ans
	Emissions de polluants atmosphériques du secteur industriel	t	AirParif	2018	61,3 t (2018, global)	Diminution	3 ans

3. AUTRES INDICATEURS ENVIRONNEMENTAUX

THEMATIQUE	INDICATEUR	UNITE	SOURCE	REFERENCE	ETAT ZERO	OBJECTIF	PERIODICITE
Eau	Etat chimique des masses d'eau		Seine Normandie	2019	Mauvais	Bon (amélioration)	5 ans
	Nombre de personnes sensibilisées à la gestion des eaux pluviales	Nombre	Communes / CCHVO		0 Au démarrage de l'action	Augmentation	3 ans
	Nombre de récupérateurs d'eau de pluie distribués	Nombre	Communes / CCHVO		0 Au démarrage de l'action	Augmentation	3 ans
	Consommation d'eau par habitant	L/hab	RPQS			Diminution	3 ans
	Production en eau potable	m ³	RPQS	Moyenne 2009-2024	6 578 742 m ³ /an	Diminution	
Biodiversité / Milieux naturels	Consommation d'espace	ha	CEREMA (portail de l'artificialisation)	2019-2021	57 ha entre 2019 et 2021 inclus	Diminution	3 ans
	Nombre d'arbres et arbustes plantés	Nombre	CCHVO / Communes	2022	253	Augmentation	1 an
	Espaces verts par habitants	m ² /hab	Corine Land Cover/MOS	2018	38,5m ²	Augmentation	3 ans
	Surface en forêt	ha	Institut Paris Région (MOS)	2021	1 087 ha (2021)	/	3 ans
	Surface en milieux semi-naturels	ha	Institut Paris Région (MOS)	2021	189 ha (2021)	/	3 ans
	Surface en espaces ouverts artificialisés	ha	Institut Paris Région (MOS)	2021	510 ha (2021)	/	3 ans
	Surface en espaces agricoles	ha	Institut Paris Région (MOS)	2021	1 089 ha (2021)	/	3 ans
Déchets	Tonnage de déchets collectés : OMR	kg/hab	RPQS Tri-Or	2019	299,2 kg/hab (2019)	Diminution	3 ans
	Part de la valorisation matière	%	RPQS Tri-Or	2019	22,6 %	Augmentation	3 ans
	Taux de refus de tri des déchets	%	RPQS Tri-Or	2019	23%	Diminution	3 ans
	Installation de ressourcerie	Nombre	CCHVO	2022	1	Augmentation	3 ans
	Installation de bornes de tri intelligente	Nombre	CCHVO	2023	0	Augmentation	3 ans

THEMATIQUE	INDICATEUR	UNITE	SOURCE	REFERENCE	ETAT ZERO	OBJECTIF	PERIODICITE
	Part des camions n'utilisant pas d'énergie fossile	% / Nombre	Tri-or	2023	0 Au démarrage de l'action	Augmentation	3 ans
	Nombre de composteurs distribués	Nombre	Tri-Or / CCHVO	2021	32	Augmentation	3 ans
Risques / Nuisances	Sites BASIAS	Nombre	Géorisques	2021	159 (2021)	Diminution	3 ans
	Sites BASOL	Nombre	Géorisques	2021	11 (2021)	Diminution	3 ans
	Nombre d'ICPE	Nombre	Géorisques	2021	27 (2021)	/	3 ans

11. PRESENTATION DE LA METHODOLOGIE UTILISEE

Le présent chapitre répond de l'article R-122-20 du Code de l'environnement, qui prévoit « une présentation des méthodes utilisées pour établir le rapport sur les incidences environnementales et, lorsque plusieurs méthodes sont disponibles, une explication des raisons ayant conduit au choix opéré que le rapport de présentation intègre », dans le cadre de l'évaluation environnementale.

Ce chapitre s'attache donc à expliquer la **méthodologie de l'élaboration de l'Evaluation Environnementale Stratégique** itérative et de sa formalisation pour constituer un chapitre du rapport environnemental.

La présentation de la méthodologie est organisée selon les grands chapitres qui composent l'évaluation environnementale : l'état initial de l'environnement, la présentation des incidences thématiques globales, notamment sur les secteurs susceptibles d'être impactés, les sites Natura 2000, et les indicateurs de suivi.

1. PHILOSOPHIE DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE

La procédure d'élaboration d'un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) est soumise à une Evaluation Environnementale Stratégique (EES) requise par la directive 2001 42 /CE du Parlement européen et du Conseil du 27 juin 2001 relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes.

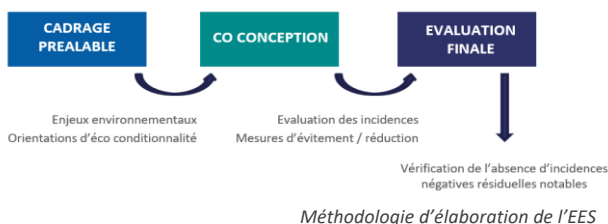
Tout au long de l'élaboration du document, **l'évaluation environnementale stratégique** a été menée en parallèle de l'élaboration du projet, de **façon totalement intégrée en toute itérativité**. L'évaluation environnementale est donc venue nourrir le PCAET à chaque étape pour que l'environnement ne soit pas perçu comme une contrainte mais bien comme l'un des éléments fondateurs du projet. L'objectif final étant de s'assurer que la **mise en œuvre du PCAET soit bien anticipée afin d'atteindre un optimum environnemental**.

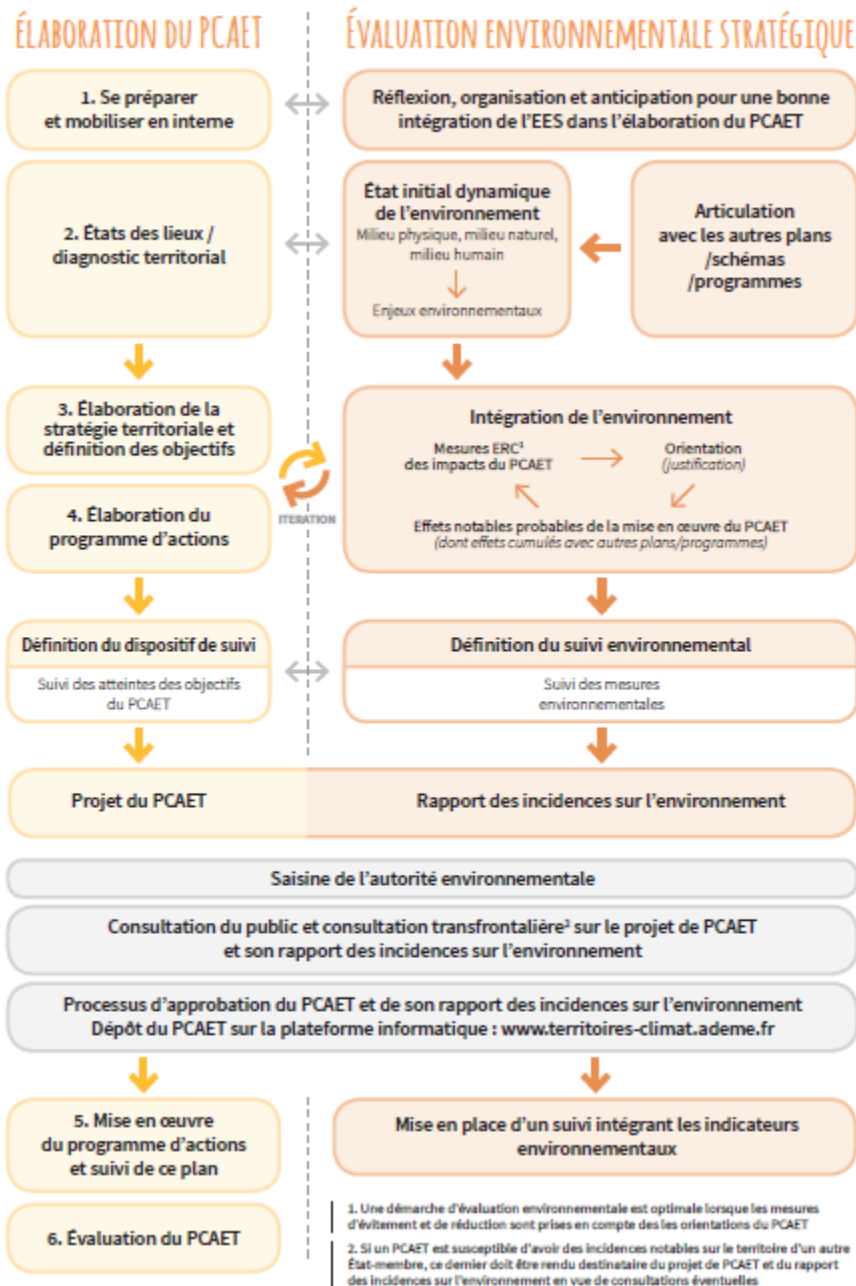
L'évaluation environnementale se positionne également comme un outil d'aide à l'élaboration de politiques publiques, avec un triple objectif :

- Aider à l'intégration de l'environnement dans l'élaboration du PCAET
- Éclairer l'autorité administrative sur les choix faits et les solutions retenues
- Contribuer à la bonne participation et information du public avant et après le processus décisionnel

3 étapes composent l'Evaluation Environnementale Stratégique :

- **Une phase Etat initial de l'Environnement** : elle permet de dégager les enjeux environnementaux et elle s'articule avec les autres plans et programmes (SNBC, PPE, SDRIF, etc.) ;
- **Une phase de contribution au vu de l'évaluation des incidences sur l'environnement** par des alternatives et des mesures d'évitement, de Réduction et de Compensation (E-R-C) qui permettent des nouvelles adaptations dans le PCAET ;
- **Une séquence sur l'analyse des incidences résiduelles** qui découle de la solution retenue et restitution de la démarche.





Méthodologie d'élaboration du PCAET et articulation des étapes avec l'EES (Source : ADEME)

2. UN ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT GLOBAL ET TRANSVERSAL POUR L'IDENTIFICATION DES ENJEUX

a. Composition de l'EIE

L'Etat Initial de l'Environnement a été réalisé en parallèle de l'élaboration du diagnostic Climat/Air/Energie du PCAET de la CCHVO. Il a été effectué sur la base de données qualitatives et quantitatives sur l'ensemble du socle environnemental du territoire, et a notamment permis d'alimenter le volet vulnérabilité face aux effets du changement climatique. Le degré de traitement des thématiques est néanmoins à adapter de façon proportionnée en fonction des données disponibles, des enjeux et pressions, et surtout des risques d'incidences du PCAET sur ce thème.

Il est composé de trois grandes parties :

- **Socle paysager et écologique.** Cette partie traite l'identification et la préservation des enjeux paysagers et patrimoniaux, l'analyse du fonctionnement écologique du territoire et des espaces agricoles.
- **Métabolisme et contribution au changement climatique.** Cette partie aborde les thématiques du PCAET relatives aux consommations énergétiques et émissions de GES, ainsi que la gestion de la ressource en eau (eau potable, assainissement et eaux pluviales) et les déchets.
- **Vulnérabilité et santé.** Cette partie reprend les éléments du PCAET concernant la qualité de l'air et traite la question des enjeux liées aux risques naturels et technologiques, pollutions et nuisances.

Chaque thématique comprend une présentation des principaux documents cadres qui la concerne, une description de la situation sur le territoire à partir des données à disposition ainsi qu'une synthèse sous la forme d'une analyse « AFOM » (Atouts / Menaces / Faiblesses / Opportunités).

b. Définition des enjeux et perspectives fil de l'eau

La phase d'EIE s'accompagne de **scénarios fil de l'eau** réalisés pour chaque thématique environnementale, permettant de projeter l'évolution de la thématique environnementale sur le territoire à court et moyens terme en l'absence de PCAET.

L'EIE définit et hiérarchise ensuite des enjeux en fonction des thématiques. Toutefois, pour chaque thématique environnementale, les **enjeux ont été réadaptés à la démarche d'élaboration de Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)**. Par la suite, plusieurs critères (transversalité des enjeux, impact sur la santé, impact sur le climat, impact sur la vulnérabilité et l'adaptation au changement climatique, impact sur le cadre de vie sanitaire) ont été définis afin de **prioriser les enjeux : faible, moyen ou fort**.

Cette étape première étape permet de s'assurer **par la suite, que le projet de PCAET répond bien à l'ensemble des enjeux repérés sur le territoire**, qu'il n'induit que peu d'incidences négatives irréversibles, **et que l'évaluation environnementale a permis l'intégration de mesures d'évitement ou de réduction [E-R]** pour éviter et limiter les impacts du projet sur l'environnement. Ce socle de connaissances fait également ressortir les incidences positives de ce PCAET.

ENJEUX		BILAN
Paysage et patrimoine	Valoriser les éléments de nature paysagers en lien avec les enjeux d'adaptation au changement climatique	Fort
	Encourager la diversification des cultures et les pratiques durables, améliorant la résilience face aux changements climatiques et animant les paysages	Fort
	Intégrer les nouveaux aménagements et projets (réhabilitations, constructions neuves, énergies renouvelables...) dans l'environnement paysager	Moyen
	Permettre la rénovation énergétique du bâti ancien et l'installation d'énergies renouvelables, tout en respectant la valeur patrimoniale (qualités architecturales matériaux, ...) du territoire	Moyen
	Anticiper l'augmentation de la sensibilité du patrimoine aux risques (retrait-gonflement des argiles, inondation) dans le contexte de changement climatique	Moyen
	Développer les opportunités de lecture du paysage du Haut Val d'Oise depuis les infrastructures de transport du territoire	Faible
	Profiter des projets innovants et ambitieux pour revaloriser les espaces à faible intérêt paysager et adoucir les lisières brutales (entrée de ville, le long des axes principaux du territoire, ...)	Moyen

Extrait de la hiérarchisation des enjeux de l'EIE

3. UNE PHASE ITERATIVE CONCOMITENTE TOUT AU LONG DE L'ELABORATION DE LA STRATEGIE ET DU PROGRAMME D' ACTIONS

A l'issue de l'état initial de l'environnement, l'ensemble des enjeux environnementaux ont été intégrés à la définition de la stratégie territoriale et du programme d'actions, de manière itérative et complémentaire.

Cette phase de l'Evaluation Environnementale Stratégique a eu pour objectif de mettre en évidence **les principales incidences positives et potentielles incidences négatives** du projet de PCAET, à savoir la stratégie et son programme d'actions, sur l'environnement, et d'orienter les choix pour les éviter en travaillant de manière itérative lors des propositions des objectifs et actions, sinon proposer les mesures d'évitement, de réduction ou de compensation adaptées.

A. Elaboration de la stratégie territoriale

La stratégie territoriale qualitative a été élaborée en prenant compte des enjeux climat/air/énergie de manière à répondre aux objectifs de diminution des consommations énergétiques, émissions de GES et polluants atmosphériques, ainsi que de production d'énergies renouvelables fixés par le PCAET. La rédaction de ces objectifs qualitatifs et quantitatifs s'est attachée à intégrer au mieux possible les enjeux environnementaux, notamment paysagers et écologiques pour la production d'énergies. Les zonages environnementaux ont été pris en compte dès le diagnostic pour calculer au mieux possible le potentiel de production le moins dommageable sur le plan de l'environnement.

Les volets adaptation et atténuation au changement climatique ont notamment contribué à renforcer la prise en compte des enjeux environnementaux, et notamment sur les volets concernant les milieux naturels et agricoles, les risques naturels ou encore la ressource en eau.

L'écriture de chacun des objectifs a donc été réalisé au prisme de l'ensemble des enjeux environnementaux et non seulement des objectifs de réduction des émissions et consommations.

B. Elaboration du programme d'action

Dans le cadre de l'écriture du programme d'actions, la **réalisation d'un tableau de suivi des incidences positives et négatives par actions** a permis de poursuivre l'itération et l'intégration des mesures dans le cadre du programme d'actions. Il est le support qui a permis de **mettre en évidence, dans le rapport environnemental, les principales incidences résiduelles**.

Dans le cadre de la démarche itérative, ces mesures d'évitement et de réduction nécessaires et identifiées ont pu alors être intégrées directement dans le projet afin de leur conférer une réelle portée dans le programme d'action et donc aboutir à un projet optimisé. Elles ont permis d'éviter d'éventuelles mesures de compensation.

N°/Action	Incidences thématiques pressenties					Mesures d'évitement [E] et réduction [R] et compléments intégrés aux fiches actions
	Performances énergétiques	Risques-pollutions et nuisances	Performance-environnementale-déchets et eau	Entités-paysagères et patrimoniales	Milieux naturels et biodiversité	Propositions de mesures complémentaires
18 Favoriser la rénovation énergétique du parc privé	+R	+R -R	+R	+R -R	+R -R	Mesure [R]- Mettre en place une charte chantier vert pour limiter les nuisances vis-à-vis des populations riveraines lors de la phase de travaux. Mesure [R]- Mettre en place des outils en faveur de la performance énergétique dans le cadre des rénovations thermiques dans le cadre des PLU (en lien avec la fiche action n° 5) > Autorisation de dépassement de marges pour la rénovation thermique > Utilisation de matériaux biosourcés/durables (bois, paille, liège, chanvre, lin, textiles recyclés...) R
19	[-] Cette action permet de limiter les consommations d'énergie/ de GES, d'améliorer le confort thermique des logements et lutter contre la précarité énergétique des ménages (D-P-moyen terme) [-] La mise en place des actions de l'OPHA-RU permet d'éviter la consommation d'espaces naturels et/ou agricoles, ayant ainsi des impacts positifs sur l'imperméabilisation des sols, la biodiversité et l'agriculture. (D-P-moyen terme) [-] Cette action pourra engendrer des incidences négatives temporaires : nuisances sonores, perturbations temporaires de la biodiversité, dévalorisation temporaire du paysage (D-T-moyen terme)					R

Extrait du tableau de suivi des incidences liées aux actions du PCAET

Dans le cadre du **rapport environnemental final**, l'évaluation des incidences est présentée selon une double entrée :

- **Par thématique environnementale** : l'ensemble des thématiques environnementales sont regroupées sous les trois grands items
- **Par action** : Le tableau de suivi a été intégré au rapport environnemental final. Il permet d'évaluer précisément l'impact de chaque action, si cette incidence est directe/indirecte, et si elle est prévue à court, moyen long terme. Par ailleurs, le tableau permet d'avoir un retour et de visualiser les mesures d'évitement et de réduction qui ont pu être intégrées dans le PCAET tout au long de la démarche itérative.

4. UNE ANALYSE PARTICULIERE DES INCIDENCES AU REGARD DE SITES SUSCEPTIBLES D'ETRE TOUCHES

↳ Incidences Natura 2000 et zonages d'inventaire et réglementaires

Etant donné l'absence de sites Natura 2000 sur le territoire, l'analyse a porté sur les sites du réseau Natura 2000 présents dans un rayon de 20 km aux alentours du périmètre du territoire. L'EES a ainsi permis de mettre en évidence l'absence d'incidences négatives sur ces sites.

↳ Analyse des autres sites susceptibles d'être touchés

Dans l'objectif de prendre en compte de façon optimale l'environnement en amont des projets, une analyse des **incidences sur les autres sites susceptibles d'être plus notablement touchés a été menée** conformément aux exigences réglementaires.

L'Evaluation Environnementale Stratégique a identifié **2 grands secteurs plus notablement touchés par les actions du PCAET** : les centres-villes et centres-bourgs, et les berges de l'Oise.

Des **mesures particulières** ont été intégrées à l'EES permettant de tenir compte de l'intérêt environnemental des zones concernées, et d'éviter et réduire fortement les incidences dans le cadre de ces futurs projets.